



CONTRAT RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE)

**pour le territoire de la Communauté de Communes
du Mont des Avaloirs**

Le 15 juillet 2021



ENTRE

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Représenté par Mme Diane ROULAND, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération 2021CCMA087 en date du 24 juin 2021,

Ci-après désigné par « la CCMA » ou le « Territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M Xavier LEFORT, Préfet du département de la Mayenne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Pays de la Loire,

Représentée par Mme Christelle MORANCAIS, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Mayenne,

Représenté par M Olivier RICHEFOU, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Ci-après désignée par « le Département » ;

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires,
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Mont des Avaloirs autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Intégration du CTE au CRRTE

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont intégrés au CRRTE. Avec l'accord des signataires du CTE, l'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans le CTE et financeurs d'une action CTE.

A la signature du CRRTE, le comité de pilotage du CTE devient comité de pilotage du CRRTE. Le comité technique du CTE devient comité technique du CRRTE.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Mont des Avaloirs et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Au regard des caractéristiques susnommées, il ressort que le territoire du Mont des Avaloirs s'est déjà résolument engagé dans de nombreux dispositifs lui permettant de répondre aux problématiques qui le traversent :

- Dispositifs européens :
 - LEADER (2014-2020),
 - Natura 2000.
- Dispositifs d'État :
 - Contrat de Transition Écologique,
 - Contrat de ruralité 2017-2020,
 - ORT / Petites villes de demain,
 - Appui ANCT Actualisation Projet de Territoire,
 - Conseil en Énergie Partagée (CEP) ADEME,
 - France Mobilités (TENMOD) : projet Tous à Bicyclette,
 - Développement Expérimental du Sport sur un Territoire Rural à Accompagner (DéSTRA),
 - Contrat local de santé (CLS),
 - CTG CAF53,
 - Programme PSE AELB (fonds européens).
- Dispositifs Régionaux :
 - Pays de la Loire Relance,
 - Contrat Territoires-Région (CTR),
 - Fonds régional de soutien au développement des Tiers Lieux,
 - Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.
- Dispositifs départementaux :
 - Contrat de territoire (CT53),
 - AAP Mayenne Relance,
 - Label Économie Circulaire (contractualisation Département ADEME EPCI),
 - TENMOD : Mobilité et solidarité (Département – ADEME),
 - Projet culturel de territoire 2019-2022.
- Dispositifs sectoriels en cours au niveau local :
 - Plan Alimentaire Territorial porté par le GAL Haute-Mayenne,
 - Programme ACTEE porté par Territoire d'Énergie Mayenne,
 - CT'EAU en cours d'élaboration (AELB/Région – portage SAGE Mayenne Amont et Sarthe Amont).

Sur la base du projet de territoire adopté en 2017 et aujourd'hui en cours de refonte, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs marque sa volonté de renforcer son attractivité et pour rayonner, elle souhaite renforcer son identité territoriale.

Sa stratégie est d'être reconnue «Territoire dynamique et innovant, tout en forgeant une identité partagée de territoire».

La nécessité est de dépasser la question des compétences pour mettre en cohérence et planifier l'action intercommunale, en :

- Développant des objectifs partagés,
- Favorisant les coopérations entre acteurs,
- Mutualisant les moyens.

L'identification des sujets qui rassemblent les élus passe par 4 grands enjeux :

- Favoriser et soutenir le développement économique, pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi,
- Revitaliser le territoire, le cadre de vie : la promotion d'un développement urbain, de services harmonieux dans les centres bourgs et l'ambition d'une offre de logements adaptés, rénovés et en adéquation avec les demandes,
- Organiser – Optimiser une offre de services, qualité de vie, services marchands, non marchands : «*La démocratie devrait assurer au plus faible les mêmes opportunités qu'au plus fort*» Gandhi. Parvenir à organiser le territoire de manière équilibrée et solidaire
- Être un territoire de référence en matière de Transition Écologique et de respect de l'environnement. Dans la continuité de ces démarches intégrées au projet de territoire, la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs porte le Contrat de Transition Écologique avec l'objectif d'inscrire localement la Transition Écologique en tant qu'opportunité pour le Développement, l'attractivité et la résilience du territoire et ses acteurs locaux.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de feuille de route 2021-2026 établi par les élus de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs :

- **Orientation 1 : Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi.**
- **Orientation 2 : Revitaliser le territoire, développer et renforcer son attractivité – Cadre de vie.**
- **Orientation 3 : Organiser – Optimiser une offre de service (marchands, non marchands) – Qualité de vie.**
- **Orientation 4 : Être un territoire de référence en matière de Transition Écologique.**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les contractualisations dont il est ici objet sont celles qui figurent de manière détaillée à l'article 1.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de «fiches-projets» qui deviennent des «fiches-actions» lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les actions sont «à valider» quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la «Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique» (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention annuelle de financement qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les «fiches actions» ou les «fiches actions en maturation» seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire recherche donc à développer ses propres projets à d'autres échelles intégrant d'autres périmètres et plus particulièrement pour les politiques publiques suivantes :

- **Développement local** (programme LEADER, Plan Alimentaire Territorial, programme mobilités, réemploi ...) à l'échelle du GAL Haute Mayenne.
- **Économie circulaire** travaillé en lien avec la Communauté de communes des Coëvrons, le Département de la Mayenne.
- **Efficacité énergétique des bâtiments publics** (programme ACTEE) avec Territoire Énergie Mayenne

- **Création et animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique** avec les CC Mayenne Communauté, du Bocage Mayennais, de l'Ernée, des Coëvrons.
- **Mobilité pour le bassin de mobilité Mayenne Nord**, regroupant les EPCI, la Région Pays de la Loire et le Département de la Mayenne.
- **Croq'les mots marmot**, avec les CC Mayenne Communauté, du Bocage Mayennais, de l'Ernée
- **Fonds Chaleur pour le développement des énergies renouvelables**, animé par le Département et la FDCUMA, avec les EPCI

Ces actions interterritoriales sont également intégrées au présent contrat et ses avenants ultérieurs (cf. article 4.5 infra).

4.5. Les actions de coopération interterritoriale

La synthèse qui intègre les actions issues du Projet de Territoire par orientation stratégique puis politique publique figure en Annexe 1 au présent CRRTE.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs, l'ANCT, le Cerema, l'Ademe...), la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, (CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles,
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE,
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

L'État via l'ANCT a accompagné la démarche de CRRTE par la prise en charge d'un accompagnement en ingénierie et à la concertation.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première

analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCMA assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un cofinancement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux

dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE,
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés,
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la

décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance,
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements),
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés),
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRRTE,
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre 6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire à intégrer les comitologues existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCMA, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE,
- Examiner l'avancement et la programmation des actions,
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) proposées par le comité technique,
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la CCMA. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE,
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations,
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement,
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations,
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance,
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRRTE

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRRTE

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 : Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi

Indicateur	Référence	Objectif	Source
Nombre d'emplois sur le territoire	2017 : 5 273 2012 : 5 649 2007 : 5 824	5 250	<i>INSEE EMP T5 – Emploi et activité</i>
Nombre d'entreprises	2019 : 735	735	<i>INSEE DEN T5 – Nombre d'établissements légaux par secteur d'activité</i>
Nombre d'entreprises du secteur industriel	2019 : 69	75	<i>INSEE DEN T5 – Nombre d'établissements légaux par secteur d'activité</i>
Nombre de projets en lien avec les commerces de proximité	2021 : 5 par an	5 par an	<i>Interne CCMA</i>
Taux de jeunes actifs	CCMA : 27,7% Mayenne : 36,6%	30%	<i>INSEE POP T0 – Population par grandes tranches d'âge : 15-29 ans + 30-44 ans</i>
Taux de création d'entreprises	CCMA : 8,6% Mayenne : 13,3% France : 16,3% (INSEE 2020)	10%	<i>INSEE (REE-Sirene) ENC – Création d'entreprises : 100 * (enctot / enntot)</i>
Nombre d'agriculteurs exploitants	2019 : 584 2012 : 617	600	<i>Chambre d'agriculture</i>

	2007 : 849		
Nombre d'exploitations	2019 : 401	400	<i>Chambre d'agriculture</i>
Part de l'agriculture biologique dans la SAU	CCMA : 8% Mayenne : 6,6% France : 8,3%	15 %	<i>Agence Bio – Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile en %)</i>
Nombre de producteurs vendant en circuit court	29	40	<i>Chambre d'agriculture</i>
Densité des haies bocagères	2016 : 69 m/ha 2006 : 74 m/ha 1996 : 126 m/ha	80 m/ha	<i>DDT</i>
Répartition des nuitées (tous prestataires confondus) dans le département	2019 : 7%	15%	<i>Mayenne Tourisme</i>
Nombre de meublés de tourisme	2019 : 45 (12% du département)	55	<i>Mayenne Tourisme</i>

Orientation 2 : Revitaliser le territoire, développer et renforcer son attractivité – Cadre de vie

Indicateur	Référence	Objectif	Source
Taux de logements vacants	CCMA : 14,3% Mayenne : 9,1% France : 8,4%	10%	<i>INSEE : LOG T2 – Catégories et types de logements : % de logements vacants</i>
Diversité de l'habitat : part des petits logements	CCMA : 8,1% Mayenne : 10,3% France : 18,4%	10%	<i>INSEE LOG T3 – Résidences principales selon le nombre de pièces : % de T1 + % de T2</i>
Nombre de logements locatifs sociaux	2019 : 519 2017 : 522 2015 : 529	550	<i>RPLS – Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux</i>
Nombre d'habitations en résidences seniors	12	50	<i>Interne CCMA</i>
Part des logements potentiellement indignes	CCMA : 7% Mayenne : 4%	4%	<i>Portail de l'État en Mayenne (mayenne.gouv.fr)</i>
Part des passoires thermiques dans le logement	CCMA : 29,9% Mayenne : 20% France : 25,5%	25%	<i>ADEME</i>
Population exposée à la vulnérabilité énergétique	CCMA : 6,8% Mayenne : 4,9% France : 5,4%	5%	<i>ENEDIS</i>
Part des logements communautaires publics classés A, B et C	4%	30%	<i>Interne CCMA</i>
Nombre de km d'aménagements cyclables	35 km	45	<i>Schéma directeur cyclable – Cycloscope ADEME</i>
Part modale vélo dans les déplacements domicile-travail	CCMA : 1% Mayenne : 5,6% France : 2%	9 %	<i>Schéma directeur cyclable – Cycloscope ADEME</i>

Orientation 3 : Organiser – Optimiser une offre de service (marchands, non marchands) – Qualité de vie

Indicateur	Référence	Objectif	Source
Nombre de lits en EHPAD	274	274	<i>Interne CCMA</i>
Nombre d'assistantes maternelles actives	66	66	<i>CAF</i>
Nombre de places d'accueil collectif pour la petite enfance	20	34	<i>CAF</i>
Nombre de médecins généralistes / 100 000 hab	CCMA : 55 France : 118	70	<i>Interne CCMA</i>
Nombre d'associations (tous sujets confondus)	415	415	<i>Interne CCMA</i>
Nombre de licenciés sportifs / associations sportives sur le territoire	Env. 2000	2200	<i>Interne CCMA</i>
Nombre d'événements culturels / an	70	70	<i>Interne CCMA</i>
Nombre d'associations culturelles	37	37	<i>Interne CCMA</i>
Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)	2020 : 35,1% 2019 : 2,9%	100%	<i>Arcep</i>
Nombre de personnes accompagnées dans leur usage numérique	1000	3000	<i>Espaces France Service</i>

Orientation 4 : Être un territoire de référence en matière de Transition Ecologique

Indicateur	Référence	Objectif	Source
Taux de valorisation matière et organique des DMA	41%	60%	<i>Interne CCMA – service déchets</i>
Bâtiments publics : kWh moyen consommé par m² et par an	240	200	<i>Interne CCMA – service patrimoine</i>
Nombre d'artisans et entreprises certifiées RGE ou équivalent	31	75	<i>ADEME</i>
Chiffre d'affaires généré sur le territoire par la rénovation énergétique en lien avec les dispositifs ANAH	2019 : 1 164 682 € / an	2 000 000,00 €	<i>Donnée SOLIHA</i>
Nombre de projets portés par des acteurs socio-économiques (associations et entreprises) proposés aux AAP de la CCMA	CTE 2020 : 24	30 par an	<i>Interne CCMA</i>
Émissions de gaz à effet de serre par habitant	CCMA : 18,7 teqCO2/hab Mayenne : 17 teqCO2/hab Région : 8,4 teqCO2/hab	15 teqCO2/hab	<i>Basemis</i>
Production d'énergie renouvelable	133 GWh d'énergie primaire en 2018 Soit 30% de la consommation	250 GWh soit 50% de la consommation	<i>TEO Pays de la Loire : https://teo-paysdelaloire.fr/donnees-territoriales/</i>

Part des résidences principales chauffées au fioul	CCMA : 28,4% Mayenne : 16,3% France : 10,9%	10%	<i>DREAL</i>
Part des cours d'eau en bon état écologique	73,2%	90%	<i>Agence de l'eau Loire-Bretagne</i>
Qualité de l'eau des nappes souterraines (rapport aux références de qualité de contrôle sanitaire)	72%	>80%	<i>ARS</i>
Gestion rigoureuse de l'eau (rendement primaire)	80,8%	>85%	<i>Interne CCMA</i>
Conformité des systèmes d'épuration non collectif	30%	40%	<i>Interne CCMA</i>

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRRTE

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Pré-en-Pail-Saint-Samson, le 15 juillet 2021.

La Présidente de la CCMA

A blue ink signature consisting of a stylized 'D' and 'R' enclosed within a circle.

Diane ROULAND

Le Préfet de la Mayenne

A blue ink signature consisting of a stylized 'X' and 'L'.

Xavier LEFORT

Le Président du Conseil départemental
de la Mayenne

Olivier RICHEFOU

A blue ink signature consisting of a stylized 'O' and 'R'.

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle MORANCAIS

A blue ink signature consisting of a stylized 'C' and 'M'.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Fiches orientations stratégiques et indicateurs de suivi

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRRTE

Annexe 5 – Convention financière annuelle

Annexe 6 – Contrat de Transition Écologique (CTE)

PREFECTURE DE LA MAYENNE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRRTE)**

ANNEE 2021

ENTRE

La préfecture du département de la Mayenne, représentée par Xavier LEFORT, Préfet
d'une part,
ET

La Communauté de communes du Mont des Avaloirs, représentée par Diane ROULAND, Présidente
d'autre part,

dénommées les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat rural de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat rural de relance et de transition écologique du territoire du Mont des Avaloirs, signé le 15 juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat rural de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat rural de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat rural de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat rural de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve

que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi	Recrutement d'un prospecteur économique	CCMA	159 000 € HT	79 500 € HT	France Relance : 79 500 € HT	-
	Audit des Zones d'Activité	CCMA	13 872,50 € HT	13 872,50 € HT	-	-
2. Revitaliser le territoire, développer et renforcer son attractivité – Cadre de vie	Opération rue du Bourg l'Abbé	Commune de Saint-Pierre-des-Nids	1 217 500 € HT	423 246 € HT	DETR : 150 000 € HT DSIL : 500 000 € HT	144 254 € HT CD53
	Revitalisation du centre bourg rue du stade et rue du pommier	Commune de Javron-les-Chapelles	391 815 € HT	201 744,50 € HT	DETR : 99 070,50 € HT	75 000 € HT Relance Investissement Communal
	Etude pré-opérationnelle OPAH RU	CCMA	50 000 € HT	25 000 €	-	25 000 € ANAH
	Acquisition de VAE pour inciter la population aux déplacements doux	CCMA	37 448,67 € HT	17 448,67 €	Contrat de ruralité : 20 000 €	-
3. Organiser – optimiser une offre de services – Qualité de vie	Recrutement d'un conseiller numérique	CCMA	111 555 €	51 555 €	-	60 000 € ANCT
	Réfection du clocher de l'église	Loupfougères	5 525 € HT	2 210 € HT	DETR : 1 657,50 € HT	1 657,50 € HT Département
	Restauration de l'église	Ravigny	5 167,40 € HT	1 166,96 € HT	DETR : 1 550,22 € HT	1 550,22 € HT Sauvegarde de l'Art Français
	Restauration de l'église et des chapelles	Saint-Germain-de-Coulamer	21 537 € HT	10 769 € HT	DETR : 6 461 € HT	4 307 € HT Région
4. Faire de la transition écologique un levier de développement,	Baux environnementaux	CCMA	793,80 € / an	648,80 € / an	-	145 € / an Chambre d'Agriculture

d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux	Sectorisation / télégestion	CCMA	250K € HT	100K € HT	-	100K € AELB 50K € ATD'Eau
	Renouvellement des réseaux et ouvrages	CCMA	3 500K € HT	1 400K € HT	-	1 400K € AELB 700K € ATD'Eau
	Réhabilitation énergétique d'un bâtiment communal	Saint-Aubin-du-Désert	260 000 € HT	52 054 € HT	DSIL plan de relance : 40 000 € HT	50 000 € HT Région 38 246 € HT Département
	Réhabilitation énergétique d'un bâtiment intercommunal	CCMA	278 500 € HT	74 500 € HT	DETR : 75 000 € HT DSIL plan de relance : 75 000 € HT	54 000 € HT Région

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Contrat de ruralité
858 239,22 € HT	79 500 € HT	258 739,22 € HT	500 000 € HT	20 000 € HT

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat rural de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Pré-en-Pail-Saint-Samson, le 15 juillet 2021

La Présidente de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs,



Le Préfet de la Mayenne,





CONTRAT RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE)

**pour le territoire de la Communauté de Communes
du Mont des Avaloirs**

Le 15 juillet 2021

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL



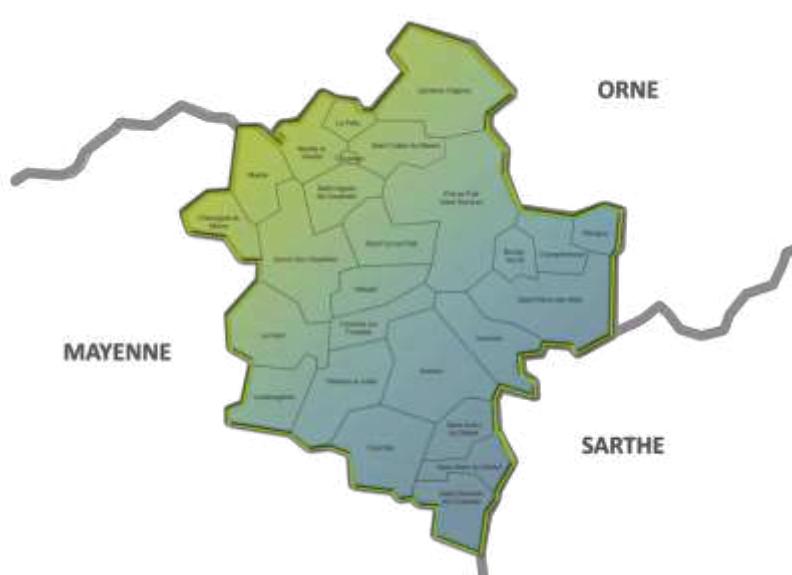
1. CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

GEOGRAPHIE DES ACTEURS LOCAUX

Le territoire est articulé autour de deux pôles structurants : Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson – qui totalisent chacune plus de 2000 habitants et sont membres du programme « Petites villes de demain » – et de deux pôles secondaires : Saint-Pierre-des-Nids et Javron-les-Chapelles. Les quatre communes concentrent à elles seules plus de la moitié de la population du territoire.

Les trois communes relais de Courcisé, Lignières-Orgères et Averton, bien qu'elles totalisent chacune moins de 1000 habitants, concentrent également des équipements et services de proximité.

Les institutions du territoire



La communauté de communes du Mont des Avaloirs a été créée en 2014, elle est issue de la fusion des communautés de communes des Avaloirs et de Villaines-la-Juhel. Elle est située au nord-est du département de la Mayenne.

L'intercommunalité est composée de 26 communes.

Source : site de la CCMA, 2021

Les partenaires nationaux

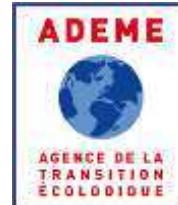


SOLIHA MAYENNE

SOLIHA Mayenne procure aux collectivités du département des moyens financiers et un appui méthodologique, notamment dans le cadre d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).

ADEME

L'Agence de la transition écologique suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.



ANCT

L'ANCT est un établissement public fonctionnant depuis le 1^{er} janvier 2020, ciblant les territoires caractérisés par des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics.

BANQUE DES TERRITOIRES - CDC

La Banque des Territoires regroupe les offres de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (SCET, CDC Habitat) au service des territoires.



Établissement public au caractère
changé au développement durable

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

La délégation Maine-Loire-Océan de l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en œuvre des objectifs de réduction des pollutions, protection des ressources en eau et restauration des milieux aquatiques par le biais des Sage et des contrats territoriaux.

Les partenaires régionaux

REGION PAYS DE LA LOIRE

La région exerce notamment sur le territoire les compétences de développement économique, formation professionnelle, apprentissage, orientation et gestion des fonds structurels européens



PNR NORMANDIE-MAINE

Créé en 1975 et re-labelisé en 2008, il couvre plus de 250 000 hectares sur 167 communes de l'Orne, la Manche, la Mayenne et la Sarthe.

Les partenaires départementaux et locaux

LA MAYENNE

Le département exerce notamment sur le territoire les compétences d'action sanitaire et sociale, d'éducation secondaire, de culture, de voirie et équipement des zones rurales.



LA SEM LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

La SEM (Société d'Economie Mixte) Laval Mayenne Aménagements réalise des projets d'aménagement et des projets immobiliers sur tout le département de la Mayenne depuis 1956.

TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Créé en 1947, Territoire d'énergie Mayenne est un syndicat intercommunal en charge de l'énergie et des réseaux de gaz et d'électricité dans tout le département. Il réalise les travaux sur les réseaux publics afin d'assurer la distribution d'électricité et de gaz de garantir la qualité d'énergie distribuée.



GAL HAUTE MAYENNE

Le Groupe d'Action Locale Haute Mayenne est un outil de coopération entre les 4 EPCI du Nord Mayenne : l'Ernée, Mayenne Communauté, Bocage Mayennais et Mont des Avaloirs.

Autres acteurs privés significatifs

Le Mont des Avaloirs compte 3 entreprises de plus de 100 salariés :



LES VOLAILLES REMI RAMON

Cet abattoir de volailles emploie 380 personnes sur son site de Javron-les-Chapelles.

LYRECO FRANCE

Spécialisé dans le commerce de gros pour les fournitures de bureau, Lyreco emploie 310 personnes à Villaines-la-Juhel.



MPO FRANCE

Spécialisée dans la fabrication de supports et la reproduction d'enregistrement sonores, MPO emploie 260 personnes à Villaines-la-Juhel et 79 personnes à Averton.

Plusieurs entreprises de moins de 100 salariés sont significatifs sur le territoire :

TRYBA MAYENNE

Spécialisé dans la menuiserie PVC, Tryba Mayenne emploie 53 personnes à Villaines-la-Juhel.



MOULINS RIOUX

Cette entreprise familiale de meunerie emploie 52 personnes à Neuilly-le-Vendin.

DENIAU

Spécialiste familial du bâtiment avicole et du mobile-home haut de gamme, Deniau emploie 67 personnes à Javron-les-Chapelles.



PALETTES 53

Ce spécialiste des palettes perdues est localisé à Villaines-la-Juhel.

SAGLAM DÖNER

Cette entreprise de fabrication et distribution de viande de kebab compte 54 employés à Pré-en-Pail.



CEMA 53



Spécialisé dans la conception et réalisation de moules techniques et pilotes industriels, CEMA 53 emploie 15 personnes sur son site de Javron-les-Chapelles.

Le territoire compte également un certain nombre d'acteurs privés du domaine culturel et social :

FABRIQUE DE TERRITOIRE : LE 2-4

Localisé à Pré-en-Pail-Saint-Samson, le 2-4 est un pôle d'associations d'éducation populaire, qui partagent une action quotidienne de proximité et travaillent au maintien et à la création du lien social entre les habitants, en favorisant l'échange entre les générations, les cultures, les genres. Le lieu a été labellisé « Fabrique de Territoire » en 2020.



CINEMA ASSOCIATIF L'AIGLON

Situé à Saint-Pierre-les-Nids, il bénéficie du classement Art et Essai attribué par le CNC et propose des séances de cinéma 2 à 3 fois par semaine.

RECENSEMENT ET BILAN DES CONTRACTUALISATIONS PRECEDENTES ET DEMARCHESTRATEGIQUES ENGAGEES

Au niveau européen

LEADER (2014-2020) : portage GAL Haute Mayenne

Natura 2000 : portage PNR NM

LIFE Avaloirs : portage PNR NM

Au niveau national

Contrat de ruralité 2017-2020

ORT / Petites villes de demain

Développement Expérimental du Sport sur un Territoire Rural à Accompagner (DéSTRA)

AAP Transformation numériques des Collectivités (Evron / 3C)

Au niveau régional

Contrat local de santé (CLS)

Contrat Territoires-Région (CTR)

AAP Reconquête des AGres

Au niveau départemental

Contrat de territoire (CT53)

CTG CAF53

AAP Mayenne Relance

Label Economie Circulaire (contractualisation Département ADEME EPCI)

TENMOD : Mobilité et solidarité (Département - ADEME)

Dispositifs sectoriels en cours au niveau local

Projet culturel de territoire 2019-2022

Plan Alimentaire Territorial porté par le GAL Haute Mayenne

Conseil en Energie Partagée (CEP) ADEME

France Mobilités - TENMOD (ADEME) : un projet CCMA (avec la mise en place en place du projet tous à bicyclette et la prise de compétence mobilité) et un projet "Bougeons mieux en Haute Mayenne porté par le GAL Haute Mayenne

CT'EAU en cours d'élaboration (AELB/Région – portage SAGE Mayenne Amont et Sarthe Amont)

Programme PSE AELB

2. ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

ENJEUX ECONOMIQUES

Une base économique diversifiée mais à conforter

Les pôles économiques existants

Les secteurs d'activité les plus dynamiques sur le territoire du Mont des Avaloirs sont le secteur tertiaire et l'industrie.

Le territoire comprend essentiellement des petites entreprises, 77% des entreprises y emploient entre 0 et 10 salariés. Les grandes entreprises de plus de 100 salariés comme MPO, les volailles Remi Ramon ou encore Lyreco représentent moins de 1% des établissements actifs. On compte tout de même une quarantaine d'entreprises de plus de 20 salariés sur le territoire.

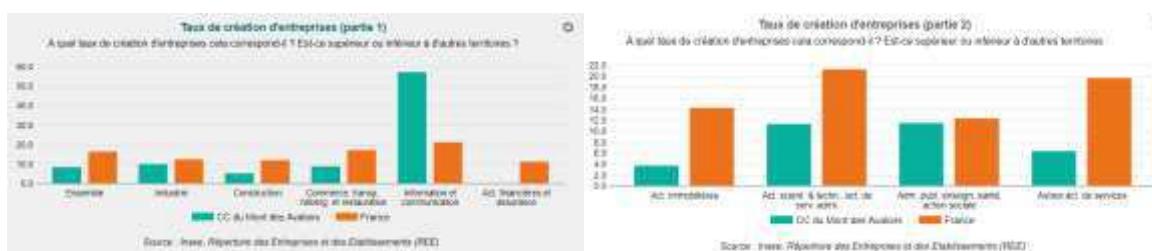
RES TIP - Etablissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2018.					
	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés ou plus
Ensemble	489	100,0	42	377	70
Agriculture, sylviculture et pêche	99	20,2	8	89	2
Industrie	45	9,2	2	27	16
Construction	57	11,7	3	47	7
Commerce, transports, services divers	200	40,9	23	160	17
dont commerce et réparation automobile	70	14,3	6	56	8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	88	18,0	6	54	28

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.
Source : Insee, Flures (Fichier L'Oralisé des Rémunérations et de l'emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

Source : INSEE

L'implantation de nouvelles activités

Le taux de création d'entreprise, c'est-à-dire le nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes, est deux fois inférieur au Mont des Avaloirs (8,6%) par rapport au territoire national (16,3%) en 2019. Parmi les entreprises créées en 2019, les secteurs les plus représentés sont l'information et la communication (57,1%), les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale (11,5%) ainsi que les activités scientifiques et techniques et les activités de services administratifs (11,3%).

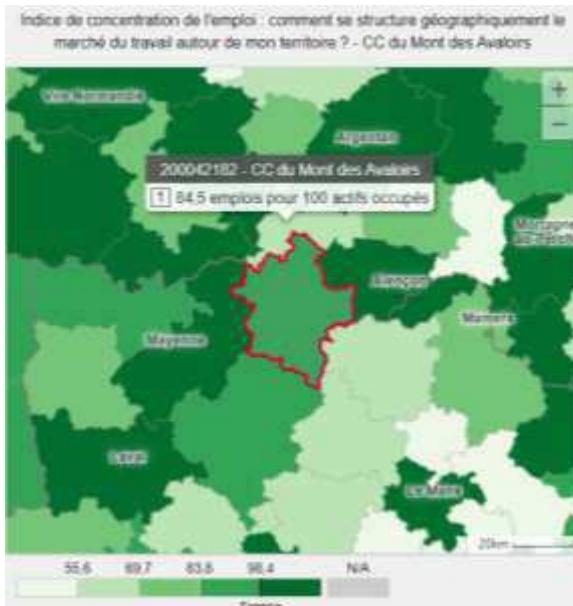


Source : Observatoire des territoires, 2019

Pour accompagner ces nouvelles entreprises, le territoire prévoit la création de "bâtiments blancs". Ces créations peuvent être à l'initiative de privés comme de la collectivité. Modernes, peu énergivores voire de type passifs et modulables, ces projets permettront de favoriser l'économie circulaire et s'inscriront dans la transition énergétique.

L'emploi

Le territoire du Mont des Avaloirs concentre 5 389 emplois, ce qui le place à un bon niveau par rapport aux collectivités voisines, bien qu'il se situe derrière les pôles économiques de Laval, capitale départementale, et Mayenne.



Source : observatoire des territoires

En 2017 le Mont des Avaloirs comprend 29,4% d'emplois dans le commerce, les transports et services divers, 24,9% dans l'industrie, 23,9% dans l'administration, l'enseignement, la santé et le secteur social et 15,3% dans l'agriculture. Par rapport à la moyenne nationale, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont surreprésentés.



Source : observatoire des territoires

Dans la communauté de communes du Mont des Avaloirs, en 2017 le taux de chômage est plus faible que sur l'ensemble du territoire national (5,5% contre 13,9%).

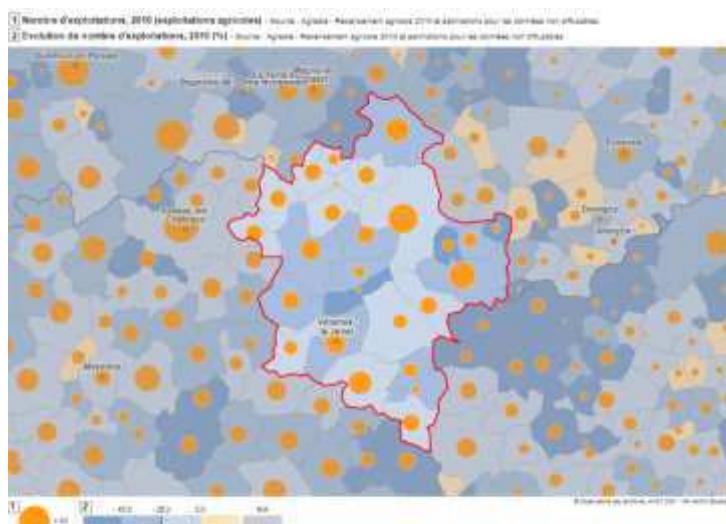
Les entreprises implantées sur le territoire peinent à recruter, ce qui freine leur projet de développement. Pour les entreprises présentes sur le territoire, l'enjeu principal est donc d'attirer de la main-d'œuvre pour occuper les postes à pourvoir.

L'agriculture, pilier économique du territoire en évolution

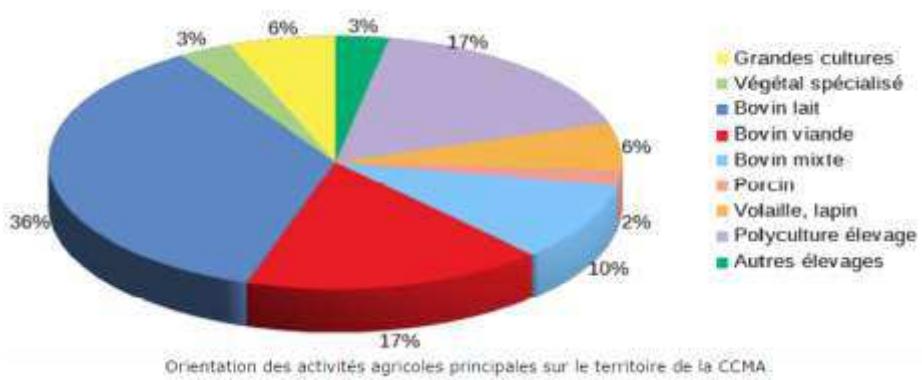
L'agriculture constitue l'un des principaux moteurs de l'économie du territoire de la communauté de communes. Animant un tissu d'exploitations agricoles, elle contribue à la vitalité des territoires ruraux et est un gage de maintien de l'emploi. Elle emploie 823 actifs, et 300 emplois supplémentaires concernent la transformation agricole.

La diversité des pratiques agricoles du territoire et sa capacité d'adaptation sont des atouts pour l'avenir. Cependant, les difficultés de transmission de l'outil de travail agricole sont un facteur de fragilité.

On constate un recul régulier du nombre d'exploitations et de la surface agricole utile.



Source : Observatoire des territoires



Source : PSE, 2021

En termes d'activité, 63% des exploitations sont tournées vers l'élevage bovin, avec 36% de production laitière, 17% de viande et 10% mixte.

La possibilité de changer la destination des bâtiments agricoles, et dans une moindre mesure, les rares bâtiments à destination de commerce, activités secondaires ou tertiaires a été un enjeu majeur dans le cadre de l'élaboration du PLUi valant SCOT du territoire.

En effet, il a été demandé aux habitants et propriétaires d'établir un dossier d'inventaire de leurs bâtiments afin d'en demander le changement de destination.

Cette possibilité de changement de destination ouvre des perspectives intéressantes de revitalisation des campagnes et de mise en valeur du bâti ancien.

Chiffres-clés :

 762 exploitations agricoles

 Moyenne de 50 ha de SAU (72 ha pour le département)

 16 producteurs vendant en circuit court / de marchés de producteurs ou d'AMAP

 41 exploitations engagées en agriculture biologique (2 720 ha de SAU)

Les agriculteurs s'engagent également en faveur de la transition écologique. L'association d'agriculteurs Cap-Climat 53 regroupe des éleveurs, céréaliers et autres acteurs du monde agricole du territoire qui souhaitent expérimenter de nouvelles pratiques agricoles, espèces fourragères et de culture afin d'adapter aux activités au changement climatique. A terme, les agriculteurs souhaitent créer un Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique, afin d'élargir leur programme d'action et mieux le faire connaître. Le groupe d'agriculteurs souhaite également étudier la possibilité de produire de l'hydrogène à partir de la biomasse. Différents projets de méthanisation agricole émergent également sur le territoire et contribuent ainsi à la transition énergétique (voir partie concernée).

Le GAL Haute Mayenne, chargé de l'animation du programme LEADER et porté par les EPCI du Nord Mayenne dont la CCMA, a engagé depuis 2010 une démarche d'alimentation durable (circuits de proximité, restauration collective...). Le projet « Pour une alimentation locale et de qualité en Haute Mayenne », lauréat de l'appel à projet national du Plan National Alimentaire en mars 2019, a pour objectif de développer une offre de produits locaux de qualité en accompagnant les producteurs vers des débouchés en circuits courts et des modèles de production durables. Cet objectif central est accompagné d'actions de sensibilisation des consommateurs et de la création d'un réseau d'établissements de la restauration collective.

Le tourisme

En matière de tourisme, le territoire de la Communauté de communes est peu fourni en hébergements. Deux campings existaient anciennement à Javron-les-Chapelles et Pré-en-Pail Saint-Samson, qui ont fermé il y a quelques années.

En 2021, le territoire compte seulement 3 hôtels pour un total de 51 chambres :

- Hôtel Le Dauphin, à Saint-Pierre-des-Nids,
- Hôtel Oasis, à Villaines-la-Juhel,
- Hôtel Le Saint-Georges, à Villaines-la-Juhel.

De nombreux gîtes et maisons d'hôtes existent néanmoins sur le territoire, et contribuent à accueillir les touristes souhaitant séjourner sur le territoire, par exemple une maison d'hôtes à Saint-Aubin-du-Désert, un gîte à Saint-Mars-du-Désert, un gîte à Saint-Calais-du-Désert ou encore un moulin à Averton.

L'environnement dans lequel s'insère le territoire de la Communauté de communes est un paysage de qualité faunistique et floristique, avec une trame verte et bleue riche sur l'ensemble du territoire, confirmée par l'existence des zones Natura 2000 ou encore des ZNIEFF et de deux des trois réserves naturelles régionales de Mayenne – notamment la réserve des Egoutelles. Enfin, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine recouvre près de la moitié du territoire de la CCMA (13 communes).

Le Mont des Avaloirs, point culminant du Grand Ouest, et la proximité des Alpes Mancelles, site classé pour la richesse de son patrimoine naturel sont également facteurs d'attractivité pour le territoire.

En mettant cet atout en valeur, le territoire compte aujourd'hui de nombreux parcours de randonnées, qui participent à son attractivité touristique.

En outre, la Communauté de communes s'étend sur un territoire dont l'identité rurale est un atout considérable pour le développement du tourisme vert. L'ouverture de la Véloscénie, voie cyclable reliant Paris au Mont-Saint-Michel par un parcours boisé de 450 km traversant notamment le territoire du Mont des Avaloirs avec une étape à Pré-en-Pail-Saint-Samson, constitue une opportunité de développement du cyclotourisme sur le territoire. 8 parcours et 30 itinéraires multi-randonnée sont ainsi prévus.

Une mise en valeur de ces atouts peut être l'opportunité de renforcer le dynamisme de ce secteur, et de faire contribuer le tourisme vert à l'économie locale et au dynamisme du territoire.

ENJEUX

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs comprend essentiellement des petites et très petites entreprises. Ses moteurs économiques sont l'agriculture et l'industrie. En comparaison avec la moyenne nationale, la collectivité compte peu d'emplois dans le secteur tertiaire, toutefois ce déficit est en train d'être comblé par les nouvelles entreprises créées. Si le taux de chômage est relativement faible sur le territoire de la collectivité, le nombre d'emplois locaux est en baisse. L'enjeu est donc à la fois de maintenir les activités économiques présentes sur le territoire et d'en développer de nouvelles afin de conserver un niveau d'emploi satisfaisant sur le territoire de façon à ce que celui-ci ne tende pas à devenir résidentiel.

ORIENTATION STRATEGIQUE :

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE, NOVATRICE ET CREATRICE D'EMPLOI

- Axe 1 : Accompagner le développement durable de l'espace économique
- Axe 2 : Soutenir une agriculture de qualité, durable, à haute qualité paysagère et économiquement viable
- Axe 3 : Renforcer une économie touristique de qualité équilibrée et permettant l'accueil de séjours : enrichir, diversifier, animer, dynamiser, qualifier (label), désaisonnaliser, s'affirmer, exister

ENJEUX HUMAINS ET CADRE DE VIE

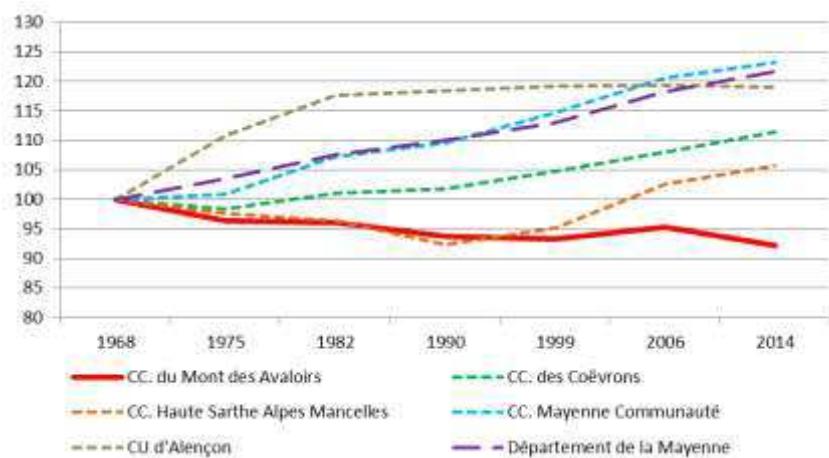
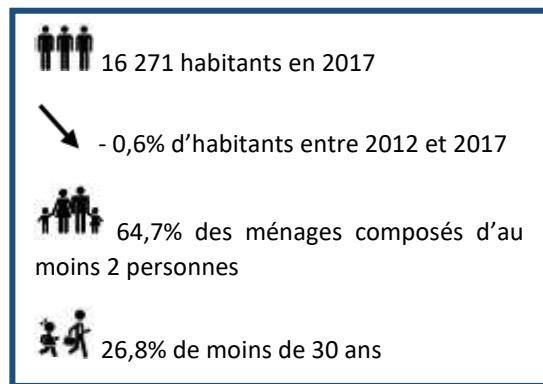
Une dynamique démographique inégale selon les communes

Une légère baisse de population

Globalement, la population a diminué de 0,6% sur le territoire entre 2012 et 2017.

Depuis 1968, le territoire a perdu près de 1500 habitants, dans un contexte régional de croissance. L'évolution de la population est en perte de vitesse depuis 2008, ayant pour cause l'effondrement du solde naturel et du solde migratoire après 2008, malgré une progression entre 1999 et 2008.

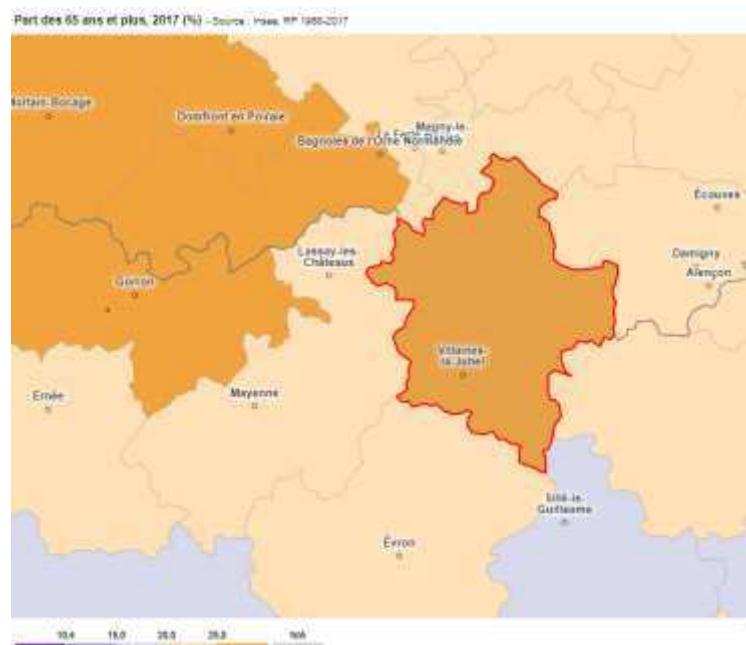
Si le nombre de ménage reste quant à lui stable, c'est en raison de la hausse des ménages d'une personne (+4,2 points entre 2007 et 2017) et des familles monoparentales (+1,8 point sur la même période).



Source : Diagnostic stratégique CCMA, 2019

Une population vieillissante

La population dans l'intercommunalité est en moyenne plus âgée que celle du département de la Mayenne. Les moins de 15 ans représentent environ un habitant sur sept tandis que les 45-59 ans sont la classe d'âge la plus représentée (21,6%), avec les 60-74 ans (20,4%). Les 60 ans et plus représentent 34,9% de la population totale, ce qui est bien supérieur aux chiffres du département. D'une manière générale, les caractéristiques de l'évolution et la répartition de la population par tranche d'âge confirment le caractère rural et non périurbain du territoire.



Source : Observatoire des territoires, 2021

Un parc de logements ancien connaissant une hausse de la vacance

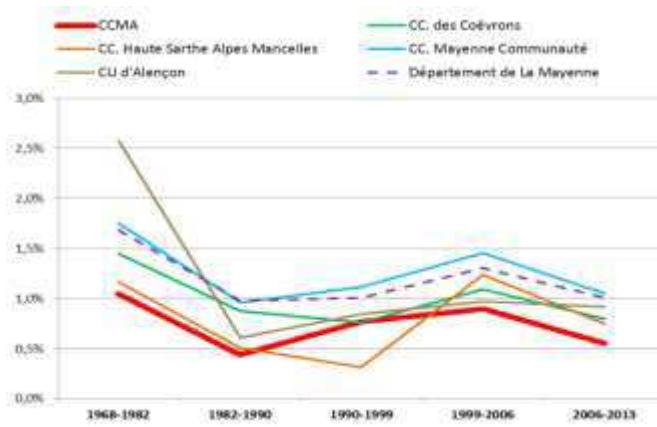
Dans le cadre de la mise en place de « l'OPAH classique » l'étude pré-opérationnelle viendra compléter dans les prochains mois le diagnostic habitat ci-dessous.

Une dynamique de l'habitat en berne

Le territoire compte 10 271 logements, dont 73% sont des résidences principales.

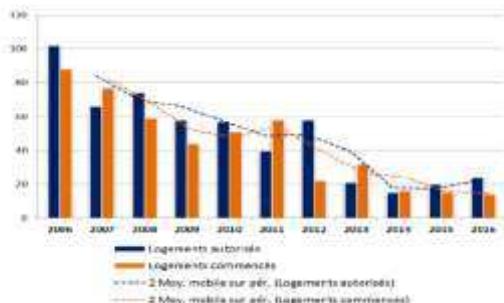
La dernière décennie révèle un taux d'évolution faible. Cette nette inflexion est commune aux territoires voisins et est particulièrement marquée sur notre territoire avec une croissance de 0,55% par an alors que les communautés de communes voisines se situent entre 0,75 et 1% de croissance annuelle.

La perte de vitesse des pôles se fait au profit des autres communes et développement soutenu du parc de Saint Pierre-des-Nids.



Source : Diagnostic stratégique CCMA, 2019

Evolution de la construction neuve sur la CC. Mont-des-Avaloirs



Chiffres clés :

- 93,8% de logements individuels
- 5,6% de logements collectifs
- 73,8% des logements possèdent 4 pièces ou plus
- 74,4% des ménages sont propriétaires
- 28,5% des résidences ont été construites avant 1919
- 476 logements locatifs sociaux

On constate un net ralentissement de la construction neuve au sein du territoire, qui présente l'attractivité la plus faible de tous les territoires de comparaison : 1 logement commencé pour 1000 habitants.

Le prix médian des logements sur le territoire est également le plus bas du marché local.

Source : DREAL Pays de la Loire, 2017

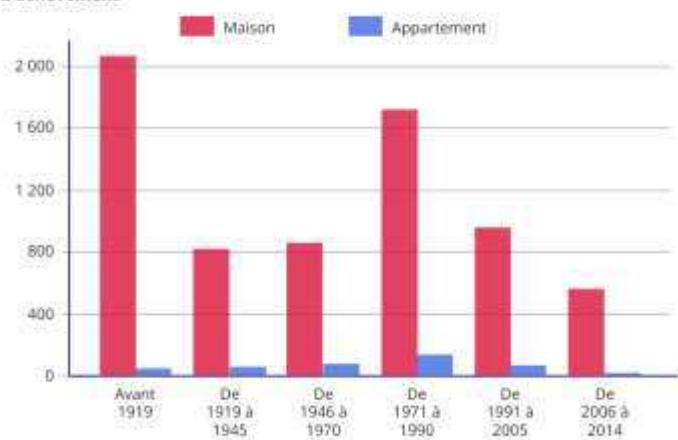
Un parc de logements ancien

Le parc de logement est plutôt ancien : 28,5% des résidences principales ont été construites avant 1919, ce qui est plus important qu'aux niveaux départemental et régional.

Plus de la moitié des résidences principales ont été construites avant l'existence de réglementations thermiques, avec :

- 45% construites avant 1945 ;
- 12% construites entre 1946 et 1970 ;
- 25% construites entre 1971 et 1990, période où apparaissent les premières réglementations thermiques ;
- 19% entre 1991 et 2010.

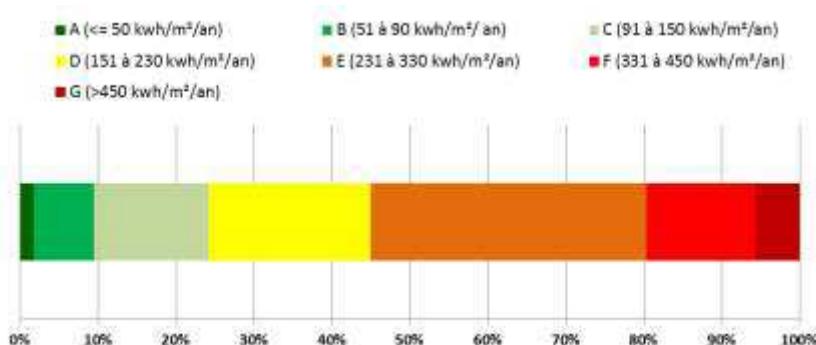
LOG G1 - Résidences principales en 2017 selon le type de logement et la période d'achèvement



Du fait de l'ancienneté des logements, moins de 25% sont classés A, B ou C en termes d'efficacité énergétique.

La rénovation énergétique est donc un enjeu important.

Source : INSEE, 2021



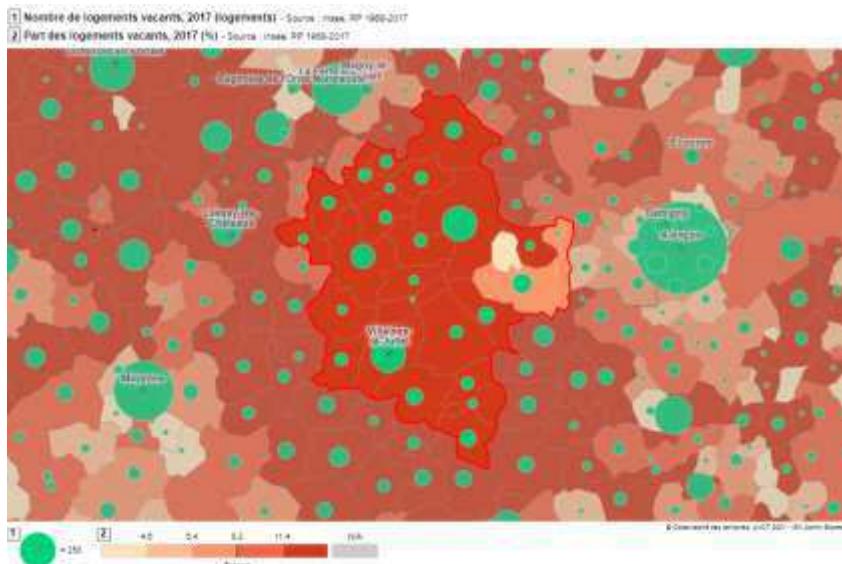
Source : diagnostic stratégique CCMA, 2019

L'enjeu de rénovation et d'amélioration de l'habitat est également celui du confort, alors que 10% des logements sont définis « sans confort », dont 4% sont reconnus sans baignoire ni douche. En 2011, 364 logements étaient identifiés comme potentiellement indignes, et près de 250 logements à l'état de ruine.

Des actions ont été menées ou sont en cours vers les propriétaires occupants. De 2005 à 2017, 339 logements ont été rénovés grâce à l'ANAH. Au titre du label Territoire Energie Pour la Croissance Verte (TEPCV) et dans le cadre de sa deuxième convention, la communauté de communes a accompagné 50 propriétaires occupants et 4 propriétaires bailleurs pour des travaux d'efficacité énergétique et / ou de la production d'énergies renouvelables.

Une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) est en projet et la Communauté de communes du Mont des Avaloirs compte également mettre en place une OPAH RU sur le territoire, qui prendra acte courant 2022 et viendra répondre aux problématiques du parc de logement ancien.

Un taux de vacance élevé, en progression



Le parc de logement est également caractérisé par un fort taux de la vacance, le plus élevé du département : 14,3% contre 8,2% au niveau national.

Le nombre de logements vacants a doublé entre 1990 (881 logements vacants) et 2017 (1 491). En évolution annuelle, la vacance progresse en particulier à l'ouest du territoire.

Source : Observatoire des territoires

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

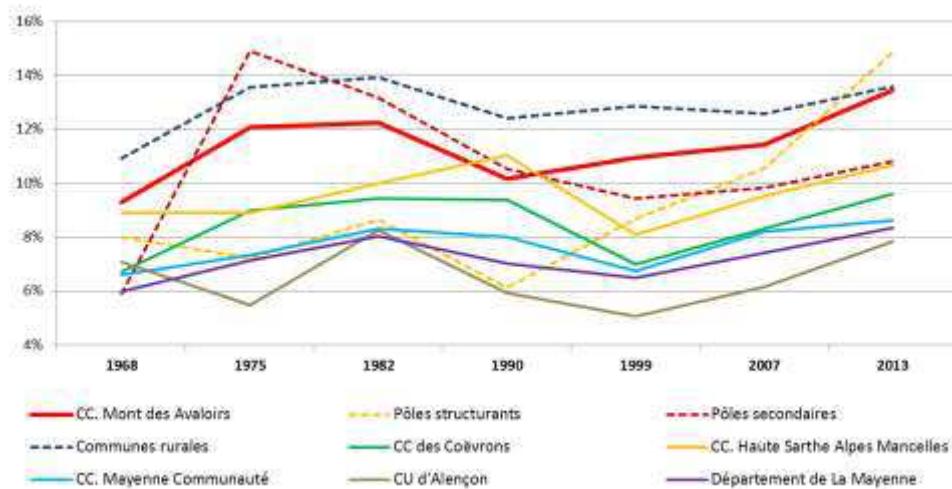
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	7 227	7 806	8 365	8 664	9 289	9 985	10 243	10 402
Résidences principales	6 005	6 045	6 296	6 496	7 014	7 513	7 561	7 522
Résidences secondaires et logements occasionnels	550	818	1 044	1 287	1 258	1 328	1 309	1 388
Logements vacants	672	943	1 025	881	1 017	1 143	1 373	1 491

^(*) 1967 et 1974 pour les DOM

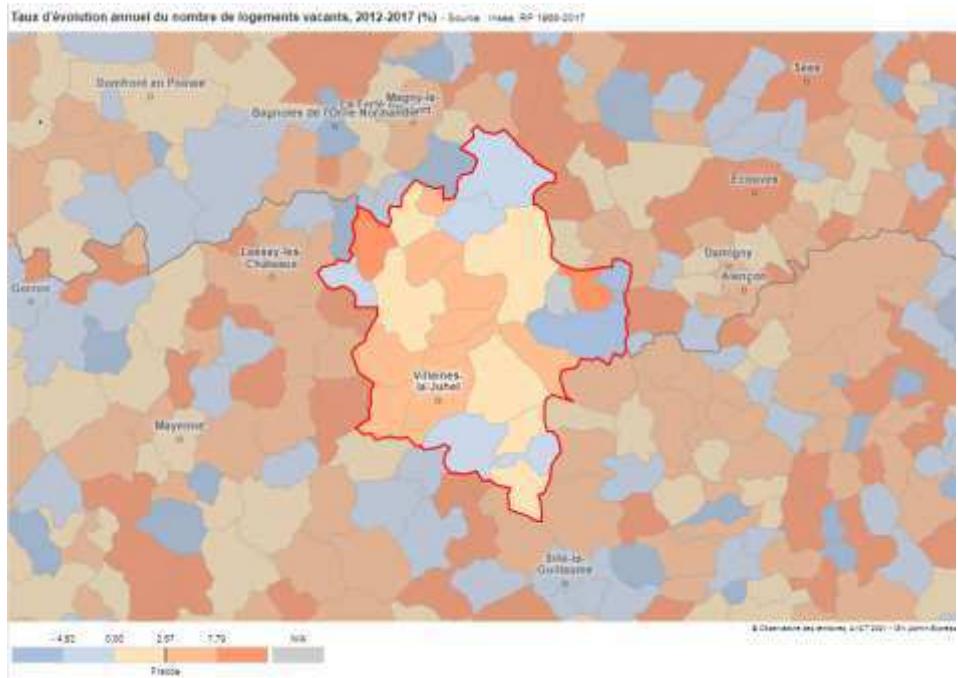
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénominations, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

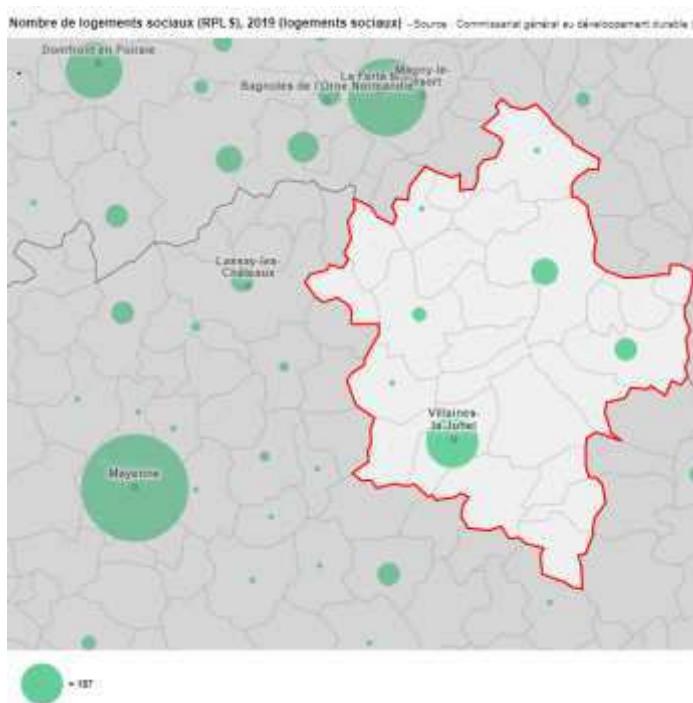
Evolution de la part des logements vacants



Source : PLUi du Mont des Avaloirs, 2021



Un secteur locatif peu représenté



La communauté de communes du Mont des Avaloirs compte 516 logements locatifs sociaux en 2019, dont la majorité est localisée à Villaines-la-Juhel (57%), ainsi que dans les autres pôles du territoire : Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint-Pierre-des-Nids et Javron-les-Chapelles.

En 2013, les locataires du parc privé représentent 19% des ménages, pourcentage qui, pour un territoire rural, confère une relative diversité à l'offre de logements et, au territoire, la capacité d'accueillir de nouveaux et jeunes ménages.

Cette moyenne est, par ailleurs, dépassée dans neuf communes qui affichent une proportion de locataires plus élevée.

La comparaison des chiffres 2007 et 2013 permet de constater que le statut de locataire évolue peu, ou bien tend à se réduire dans la plupart des communes et sur tous les territoires de comparaison.

Le parc locatif privé se compose à plus de 80 % de maisons et, principalement de grands logements de 3, 4, 5 pièces et plus. Selon la source seloger.com, le niveau de loyers moyen sur la CCMA est de 7,7 € / m².

Pour améliorer l'attractivité de son parc locatif composé de 92 logements, la CCMA investit désormais dans la rénovation lourde comprenant notamment un objectif de réduction d'au moins 40% des consommations d'énergies.

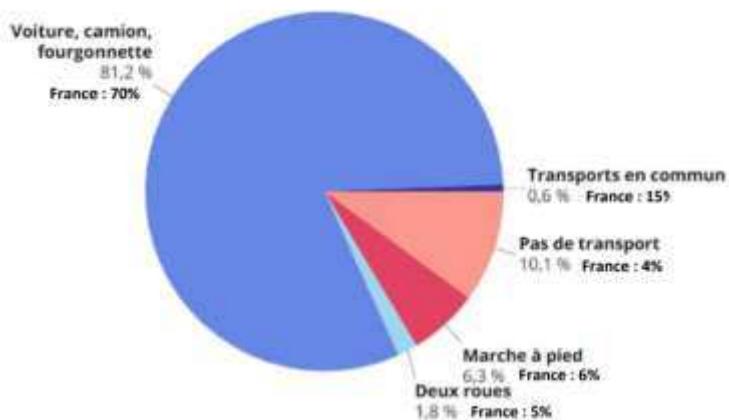
Une mobilité conditionnée par la desserte routière

L'automobile : le moyen de transport prédominant

L'automobile est le moyen de déplacement privilégié sur la communauté de communes du Mont des Avaloirs. Alors que 37% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, 82% (chiffre INSEE 2017) des déplacements domicile-travail sont faits en voiture.



Source : diagnostic stratégique CCMA, 2019



CCMA

Source : Diagnostic « Tous à bicyclette », 2019

La communauté de commune est traversée par une route nationale très fréquentée : La RN12 qui relie Paris à la Bretagne. Cette route traverse le bourg de Pré-en-Pail-Saint-Samson et de Javron-les-Chapelles.

Les trois catégories de routes départementales irriguent le territoire : de première catégorie au Nord et au sud-ouest, de deuxième catégorie sur l'est du territoire et de troisième catégorie équitablement répartie sur la communauté de communes.

Enfin, une voie verte permet de relier Javron-les-Chapelles à Mayenne en passant par Loupfougères et la Véloscénie traverse le territoire d'Est en Ouest en passant par Pré-en-Pail-Saint-Samson



Source : Diagnostic mobilité CCMS, 2020

Sur le territoire de la communauté de communes, le trafic routier est plutôt modéré dans l'ensemble, mais certaines routes sont très fréquentées.

- La RN12 reste un axe qui agit comme une coupure forte, les flux sont denses et dissuasifs pour les personnes, voulant par exemple se déplacer à vélo. Cette nationale voit passer en moyenne 5666 véhicules par jour.
- Certaines départementales sont aussi assez fréquentées, comme celle reliant Pré-en-Pail à Neuilly-le-Vendin (D171) qui voit passer 3075 véhicules par jour en moyenne ou de Javron-les-Chapelles à Villaines-la-Juhel (D13) avec 2133 véhicules par jour.
- Du côté de Saint-Pierre des Nids, le trafic est aussi relativement dense, avec des vitesses excessives sur l'axe D121, avec 2660 véhicules qui empruntent cette portion par jour.

Chiffres clés :

90,8% des ménages possèdent au moins 1 voiture

43,7% en possèdent au moins 2

81,2% des trajets domicile-travail se font en voiture

9 aires de covoiturage

0,25% de véhicules électriques, hydrogènes ou hybrides et 0 véhicule bas carbone dans la flotte de transports collectifs

4 bornes de recharge électrique

18 km d'aménagements cyclables

0 parking à vélo

Une offre de transports en commun limitée

Le territoire du Mont des Avaloirs n'est pas desservi par le train.

Le positionnement du territoire de la CCMA en Région Pays de la Loire et aux portes de la Région Normandie fait coexister deux services de Transport en commun régulier :

- Aléop, de la Région Pays de la Loire
- Cap'Orne, de la Région Normandie.
- La Région Pays de la Loire, à travers son service Aléop, gère également le service de Transport à la Demande, bien utilisé, et le service de transport scolaire

Deux lignes de transport interurbain sont principalement utilisées par des scolaires :

- N°20 du réseau Cap Orne, reliant Pré-en-Pail-Saint-Samson à Flers au Nord et à Alençon à l'est.
- N°13 du réseau Aleop, permettant une desserte des principaux pôles du territoire : Pré-en-Pail, Javron, Saint-Pierre-des-Nids et Villaines-la-Juhel, vers Alençon à l'est et Mayenne à l'ouest.

L'autopartage et le covoiturage en développement

Pour les personnes ayant le permis de conduire, un service d'autopartage est installé depuis 2017 sur les communes de Villaines-la-Juhel et de Pré-en-Pail-Saint-Samson. Ce service comprend deux voitures Renault Zoé électrique, d'une autonomie de 300 kilomètres chacune, rechargée sur chaque site grâce aux bornes de recharges dédiées et réservées au service.

Dans son projet de Transition Énergétique, la CCMA a installé des panneaux solaires (car port à Pré en Pail Saint Samson et bâtiments communautaires) produisant l'équivalent de 90 000 km parcourus en voiture électrique.

Le service présente les résultats suivants (données 2018) :

- 15 utilisateurs différents en moyenne chaque mois
- 523 réservations en 2019, 50% à la journée ; 37% l'après-midi ; 13% le matin ; 80% du temps disponible réservé.
- Utilisation réelle des véhicules de l'ordre de 50% du temps réservé (optimisation possible)
- 100 km/réservation en moyenne

Une enquête de satisfaction et d'évaluation qualitative a également été conduite en 2020 :

- 16% des utilisateurs n'ont pas de voiture.
- Le service est perçu comme une solution de mobilité « sociale » mais également comme alternative économique et écologique de se déplacer.
- Un utilisateur sur deux habite à moins de 5 km
- Les usages sont divers : santé, courses, loisirs, travail ...
- Les utilisateurs sont satisfaits du service.

La mobilité électrique et les bornes de recharges

Depuis 2017, un réseau de 50 bornes de recharges électriques normales est déployé sur tout le département, dont bénéficie le Mont des Avaloirs. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du plan de déploiement départemental des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) mené par Territoire d'énergie Mayenne. Un maillage départemental mis en place afin d'accompagner le développement de l'électro mobilité sur le territoire. 4 bornes ont été installées sur la collectivité, à Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint-Pierre-des-Nids et Javron-les-Chapelles.

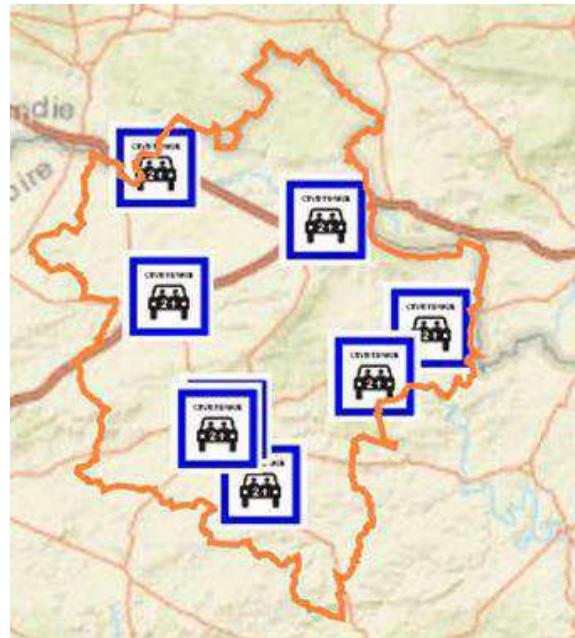
Pour ces bornes, il suffit de s'abonner et de se procurer une carte d'abonnement (badge) Territoire d'énergie Mayenne sur le site Alizecharge ; une application sur smartphone est également disponible. Chaque borne est équipée de deux points de charge, soit une possibilité de recharger deux véhicules en même temps (s'ils n'utilisent pas la même prise).

Le covoiturage

Le co-voiturage se développe, avec 9 aires dédiées mises en place en 2014 et qui contribuent à la politique d'autopartage initiée dans le cadre du label Territoire Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV).

La CCMA a souhaité adhérer et faire la promotion du projet Ouest Go, plateforme web de covoiturage créée par les collectivités du grand ouest, dédiée au covoiturage du quotidien et événementiel et dont l'utilisation est (et restera) entièrement gratuite.

La pratique réelle un covoiturage sur le territoire est cependant difficile à mesurer.



Source : site covoiturage.lamayenne.fr, 2017

Des modes de déplacement actifs peu développés

Les modes actifs sont peu utilisés mis à part actuellement pour des activités sportives et de loisirs.

Suite à sa candidature à l'AMI « French Mobility », le territoire a lancé en 2019 le projet « Tous à Bicyclette ! ». Il s'agit, d'aménager le territoire pour le rendre cyclable, développer les services vélo (location ...) et inciter les habitants à se déplacer à vélo, dans une démarche volontariste.

Ce programme, ainsi que le développement des mobilités durables fait l'objet d'une convention avec l'ADEME, subventionnant notamment le poste du chargé de mission mobilités, les actions d'animation, de communication, les études, de février 2019 à janvier 2022.

Le diagnostic vélo repose sur une analyse classique des données démographique du territoire, mais aussi des données plus spécifiques aux déplacements, et à une approche qualitative de l'aménagement du territoire au regard des déplacements cyclables.

Le diagnostic a fait ressortir que le territoire de la CCMA est, en 2019, globalement non adapté à une pratique cyclable du quotidien. Le constat :

- Peu d'aménagements cyclables. Les aménagements qualitatifs, respectant les préconisations du CEREMA sont rares. Cela est valable : Dans les centres/bourgs, sur les liaisons intercommunales avec des points noirs (autour de la RN 12 et des routes départementales fréquentées)
- Peu de solutions satisfaisantes de stationnement vélo
- Nombre de service associés au vélo faible. Un seul vélociste est répertorié sur le territoire.
- Des associations vélo orientées vers la pratique sportive et de loisirs, avec quelques animations dans l'année.
- L'intermodalité vélo en lien avec d'autres mode de transport inexistante (vers les transports en commun régionaux, le covoiturage, l'autopartage ...)
- Les différents axes routiers de la CCMA ont été qualifiés et les itinéraires cyclables recensés pour notamment faire ressortir les éléments suivants (carte ci-dessous).



Source : Diagnostic mobilité CCMA, 2020

A ce jour la pratique vélo au quotidien et notamment pour les déplacements domicile travail est quasi inexistante. Pourtant, 1 salarié sur 3 travaille et réside dans la même commune et 2 habitants sur 3 se trouvent à moins de 20 minutes à vélo d'un pôle d'attractivité du territoire.

Depuis 2019, le territoire a instauré un Bonus Vélo destiné aux particuliers, entreprises, associations employeuses et collectivités. Il s'agit d'une subvention pour l'achat d'un vélo traditionnel, à assistance électrique ou cargo/triporteur, à hauteur de 10% du prix.

Les mobilités évitées

Le télétravail et les espaces de coworking notamment permettent d'éviter des déplacements, notamment pour domicile travail.

La communauté de communes du Mont des Avaloirs souhaite proposer un espace de co-working à Villaines la Juhel, au sein d'un tiers lieu. Pour sa première étape, le projet repose sur le développement d'une communauté de coworkers.

Par ailleurs, l'association Payaso Loco située à Pré en Pail Saint Samson porte également un projet de tiers lieux, lauréat de l'appel à projets Fabriques de Territoires.

La mise en place du télétravail dans les entreprises et collectivités du territoire permettra également d'éviter un certain nombre de déplacements. La CCMA et la GAL Haute Mayenne souhaitent d'ailleurs proposer aux entreprises locales un accompagnement des équipes dirigeantes pour favoriser la mobilité des salariés.

Par ailleurs, afin de limiter les besoins de déplacements, les réflexions sur l'habitat et le développement de services sont à conduire de manière transversale. Le développement de services et d'activités dans les communes, permettra de réduire le besoin en déplacements

ENJEUX

Le parc de logement est ancien et peu diversifié, composé presque exclusivement de maisons individuelles dont les habitants sont propriétaires. Le territoire compte peu de logements locatifs sociaux. De plus, on observe un fort taux vacance, en hausse. Une offre de logement plus diversifiée permettrait de fluidifier le parcours résidentiel et d'attirer de nouveaux ménages sur le territoire et de répondre à plus de besoins. Il convient d'engager la promotion d'une offre de logements adaptés, rénovés et en adéquation avec les attentes des futurs acquéreurs et locataires.

L'offre de service de mobilité tend à se diversifier du fait du développement de projets spécifiques et adaptés au milieu rural.

Le réseau viaire principal (RN12 et RD fréquentées) est de bonne qualité. Les routes secondaires présentent une qualité moindre. Ce réseau et l'offre de stationnement dans les villes centres permettent et accompagnent les déplacements en voiture et l'autosolisme rependu.

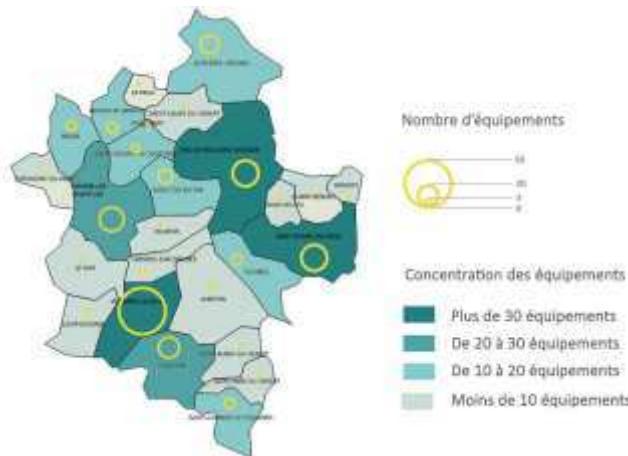
Le territoire est globalement engagé dans le développement des mobilités durables, avec le développement du covoiturage, de l'autopartage, des déplacements à vélo, de manière innovante et reconnue pour un territoire rural. Sous l'impulsion politique locale, l'ingénierie et l'animation de proximité sont les clés de réussite de ces projets.

ORIENTATION STRATEGIQUE :

REVITALISER LE TERRITOIRE, DEVELOPPER ET RENFORCER SON ATTRACTIVITE - CADRE DE VIE

- Axe 1 : Adapter l'offre de logement aux besoins et ambitions du territoire
- Axe 2 : La mobilité, vecteur d'attractivité pour valoriser le cadre de vie, soutenir les activités de proximité et favoriser l'équilibre territorial.

ENJEUX LIES A LA QUALITE DE VIE



Chiffres clés :

2 maisons France Service, 3 maisons de santé et 1 hôpital local

90 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s dont 66 actives et 2 structures collectives

4 regroupements pédagogiques intercommunaux

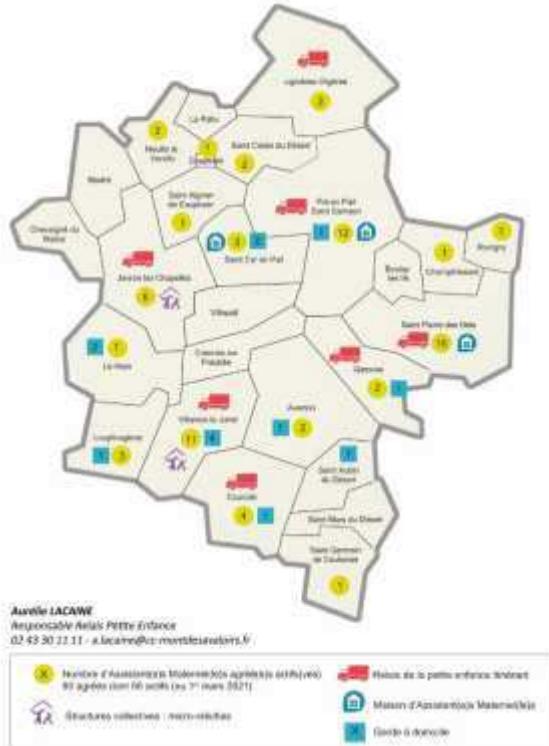
2 collèges publics, 1 collège privé et 1 lycée agricole

Villaines-la-Juhel est le plus gros pôle d'équipements du territoire suivi de Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre des Nids.

Un accueil de la petite enfance à conforter

L'offre en termes d'accueil de la Petite Enfance proposée sur le territoire se partage entre de l'accueil individuel et de l'accueil collectif (associatif et municipal) :

- 54 assistantes maternelles agréées exercent à leur domicile
- 4 Maisons d'Assistantes Maternelles (M.A.M) associatives situées à Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint-Pierre-des-Nids, Saint-Cyr-en-Pail et Villaines-La-Juhel soit 12 assistantes maternelles agréées y exerçant
- 1 Micro-crèche municipale à Villaines-la-Juhel de 10 places
- 1 Micro-crèche associative ADMR située sur la commune de Javron-les-Chapelles de 10 places.
- Des personnes « gardes à domicile » s'occupant des enfants au domicile des parents
- Un réseau de Baby-sitters présents sur le territoire



Source : PLUi CCMA, 2019

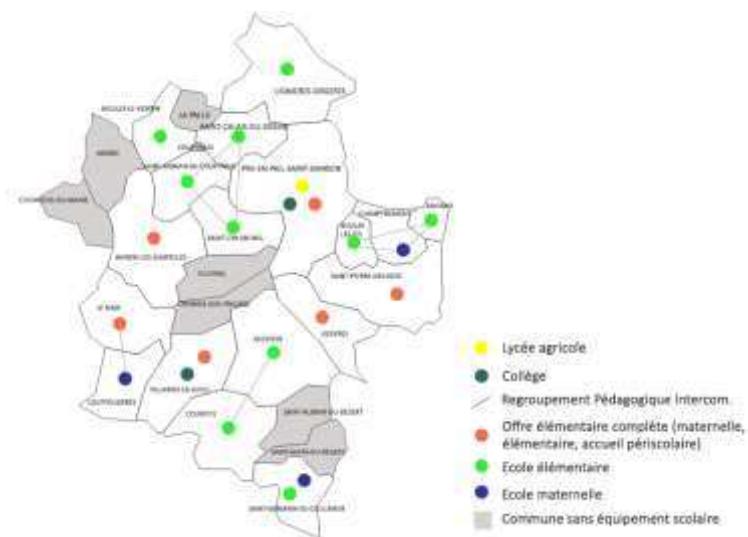
Au total, le territoire compte une offre variée pour les familles ce qui représente à ce jour un total de 263 places d'accueil régulier (hors « garde à domicile ») avec environ une soixantaine de places disponibles. L'évolution de l'offre est constamment fluctuante.

La baisse continue du nombre d'assistants maternels et un faible renouvellement de la profession est à prendre en considération. L'âge moyen des assistants maternels actifs à ce jour est de 47 ans. 6 départs connus à la retraite prévus d'ici 3 ans.

De plus, le territoire compte un service de PMI (Protection Maternelle Infantile) avec une puéricultrice qui se déplace auprès des assistant(e)s maternel(le)s et des jeunes familles et un médecin de PMI présent une fois par semaine à l'antenne solidarité de Villaines-La-Juhel.

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a mis en place en 2017 un service Relais de la petite Enfance itinérant afin de proposer un lieu d'informations auprès des familles et des professionnels de la petite enfance. Cet observatoire de la qualité de l'accueil accompagne les projets en cours, favorise la professionnalisation, accompagne les familles dans l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le). L'itinérance permet d'être au plus près des besoins des gens, de créer un lien plus proche et durable.

Des équipements scolaires aux effectifs en léger recul



77% des communes ont au moins une école et seulement 6 communes ne possèdent aucune école. Il existe 5 regroupements pédagogiques intercommunaux. Les effectifs scolaires stagnent (en collèges), voire baissent depuis 5 ans (-10% en moyenne en élémentaire). Toutefois, cette évolution recouvre des situations différentes ; les effectifs diminuent dans les établissements à Saint-Pierre-des-Nids (-20%) et augmentent de 7% à Javron-les-Chapelles.

Source : PLUi CCMA, 2019

Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire en 2020 :

Ecole Maternelle : 450 élèves

Ecole Primaire : 770 élèves

Collège Les Garettes: 156 élèves

Collège St Nicolas: 209 élèves

Collège Des Avaloirs: 217 élèves

MFR La Chauvinière : 142 élèves dont 27 de la CCMA

Sur le territoire :

2 ULIS (Dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) : 1 ULIS école +1 ULIS Hybride à Villaines-la-Juhel

Ouverture d'un **nouveau dispositif** à l'école élémentaire publique de Pré en Pail Saint Samson à la rentrée 2021.

Des équipements extrascolaires et périscolaires à conforter



ACM Familles Rurales: Multisites St Pierre des Nids –Javron les Chapelles –Pré en Pail Saint Samson (Toutes les vacances scolaires sauf Noël)

ACM CCMA: Multisites Villaines la Juhel – Gesvres –Averton-Courcisé-Le Ham (Toutes les vacances scolaires pour Gesvres et Villaines la Juhel sauf Noël et seulement Juillet pour Averton –Courcisé et Le Ham)

ACM Loisirs Pour Tous: St Germain de Coulamer (Juillet et vacances d'Octobre)

ACM Service Jeunesse CCMA : pendant toutes les vacances scolaires et les mercredis loisirs. À la Maison des Jeunes à Villaines.



Accueils Périscolaires matin et soir déclarés: Villaines-la-Juhel–Gesvres–Javron-les Chapelles

ACM Périscolaire du Mercredi : Gesvres et Villaines la Juhel organisé par les communes. Pré-en Pail –Saint Samson et St Pierre des Nids organisé par Familles Rurales

Garderies: Averton –Courcisé- Lignières-Orgères –Ravigny - Le Ham – St Aignan de Couptrain-St Calais du Désert –St Cyr en Pail –Neuilly le Vendin-Loupfougères -St Germain de Coulamer.

L'accompagnement des jeunes en milieu rural à ne pas délaisser

Les jeunes quittent le territoire après la 3ème pour rejoindre les villes de Mayenne, d'Alençon et de Laval pour poursuivre leurs études.

Seule la MFR accueille seulement 27 élèves du territoire.

Pour aider les jeunes et soutenir leur projet professionnel la CCMA met à disposition différentes actions :

Aide à l'insertion professionnelle -

- Suivi des jeunes par la Mission Locale
- Bourse à l'apprenti
- Visite d'entreprises pour tous les élèves de 4^{ème}

- Formation à l'écriture du CV et de la Lettre de motivation
- Formation Baby Sitting
- Chantiers Argents de Poche pendant les vacances scolaires.
- Coop du Mont des Avaloirs (Coopérative Jeunesse de Service) Juillet- Août Entreprise Ephémère

Afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie, la branche Famille de la CAF propose une nouvelle aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse : la PS Jeunes.

Ce dispositif permet de développer le service jeunesse et de proposer d'autres actions.

Actions à développer :

La Coop du Mont des Avaloirs : La Coop du Mont des Avaloirs a vu le jour en juillet 2017 avec le partenariat de Co démarrage 53 (portage juridique et structure de l'entreprise ...) et a continué en 2018 et 2019

Une Coopérative Jeunesse de Service est un projet d'éducation à la coopération et à l'entrepreneuriat.

Des jeunes de 16 à 18 ans mettent sur pied leur propre entreprise coopérative éphémère afin de vendre des services sur le territoire.

Le dispositif Argent de Poche : Il s'agit d'offrir, aux jeunes âgés de 16 à 21 ans, la possibilité d'effectuer des petits chantiers de proximité permettant d'améliorer leur cadre de vie, en contrepartie d'une Indemnisation.

Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité

Permettre au jeune de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie

- Permettre au jeune d'appréhender le monde du travail par la découverte des notions suivantes :
- Le travail en équipe
- La notion d'argent
- Les règles à respecter
- Les techniques de travail
- Permettre au jeune une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet
- Améliorer les échanges entre jeune et adulte

Les Mercredis Loisirs : La MDJ ouvre ses portes le mercredi de 13h00 à 17h30 pour les 12-15 ans.

Au début de l'année scolaire, les jeunes choisissent un projet où ils seront acteurs.

Ce projet a une durée scolaire et plusieurs actions sont à mettre en place.

Le groupe se retrouve 1 à 2 fois par mois en fonction des actions à réaliser.

Lorsque le jeune choisit son projet il doit s'investir toute l'année scolaire.

Les 3 projets sont :

- Projet Séjour en Europe
- Projet Caisse à Savon
- Projet Artistique

Nouvelles actions en cours d'élaboration :

- **Animation méridienne :** L'animation méridienne aura pour but d'intervenir dans les établissements scolaires du second degré pendant les temps du midi après le repas des élèves.
Intervenir une fois par mois dans les 3 collèges du territoire et d'évoquer un thème avec les jeunes sous forme de petits jeux, d'échanges et de discussions.
Ce temps permet d'échanger sur plusieurs thèmes : environnement (travailler ensemble sur différents projets) – la Santé (sexualité – les addictions...) – la Prévention

- **Les Promeneurs du Net** : Le Promeneur du Net écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes et les familles sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien votre accompagnement et la recherche de réponses à vos interrogations.

Différentes associations de jeunes

- **Association AJC**: Cette association existe depuis plusieurs années , les jeunes organisent leur propre pièce de théâtre (texte- costume -décor de scène ..).
- **Contact Association** : Elle organise des manifestations à Javron les Chapelles pour créer du lien social dans leur village. (Randonnée – Rallye – Repas)
- **L'AV Junior** : Un groupe de mineurs organise des actions pour financer un séjour en Europe (Tombola – vente de gâteaux – Marché de Noël) .Ils sont partis en Espagne à Barcelone , en Italie à Naples , au Portugal à Lisbonne.

L'accompagnement à la parentalité à développer

Quelques actions « parentalité » existent sur le territoire, soit à l'initiative d'associations ou de collectivités mais peu de visibilité pour les familles de ce qui est proposé.

Difficultés à décentraliser les actions des 4 grands pôles afin d'aller au plus près des familles qui ne peuvent pas toujours se déplacer sur tout le territoire.

Difficultés à travailler en réseau afin d'avoir une offre plus précise et plus homogène de ce qui est proposé.

Un travail est en cours via la CTG (Convention Territoriale Globale) sur ce thème.

Une dynamique santé en construction

La décision du conseil communautaire 2018CCMA029 a engagé la CCMA dans un processus de construction d'un Contrat Local de Santé (CLS). Cette décision a abouti à l'embauche d'un coordinateur du contrat local de santé en décembre 2019.

Le CLS a pour objectif de réduire les inégalités sociales de santé et de répondre au plus près des problématiques propres au territoire. Dans cet objectif, un diagnostic partagé a été construit avec les données qualitatives puis les analyses des acteurs du territoire.

Cette démarche a abouti à un plan d'action construit autour de 5 axes définis par les groupes de travail du CLS :

- Axe bien vieillir : adapter le territoire au vieillissement de sa population. Soutenir les projets de maintien à domicile / Encourager la pratique sportive adaptée / Aider au maillage des services à la personne.
- Axe santé mentale : répondre aux problématiques psycho-sociales du territoire / Prévenir et soigner la dépendance / Prévention du suicide.
- Axe attractivité : aménager les offres du territoire pour aboutir à des installations de professionnels de santé.
- Axe promotion de la santé/accès aux soins : mobiliser les acteurs territoriaux pour construire et diffuser les informations concernant la prévention primaire.
- Axe santé environnementale : Informer les acteurs du territoire sur les risques des polluants sur la qualité de l'air/de l'eau/ de l'air intérieur

La santé et les services aux personnes âgées : enjeu majeur d'un territoire vieillissant

Le territoire possède un centre hospitalier à Villaines-la-Juhel et plusieurs cabinets de professionnels de santé installés sur les pôles principaux et les pôles secondaires. Cependant, les médecins généralistes individuels sont peu nombreux, avec seulement 5 communes accueillant au moins une fonction médicale ou paramédicale.

Le déficit d'équipements médicaux est compensé par la proximité des centres hospitaliers voisins.

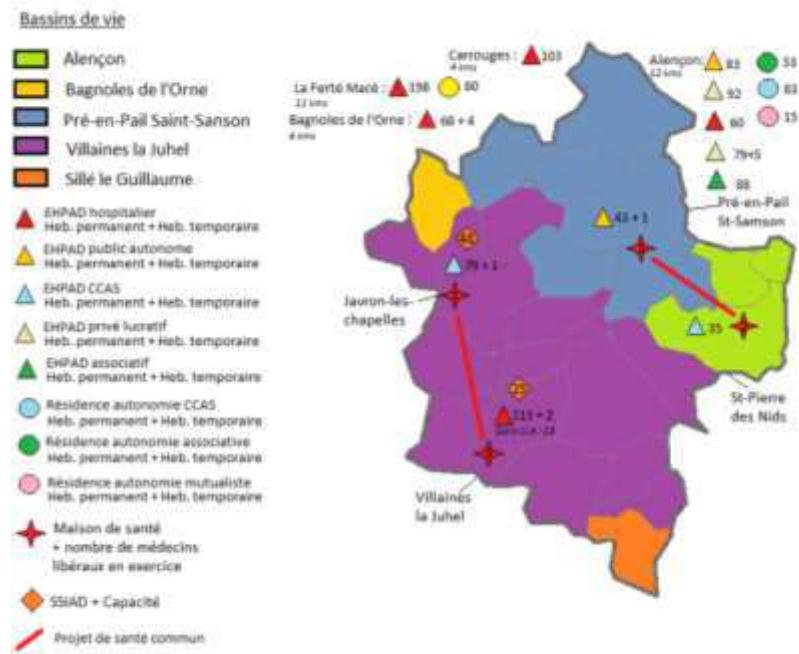
Source : *Diagnostic territorial de santé, 2021*



Dans la communauté de communes, 4 EHPAD et une résidence accueillent les personnes âgées, avec une capacité totale de 289 lits. Compte tenu du vieillissement de la population, l'offre reste à étoffer avec d'autres solutions d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées à domicile.

Le diagnostic territorial santé préalable au Contrat Local de Santé (CLS) en cours d'élaboration par l'ARS des Pays de la Loire via la délégation territoriale de la Mayenne et la Communauté de communes a permis de mobiliser les acteurs locaux afin de fournir une connaissance étayée des problématiques de santé rencontrées par la population et impulser une dynamique collective en matière de :

- Données socio-démographiques
- Mobilité
- Santé environnementale
- Petite enfance, jeunesse et sport
- Parcours des aînés
- Exercice médical
- Santé mentale
- Indicateurs de santé
- Crise du COVID-19



Source : Diagnostic territorial de santé, 2021

La démographie médicale : une préoccupation majeure pour les professionnels et les habitants.

La démographie médicale du territoire est très faible. Il y a 9 médecins sur l'ensemble de la CCMA, un médecin retraité est en renfort une fois par semaine avec l'aide du centre H. Dunant de Laval. Cela correspond à 55 médecins pour 100 000 habitants. La France compte 118 médecins pour 100 000 habitants.

- 3 maisons de santé sur le territoire (1 maison de santé pluriprofessionnelles, 2 maisons de santé pluridisciplinaires)
- Accueil de stagiaires et internes en concertation entre St Pierre des Nids et Villaines la Juhel
- 1 hôpital de proximité avec 28 places en Soins de Suites et Réadaptations (SSR)
- Pas de spécialistes
- Une densité faible de kinésithérapeute
- Une densité correcte d'infirmiers
- La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Maine couvre 8 communes du territoire de la CCMA dont St Pierre des Nids et Villaines la Juhel.
- Le Centre Hospitalier Nord Mayenne et le Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers sont les centres hospitaliers de premiers recours en médecine et chirurgie obstétrique.
- 3 médecins ont plus de 60 ans



Préoccupation majeure du territoire, l'ensemble des acteurs de santé du territoire subissent le manque de professionnels de santé et plus particulièrement le manque de médecin. Manque de médecin qui est encore en évolution avec le départ prévu dans un délai à court terme d'au minimum 2 médecins. Les besoins exprimés soulignent le besoin de pérenniser une offre de soins locale de professionnels de 1er recours (médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeute). La coordination entre les établissements de santé et les professionnels libéraux et acteurs médico-sociaux est à poursuivre. L'amélioration de l'accès aux soins psychiatriques (pour un meilleur repérage des personnes, de leur suivi) est à travailler.

La santé psychique, une aggravation due à la crise sanitaire

La crise du covid-19 a entraîné une augmentation des sollicitations aux services en santé mentale partout en France et tout autant dans la CCMA. Cette situation s'ajoute à un constat des différents professionnels de problématiques particulières :

- Les problèmes d'addiction
- Le risque suicidaire
- L'isolement

Les concertations ont souligné l'aggravation des situations à cause de la crise sanitaire. Tous les services ont constaté cette situation qui se rajoute à un vieillissement de la ressource médicale. Le travail en réseau des différents acteurs du champ de la santé mentale se doivent donc d'être mis en liens pour augmenter l'efficacité des services.

Des services qui doivent s'adapter à une population vieillissante

Le territoire est géographiquement bien réparti en EHPAD par bassin de vie. L'hôpital de proximité sert également d'offre de recours avec son service SSR. Du fait de la structure du territoire, la question du bien vieillir et du maintien de l'autonomie est un sujet structurant du territoire. Cependant, le territoire n'a pas d'accueil de jour, ni d'accueil de nuit. Les structures travaillant à destination des personnes âgées sont :

- 4 EHPADs
- 2 SSIAD
- 1 SSR
- 4 fédérations d'association d'aides à domicile
- Appui de la MDA
- Equipes d'appui aux professionnels de santé
- Dispositifs autour de la perte d'autonomie
- Lotissement « le clos du verger » à destination des personnes âgées

Nombres de places en EHPAD	274
Nombre de places D'Hébergement Temporaire	4
Nombre de places en Accueil de Jour	0
Nombre de places en Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA)	0
Nombre de places Unité pour Personnes Agées Désorientées (UPAD)	0

Au travers des consultations, des besoins ont été exprimés pour des places d'accueils de nuit, de maintien à domicile, d'accueil des aidants. Il a été souligné que les services à destination des personnes âgées doivent s'adapter aux différentes problématiques du territoire, notamment celle de l'accessibilité et de la mobilité. De plus, presque l'intégralité de ces services soulignent un manque au niveau des effectifs et souhaite travailler sur l'attractivité des métiers.

Des partenariats pour la prévention en santé

Au regard de la population, il est impossible d'avoir des données statistiquement exploitables pour les indicateurs de santé. Cependant, certains éléments ont pu être relevés :

- Suivi bucco-dentaire bas (26% des enfants de 10-14 ans ont un suivi bucco-dentaire régulier)
- Part importante de personnes prise en charges en Affections Longues Durées (26% des 25-64 ans)
- Maladies cardio-vasculaires surreprésentées (8,10%)
- Des pathologies propres aux agriculteurs

Des sujets de santé ont déjà été mis au jour et des programmes de prévention mis en action sur le territoire de la CCMA.

- La SISA de Villaines-Javron construit chaque année des programmes de prévention
- La MSA déploie des actions sur le territoire
- La direction de la solidarité tient une permanence avec la présence de la PMI
- Il n'y a pas de permanences de la Maison des Adolescents, il faut alors aller à Mayenne pour pouvoir accès à ses services.
- Il n'y a pas de permanences du CSAPA

Les besoins exprimés ont souligné la nécessité de maintenir l'existant mais aussi de le renforcer et le maintenir sur le long terme. De plus, ainsi que souligné par les différents axes déjà abordés, la question de l'isolement et des habiletés parentales sont des axes majeurs sur lesquels les groupes de

Des équipements sportifs et culturels à réhabiliter et développer



Source : Diagnostic territorial de santé, 2021

Les équipements culturels sont peu visibles mais répartis entre les polarités du territoire, avec :

- Huit communes disposant d'une bibliothèque ou d'un point lecture, avec la médiathèque tête de réseau à Villaines-la-Juhel, 3 bibliothèques et 4 points lecture de proximité.
- Le cinéma associatif L'Aiglon à Saint-Pierre-les-Nids, qui a bénéficié d'une aide de la collectivité pour la modernisation de sa salle en 2017.
- 1 espace culturel dédié à l'éducation artistique à Villaines-la-Juhel.
- 3 sites complémentaires d'enseignement de la pratique musicale à Javron-les-Chapelles, Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids.

L'école de musique compte en 2019 :

Le territoire accueille près de 100 équipements sportifs, et chaque commune dispose au minimum d'un terrain de sport en plein air et/ou un boulodrome. Les communes de Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail Saint Samson se distinguent par la présence d'un panel complet d'équipements, notamment une piscine, un stade et une médiathèque, équipements scolaires.

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a été identifiée à la suite d'un diagnostic régional comme étant à soutenir prioritairement dans le domaine des activités physiques et sportives. Candidate à la mise en œuvre d'un projet expérimental pluriannuel dont le CNDS est partie prenante, la CCMA a été soutenue par l'Etat de 2017 à 2019 pour un projet de développement DéSTRA (Développement Expérimental du Sport sur un Territoire Rural à Accompagner).



Source : Projet culturel CCMA, 2019-2022

- 98 élèves inscrits à la formation instrumentale
- 145 élèves inscrits pour la pratique collective

Le projet culturel de territoire 2019-2022 a permis de définir les axes prioritaires de développement du projet culturel et d'identifier pour chacun un plan d'action chiffré.

Une couverture numérique du territoire qui reste à valoriser

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de Mayenne a été adopté en mars 2011. Il émettait notamment l'ambition de couvrir le territoire en très haut débit d'ici fin 2021.

Dans ce cadre, et dans celui du plan « France Très Haut Débit », le syndicat « Mayenne Très Haut Débit » a lancé un appel d'offre pour l'installation et le déploiement du réseau sur le territoire départemental. Cela a donné naissance au projet « Mayenne Fibre ».

Etant située dans le département de Mayenne, la Communauté de communes du Mont des Avaloirs est concernée par le projet « Mayenne Fibre ».

Ce projet a pour mission de raccorder tout le département en très haut débit d'ici fin 2021, avec une première tranche de travaux qui était planifiée pour 2019.

ENJEUX

L'offre de services publics est satisfaisante sur le territoire et permet de répondre aux besoins des habitants. Cependant il faut veiller à son maintien, en particulier pour l'offre en service de santé qui est plus fragile avec une faible densité de médecins par habitant et une population dont l'âge s'agrandit. La question du soutien à la parentalité est à développer. Les équipements sportifs du territoire sont vieillissants et l'offre en équipements culturels est limitée. La couverture numérique du territoire doit également être développée et valorisée.

ORIENTATION STRATEGIQUE :

ORGANISER – OPTIMISER UNE OFFRE DE SERVICES (MARCHANDS, NON MARCHANDS) - QUALITE DE VIE

- Axe 1 : Garantir un accès aux équipements et aux services tout en prenant en compte les spécificités territoriales (ruralité – bourgs)
- Axe 2 : Développer des pratiques sportives en lien avec les équipements intercommunaux, pour les scolaires :
- Axe 3 : Développer globalement le territoire via les réseaux numériques :

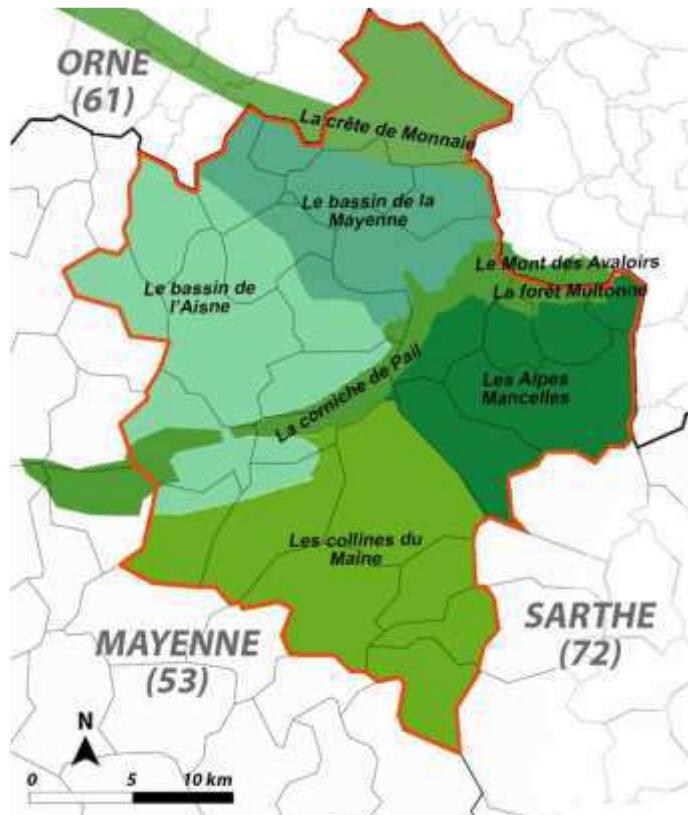
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Un paysage bocager et montueux à préserver

Identification du paysage spécifique au territoire

Si le territoire appartient à la famille géographique des « paysages montueux », celui-ci recèle d'un élément géographique singulier qui donne une toute autre dimension à cette appellation. Il s'agit du synclinal de Pail avec le Mont des Avaloirs ou Mont Souprat, sommet du massif armoricain.

Culminant à 416 mètres d'altitude, cet élément géographique et identitaire de la Communauté de Commune s'accompagne de deux grands reliefs qui s'étendent de manière transversale et traversent le territoire de la Communauté de Commune dans un axe nord-est sud-ouest : la Corniche de Pail et de la plateforme de la forêt Multonne.



Source : PLUi CCMA, 2021

Identification des aires protégées

Le territoire du Mont des Avaloirs est couvert par des espaces naturels remarquables, protégés ou inventoriés pour leur intérêt écologique, patrimonial et paysager. Les aires protégées pour la conservation de la nature en 2021 représentent 51,4% du territoire tandis que seuls 11,1% du département sont concernés.

Paysage

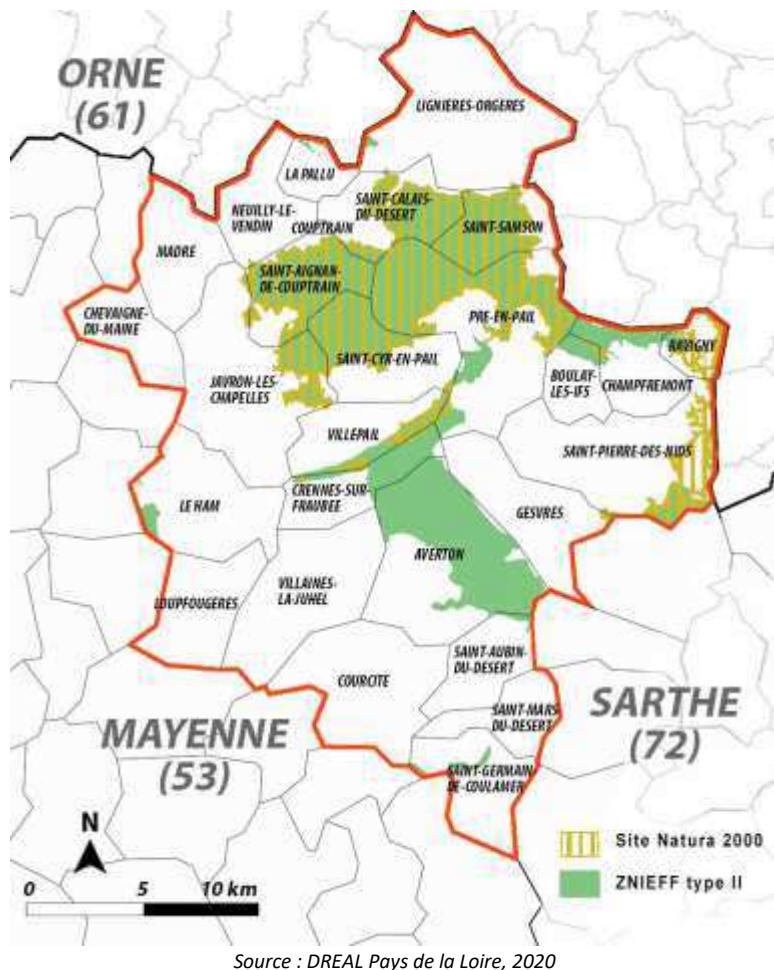
Le territoire du Mont des Avaloirs comprend 4 sites classés Natura 2000 :

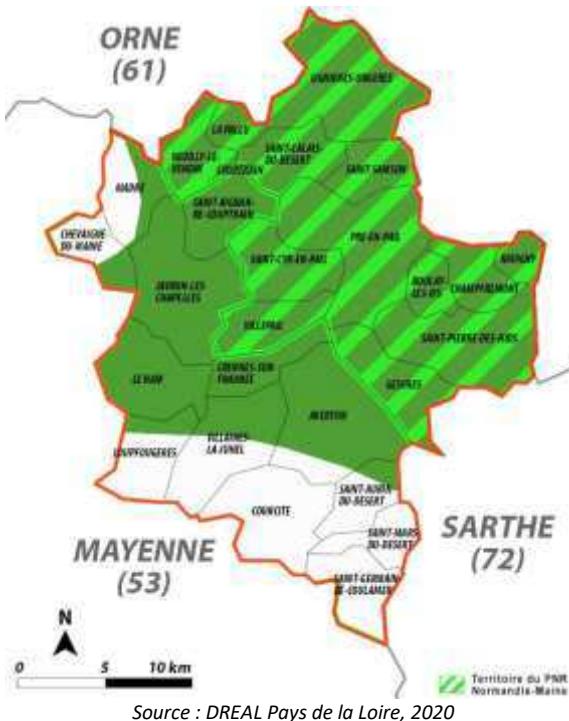
- Le bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelles ;
- La corniche de Pail et la Forêt de Multonne ;
- Les Alpes Mancelles
- La vallée du Sarthon et ses affluents

Sont également inventoriés au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) un grand nombre de secteurs ainsi que deux des trois réserves naturelles régionales de Mayenne :

- La réserve naturelle régionale « Landes et tourbières des Egoutelles » est classée depuis 2009 par le Conseil Régional des Pays de la Loire. Entièrement localisée sur le territoire du Mont des Avaloirs, cette zone d'1,25 ha est riche en biodiversité végétale et animale, avec un travail de valorisation du site engagé avec les habitants de Villepail.
- La réserve naturelle régionale « Mont des Avaloirs » (RNR327), classée en 2020, occupe une surface de 321,06 ha sur les communes de Boulay-les-Ifs et Pré-en-Pail-Saint-Samson.

6 espaces naturels sensibles sont gérés par le département et 2 arrêtés préfectoraux de protection des biotopes existent sur le territoire.





Le Parc Naturel Régional (PNR) Normandie-Maine s'étend sur près de la moitié du territoire dans sa partie nord-est et concerne 13 communes.

Le PNR Normandie-Maine a pour mission de :

- Protéger et gérer le patrimoine naturel, culturel et paysager ;
 - Accompagner l'aménagement du territoire ;
 - Encourager le développement économique et social ;
 - Accueillir, éduquer et informer le public ;
 - Réaliser des actions expérimentales et exemplaires et innovantes.

Il est donc un acteur important dans l'évolution du territoire.

Depuis 2014, le PNR Normandie Maine travaille avec ses partenaires à la mise en place d'un ambitieux programme de sauvegarde des landes, des tourbières et des oiseaux remarquables présents sur le Mont des Avaloirs et la Corniche en Pail.

En complément de ces actions, le projet LIFE Avaloirs a été validé par la Commission Européenne pour la période 2018-2023. Il permet la mise en œuvre d'un large programme de restauration des milieux et un plan de communication visant la sensibilisation, l'information et l'éducation des acteurs et usagers du territoire à cette thématique.

Malgré les actions de protection, le paysage bocager est en déclin régulier : entre 2006 et 2016, 287 km de haies ont été détruits, contre seulement 44 km plantés :

- 1996 : 126 mètres de haies par hectare ;
 - 2006 : 74 mètres par hectare ;
 - 2016 : 69 mètres par hectare.

Une artificialisation des sols en ligne avec la moyenne nationale

La consommation d'espaces dans le Mont des Avaloirs concerne surtout les terres agricoles.

Source : observatoire des territoires



Entre 2009 et 2018, 214,7 ha ont été artificialisés dans le Mont des Avaloirs, soit 0,4% de la surface totale. Cette proportion est équivalente à celle du territoire national. Toutefois, si la collectivité est en-dessous de la moyenne nationale pour ce qui est de la consommation d'espaces naturels, elle est nettement au-dessus pour ce qui est de la consommation de foncier agricole.

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire		
Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?		
Indicateurs	CC du Mont des Avaloirs	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	214,7	255 606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,4	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Source : observatoire des territoires

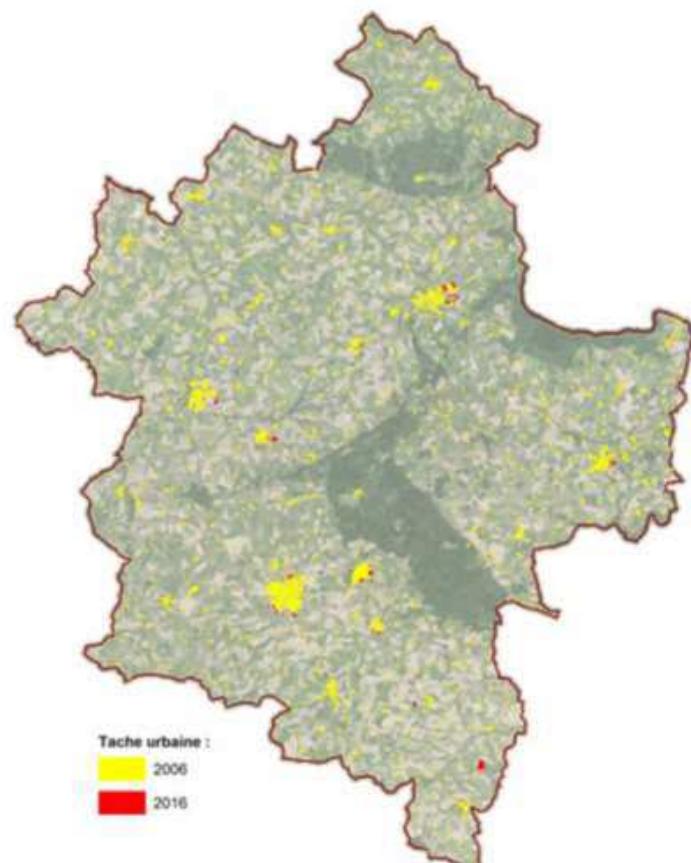
Analyse de la consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Entre 2006 et 2016, c'est près de 100 hectares qui ont été aménagés sur le territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

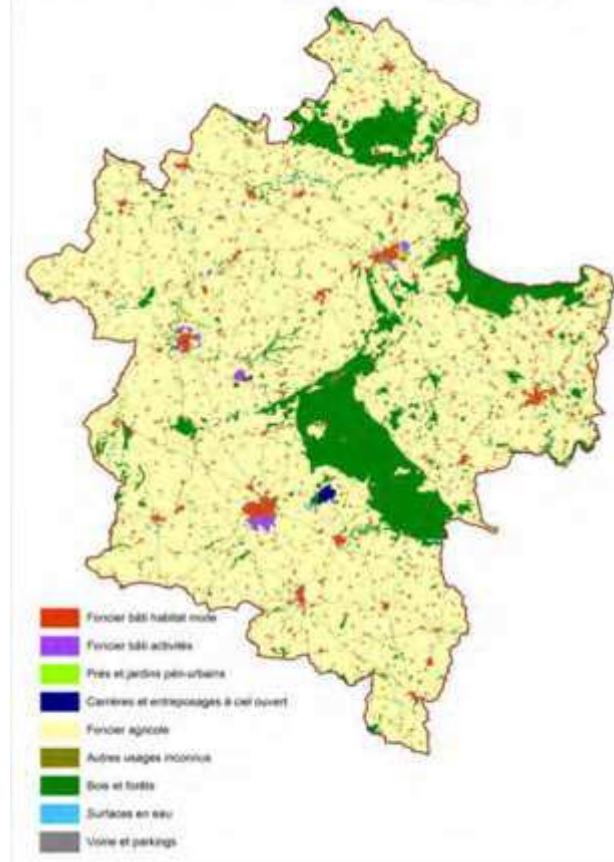
Parmi c'est 99,3 hectares, la consommation fut de :

- 32 % pour l'habitat : dont 8 hectares pour des logements de fonction en secteur agricole ;
- 19 % pour les activités économiques ;
- 9 % pour les carrières ;
- 24 % pour les activités agricoles : hangars, silos, batteries ;
- 15 % pour les équipements hors voirie : stade, cimetières ;

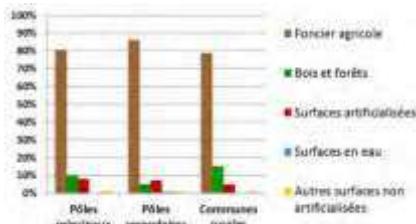
La tache urbaine s'est donc accrue de 100 hectares alors même que la population a diminué de 930 personnes entre 2007 et 2017.



Les différents modes d'occupation des sols sur la CCMA



La répartition des surfaces par groupes de communes



Les zones d'extension urbaines existantes

Les zones futures d'extensions n'existaient que dans les 7 communes dotées d'un POS (caduc depuis le 1^{er} janvier 2021) ou d'un PLU.

La superficie totale des surfaces approuvées en extension s'élevait à 302 hectares, répartis selon les vocations suivantes :

- Habitat et activités compatibles sur 159 hectares ;
- Activités économiques sur 108 hectares ;
- Loisirs sur 32 hectares ;

Bilan des surfaces en extension urbaine disponibles par vocation

Source : Documents d'urbanisme de la CCMA 2017 - MOS Astym 2017

	Habitat et mixte	Activités	Loisirs	Total CCMA
Surfaces totales des zones AU-NA	159 ha	108 ha	35 ha	302 ha
Part dans le total	53%	36%	12%	100%
Surfaces disponibles	130 ha	82 ha	30 ha	241 ha
Part des disponibilités dans les zones	82%	75%	84%	80%

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration

Le choix retenu de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs :

➤ Appliquer une évolution démographique de + 0,3 % par an :

- Population totale d'ici 15 ans : 17 003 habitants
- Nombre de constructions et logements à remettre sur le marché de l'immobilier : 366
- Surface nécessaire : 13 ha (50 % en zone urbaine / 50 % en extension

INDICES DE REPARTITION DES HECTARES CONSTRUCTIBLES PAR COMMUNE évolution à 0,3%

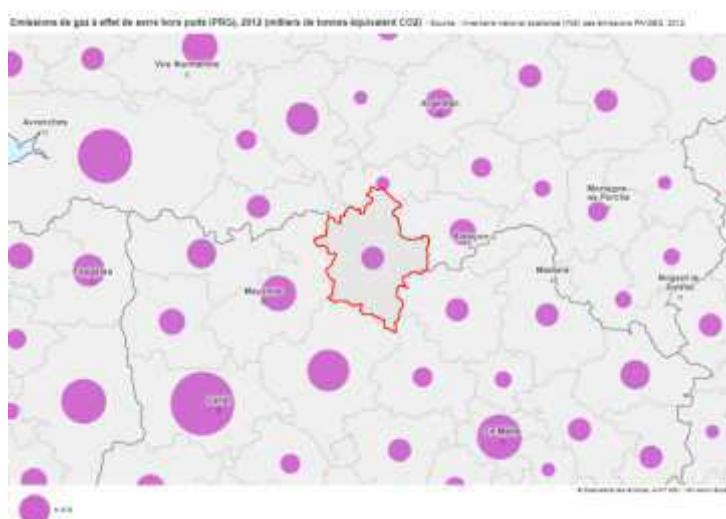
Nom de la commune	Nombre Ha en zone AU	Nombre Ha en zone U	Total Ha	Pourcentage de la population
Averton	0,23	0,23	0,47	3,60
Boulay-les-Ifs	0,07	0,07	0,13	1,04
Champfrémont	0,13	0,13	0,26	1,98
Chevaigné-du-Maine	0,07	0,07	0,14	1,07
Couptrain	0,05	0,05	0,10	0,73
Courcisé	0,35	0,35	0,70	5,42
Crènnes-sur-Fraubée	0,08	0,08	0,15	1,19
Gesvres	0,21	0,21	0,41	3,19
Javron-les-Chapelles	0,55	0,55	1,10	8,48
La Pallu	0,08	0,08	0,16	1,20
Le Ham	0,16	0,16	0,32	2,44
Lignières-Orgères	0,30	0,30	0,61	4,67
Loupfougères	0,16	0,16	0,31	2,40
Madré	0,13	0,13	0,26	1,98
Neuilly-le-Vendin	0,14	0,14	0,27	2,11
Pré-en-Pail-Saint-Samson	0,93	0,93	1,86	14,32
Ravigny	0,09	0,09	0,18	1,40
St Aignan-de-Couptrain	0,15	0,15	0,29	2,27
St Aubin-du-Désert	0,10	0,10	0,19	1,49
St Calais-du-Désert	0,15	0,15	0,30	2,29
St Cyr-en-Pail	0,19	0,19	0,38	2,95
St Germain-de-Coulamer	0,15	0,15	0,30	2,29
St Mars-du-Désert	0,06	0,06	0,13	0,97
St Pierre-des-Nids	0,78	0,78	1,55	11,92
Villaines-la-Juhel	1,14	1,14	2,28	17,53
Villepail	0,07	0,07	0,14	1,07
	6,5	6,5	13,00	100
	50%	50%	100%	

Une démarche déjà engagée grâce au TEPCV

Les émissions de GES sur le territoire

La communauté de communes du Mont des Avaloirs émet en moyenne 306 KTeqCO2/an (données 2016).

Les émissions de GES du Mont des Avaloirs sont relativement basses par rapport à celles des collectivités voisines.



Source : Observatoire des territoires

Chiffres clés :

 émissions de GES par habitant : 18,7 teqCO2/hab

 consommation énergétique par habitant : 30,3 MWh/hab

 94 820 MWh d'électricité renouvelable et de biométhane produits par an

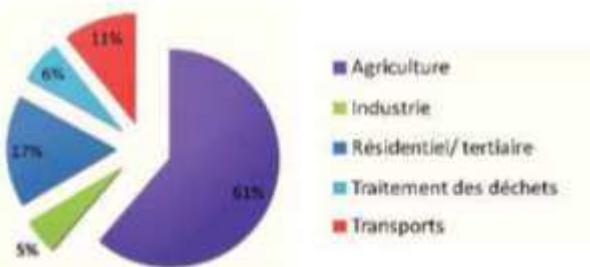
 2 263 passoires thermiques dans le parc de logement (29,9% du parc), 29 dans le parc social (7%)

 2 138 résidences principales chauffées au fioul (28,4% du parc)

 1 réseau de chaleur

 31 artisans et entreprises certifiés RGE

Émissions de GES par secteur Total : 1 648 ktéqCO₂¹



Source : PCET Haute Mayenne, 2012

La majorité des émissions de gaz à effets de serre (GES) en Haute-Mayenne sont liées à l'agriculture (61%), devant les secteurs résidentiel et tertiaire (17%), les transports (11%), le traitement des déchets (6%) et l'industrie (5%).

L'agriculture est le principal secteur émetteur de GES pour le Mont des Avaloirs ainsi qu'en Haute Mayenne. Cela s'explique par l'importance de surfaces agricoles utiles sur le territoire (80% du territoire en Haute Mayenne).

La majorité des émissions de GES liées à l'agriculture en Haute Mayenne sont causées par l'élevage, qui correspond à l'activité dominante du département de la Mayenne et du territoire du Mont des Avaloirs.

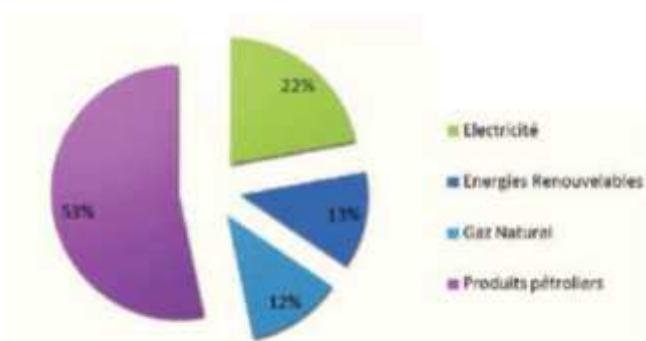
Les transports, et plus particulièrement les transports routiers sont également émetteurs de GES. Les véhicules particuliers, mode de transport dominant sur le territoire, sont les principaux émetteurs.

Le bâtiment est également émetteur de GES, dont les premiers postes sont le fioul domestique (XX%), l'électricité (XX%) et le gaz naturel (XX%).

Les consommations énergétiques sur le territoire



Source : PCET Haute Mayenne, 2012



Source : PCET Haute Mayenne, 2012

Le principal poste de consommation d'énergie du Mont des Avaloirs est le secteur des transports (28%) suivi des secteurs résidentiel (27%) et industriel (23%).

60% de l'énergie consommée repose sur des produits pétroliers ; 30% d'électricité

70% de l'électricité consommée est d'origine renouvelable.

Les produits pétroliers étant la source d'énergie principalement utilisée sur le territoire, les projets permettant de remplacer cette source d'énergie sont prioritaires. Ce sont par ailleurs les produits pétroliers qui sont majoritairement responsables des GES émis sur le territoire.

Le CTE a permis d'identifier les pistes de réduction de la dépendance aux produits pétroliers pour chaque secteur.

La production d'énergies renouvelables

En 2008, la région Pays-de-la-Loire a produit 510 ktep d'énergies renouvelables, ce qui porte à 6% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de la région.

71% de cette production d'énergies renouvelables provient du bois énergie (360ktep).

Le Schéma Régional Eolien terrestre des Pays de la Loire de 2013 a identifié des zones favorables au développement éolien dans les secteurs du Mont des Avaloirs, qui est déjà l'une des zones les mieux dotées en éolienne du département de la Mayenne. La collectivité possède 17 éoliennes, et 3 projets de nouvelles implantations.

La démarche TEPCV initiée en 2015 a permis d'impulser une dynamique forte autour de la rénovation et de la réduction des consommations d'énergie (Conseiller en Energie Partagé, programmes de rénovation énergétique, information, sensibilisation à l'efficacité énergétique). La collectivité a l'ambition d'être autonome énergétiquement en 2050 et de réduire de 50% l'usage des énergies fossiles.

En matière de projets, le CTE a permis au territoire d'affirmer sa volonté de porter et accompagner les projets locaux de production d'énergie renouvelables :

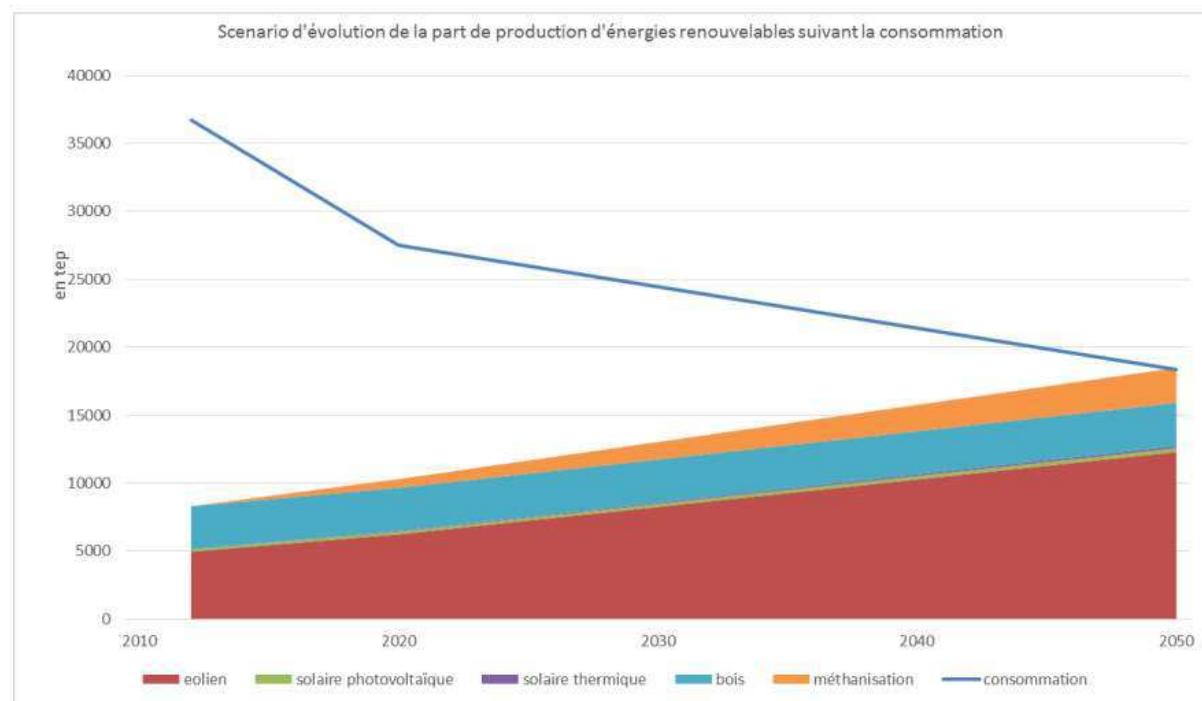
- Développer le solaire photovoltaïque sur les toitures ou les friches industrielles
- Veiller à la cohérence territoriale des projets de développement des ENR, Eoliens et photovoltaïques.
- Accompagner les porteurs de projets dans le développement des projets de méthanisation

Sur le territoire, plusieurs projets sont matures ou en cours de construction, en faveur de la production de bio gaz, d'électricité d'origine renouvelable.

La filière bois énergie portée par la SCIC Mayenne Bois Energie a tout sa place sur le territoire, en lien avec la protection et la valorisation du bocage.

Labelisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte, la CCMA dispose d'un scénario d'évolution visant à atteindre à horizon 2050 une production d'énergie verte égale à sa consommation grâce à trois volets d'amélioration :

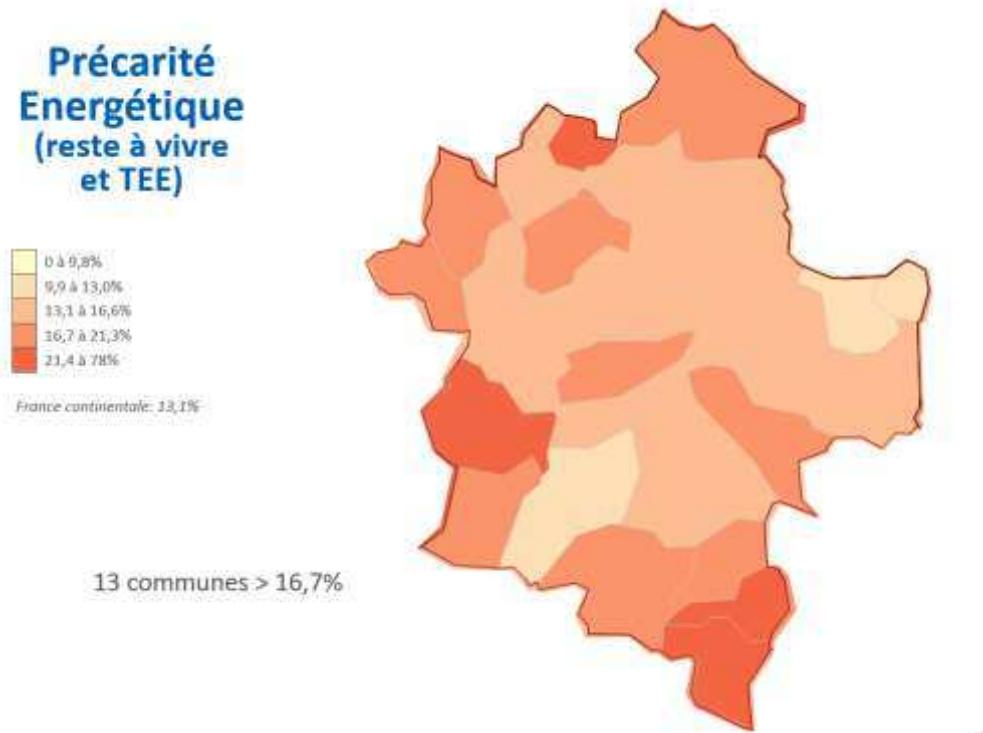
- Réduction des besoins énergétiques
- Réduction du recours aux énergies fossiles
- Progression du recours aux énergies renouvelables.



A ce jour et sur l'ensemble du territoire de la CCMA, des panneaux photovoltaïques ont été installés pour une puissance totale de 2.9 MW. Sur l'année 2019, leur production s'élevait à 3.7 GWh. A noter enfin que selon un rapport d'ENEDIS, 81% de la consommation électrique du territoire est couverte par la production d'énergie renouvelable locale.

Précarité énergétique

514 ménages présents sur le territoire de la CCMA (soit 6.8%) étaient enregistrés en précarité énergétique pour l'année 2014 d'après l'étude précariTÉ menée par ENEDIS. Cette valeur est d'autant plus préoccupante qu'elle s'avère supérieure à la moyenne du département (4.9%), de la région (4.1%) et de la France (5.4%).



Performance énergétique des bâtiments

Très engagée dans l'accompagnement et le suivi des rénovations énergétiques de ces bâtiments, la CCMA a recruté dès 2015 un technicien CEP en partenariat avec l'ADEME pour une durée de 3 ans. Elle s'apprête par ailleurs à relancer ce recrutement à compter d'octobre prochain. Le technicien CEP aura pour objectif d'accompagner les projets de rénovation des bâtiments publics et les projets de développement des énergies renouvelables sur bâtiments publics.

En complément, un partenariat avec TE53 est prévu pour la mise à disposition d'outils en lien avec l'efficacité énergétique, la collecte des données de consommation et l'ingénierie financière.

La CCMA s'engage chaque année dans un programme de rénovation de ses bâtiments avec un objectif systématique de gain énergétique au moins égal à 40%. L'installation de panneaux photovoltaïque en autoconsommation est par ailleurs systématiquement étudiée et mise en œuvre chaque fois que la configuration des lieux le permet.

Les projets de rénovation pourront à terme passer par un chantier de construction/reconstruction et la CCMA envisage la création de 2 maisons passive dès 2022.

Les données enregistrées sur des échantillons de bâtiments de type logements et bâtiments publics montrent en effet une capacité d'amélioration importante de la performance énergétique avec 75% à 80% de DPE supérieur ou égal à 151kWhep/m².an.

Etiquette DPE	Nb de logement référencés	en %
A	6	1%
B	42	7%
C	70	11%
D	125	21%
E	145	24%
F	87	14%
G	29	5%
N	105	17%
Total général	609	100%

Etiquette DPE	Nb de bâtiment public référencé	en %
A	4	6%
B	2	3%
C	8	13%
D	7	11%
E	6	10%
F	1	2%
G	3	5%
N	32	51%
Total général	63	100%

S'il n'existe pas de données fiables relatives à l'estimation de cheminées ouvertes à faible rendement énergétique (ex : inserts, poêles, chaudières à bois installés avant 2002) qui permettraient d'analyser plus finement ces informations, on connaît en revanche la répartition des modes de chauffage principaux sur le territoire comme le montre le graphique ci-dessous :

Les chaudières Fioul sont donc encore largement représentées sur le territoire mais nombre d'entre elles font chaque année l'objet de remplacement au profit de dispositif moins énergivores.

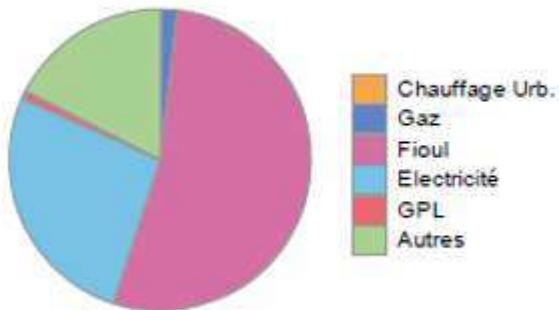
Parmi les installations notables du territoire, une chaudière fonctionnant au bois déchiqueté permet de chauffer 3 logements HQE de la CCMA sur la commune de Loupfougères et la commune de St Pierre des Nids possède un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois à l'usage de l'école et de la salle communale.

Ces installations fonctionnent grâce à plusieurs plateformes de bois déchiqueté réparties sur le territoire et dédiées à cette filière portée par la SCIC Mayenne Bois Energie, qui valorise le bois bocager.

Par ailleurs, les communes de Pré en Pail Saint Samson et de Villaine La Juhel bénéficient d'un réseau gaz (alimenté par un îlot gaz propane pour la commune de PEPSS). Leurs équipements collectifs (communaux et intercommunaux) y sont raccordés.

L'alimentation des réseaux gaz présents sur le territoire de la CCMA va connaître de vertueuses amélioration grâce aux deux projets de méthanisation agricole émergents sur le territoire. Le premier à Courcisé est porté depuis 2019 par un collectif de 3 agriculteurs et vise la production de 7440 MWh PCS de biogaz. Le projet doit être concrétisé en 2021 – 2022. Le deuxième projet a été initié par la CCMA en 2018 (TEPCV). Le projet vise à fédérer un groupe d'une dizaine d'agriculteurs autour de Villaines la Juhel et de construire une unité de méthanisation agricole avec un potentiel d'injection de 150 m3 de biogaz. Le projet doit être conforté courant 2021-2022 avec la révision de l'étude de faisabilité.

Modes de chauffage principaux



Explications "Energies de chauffage"

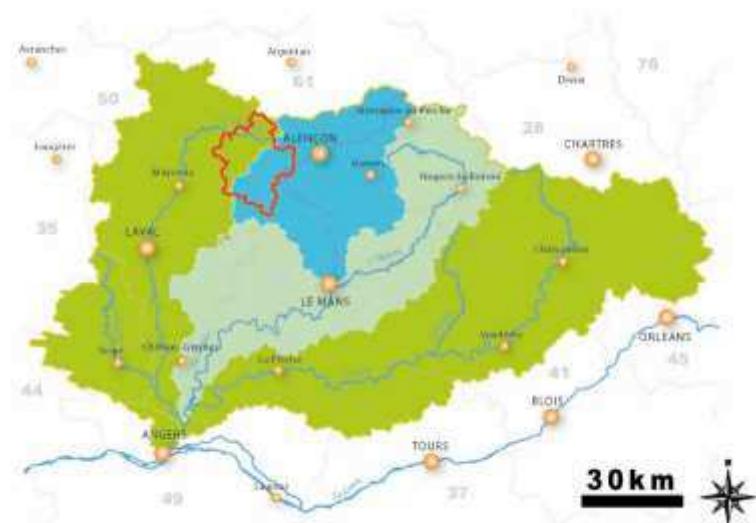
Eau et assainissement

Caractéristiques du territoire

Pays de sources et de rivières, parfois de ruisseaux torrentueux, pays d'étangs et de retenues d'eau, pays de tourbières et de prairies humides, au regard du réseau hydrographique, le territoire de la CCMA est très varié.

Tourné vers la Loire, le territoire se divise en deux espaces avec au nord, le bassin de la Mayenne et au sud, le bassin de la Sarthe.

Source : PLUi CCMA, 2021



La Mayenne prend sa source dans l'Orne et traverse la partie nord de l'intercommunalité, au pied de la crête de Monnaie. Ce n'est alors qu'un simple filet d'eau que de nombreux petits affluents viennent progressivement alimenter. Du lieu-dit la Houdinière à Couptrain, la vallée est encaissée. Puis la vallée s'élargit et est rejoint par l'Aisne qui arrive du sud.

Si quant à elle la Sarthe ne borde le territoire de la CCMA que sur quelques kilomètres à l'est, le paysage spectaculaire qu'elle a creusé dans la roche granitique à la boucle des Toyères est une étape touristique.

Circulant parfois au sein de vallées plus marquées ou s'écoulant nerveusement dans le caillou, ce sont des affluents de la Sarthe qui sillonnent la partie sud du territoire. Prenant leur source sur le synclinal de Pail, le Sarthon, l'Ornette et son affluent le Terrançon, le Merdereau et la Vaudelle festonnent le paysage de leurs vallées encaissées de part et d'autre de la forêt de Pail.

Enfin nombreux sont les étangs, les prairies humides, les retenues d'eau et les biefs qui s'accompagnent très souvent d'un petit patrimoine comme des moulins, des ponts. Les pâtures humides quant à elles sont piquetées de joncs, de carex, etc. qui disent l'eau affleurante (ces milieux recèlent par ailleurs une grande diversité biologique). Ces éléments de paysage liés à l'eau composent le paysage de manière harmonieuse. Seuls quelques étangs de création récente à des fins de loisir dénotent par le choix des matériaux, de la palette végétale au caractère « périurbain ».

Etat écologique des cours d'eau

La qualité de l'eau est relativement bonne, avec 73,2% des cours d'eau considérés comme ayant un bon état écologique en 2017.

Gestion de l'eau sur le territoire

Au niveau du bassin Loire Bretagne, en parallèle de l'élaboration du SDAGE 2022-2026, un Pacte pour la gestion quantitative de l'eau en Pays de Loire est en projet. Il visera à établir une connaissance partagée de la ressource d'ici fin 2023 et d'engager les SAGE et acteurs du territoire sur des actions de gestion de l'eau.

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) de la CCMA vise à assurer :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau et plans d'eau
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des zones humides

Au regard de ces enjeux, la CCMA souhaite étudier les moyens à l'exercice de la compétence GEMAPI.

La gestion de l'eau sur le territoire dépend de deux SAGE : le SAGE Mayenne à l'ouest et le SAGE Sarthe Amont à l'est.

Les SAGE du territoire :



Les SAGE s'articulent autour d'enjeux spécifiques.

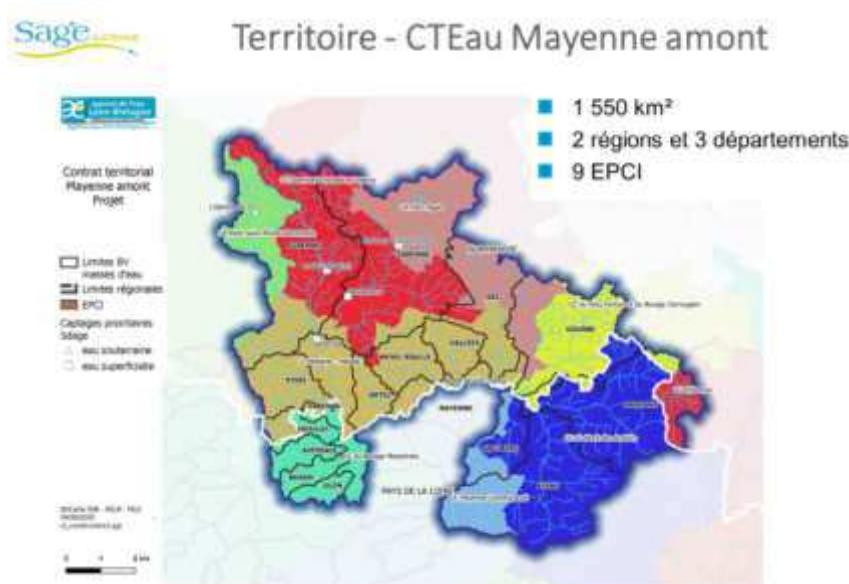
Le SAGE Mayenne entend :

- Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et milieux aquatiques,
- Optimiser la gestion quantitative,
- Améliorer la qualité des ressources,

Pour répondre à ces 3 enjeux, la CLE a identifié les actions suivantes à développer :

- Améliorer la qualité des cours d'eau,
- Préserver et restaurer les zones humides,
- Limiter l'impact négatif des plans d'eau,
- Économiser l'eau,
- Maîtriser et diversifier les prélèvements en eau,
- Réduire le risque inondation,
- Limiter les pollutions ponctuelles liées à l'assainissement et les eaux de pluie,
- Maîtriser les rejets diffus et les transferts de polluants vers les cours d'eau,
- Réduire l'utilisation des pesticides.

Le contrat territorial Eau (CTEau) Mayenne Amont est en cours d'élaboration par l'Agence de l'Eau et la Région Pays-de-la-Loire en association avec le département. Il couvrira 1 550 km² sur 3 départements, et concernera 9 EPCI, dont la partie nord du territoire du Mont des Avaloirs (en bleu ci-contre). Il regroupe les projets répondant aux objectifs du SAGE.



Source : CTeau Mayenne Amont, 2021

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et du Contrat de transition écologique :

- La CCMA a engagé un partenariat avec le SyBAMA pour mener une étude des cours d'eau de l'Aisne et de l'Anglaine, afin d'envisager les travaux à conduire sur ces derniers et ainsi améliorer la qualité des eaux identifiée comme problématique pour l'Anglaine en lien avec le captage de Couterne et moyenne pour l'Aisne.
- Le département souhaite mener une étude complémentaire sur l'érosion du phosphore, toujours sur les bassins des cours d'eau de l'Aisne et l'Anglaine, en lien avec la dégradation de la qualité de l'eau du Lac de Haute Mayenne, ouvrage de soutien d'étiage pour l'alimentation en eau potable

Présentation du SAGE Sarthe Amont :

5 enjeux ont été identifiés :

- Améliorer la qualité des eaux de surfaces
- Améliorer les ressources en eau potables
- Lutter contre l'eutrophisation
- Protéger les populations piscicoles
- Lutter contre les inondations

Pour répondre à ces enjeux, la CLE a identifié les objectifs suivants :

- Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état des eaux
- Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état des eaux
- Protéger les populations contre le risque inondation
- Promouvoir des actions transversales pour un développement équilibré des territoires, des activités et des usages
- Partager et appliquer le SAGE.

Un CTEau sur le territoire de la Sarthe Médiane est en cours d'élaboration et regroupera les actions de sensibilisation/communication, les actions en faveur des milieux aquatiques, de l'adaptation au changement climatique, de la restauration des zones humides, et celles qui permettront de traiter les sujets d'érosion des sols

Installations et traitement

La compétence Eau est exercée en régie, par le SIAEP des Avaloirs pour la partie nord du territoire et par la CCMA pour la partie sud. Une exception existe toutefois pour l'ouest de la commune du Ham alimentée par le SIAEPAC de la Fontaine Rouillée.

Le syndicat des Avaloirs exploite 4 captages et 3 stations de traitement qui alimentent 3 unités de distribution. Pour la partie sud, la CCMA exploite 6 captages et 5 stations de traitement qui alimentent 2 unités de distribution. Aucun des captages n'est classé prioritaire au schéma directeur. 930km de réseaux d'eau serpentent le territoire avec un rendement global d'environ 78%.

La production des captages n'est pas suffisante pour alimenter l'ensemble du territoire et la CCMA ne produit qu'environ 50 % du volume d'eau qu'elle consomme (environ 650 000m³ sur l'année 2020). Les achats d'eau permettent un équilibre mais qui pèse sur d'autres ressources fragiles. L'approvisionnement est assuré par l'achat d'eau via deux ressources :

- La station de pompage d'eau de surface dans le lac de Haute Mayenne exploité par le Syndicat Mixte du Nord Mayenne avec des problématiques lors de l'étiage. Cette ressource est impactée par le réchauffement climatique et l'augmentation de la demande d'industriels par exemple.
- Un captage sensible situé sur le territoire de la Régie des Coëvrons avec un taux de nitrate proche des 50 mg/L.

Les enjeux quantitatif et qualitatif de la ressource en eau potable sont donc une priorité pour la CCMA.

Enjeux qualitatifs

Les limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont très largement respectées. Compte tenu du caractère agressif des eaux, la plupart des stations sont équipées de traitement de neutralisation (filtration sur calcaires marins). Toutes les stations sont conformes à la réglementation et sont équipées d'une désinfection. Le bilan sur les années 2015 à 2019 sur l'ensemble de la CCMA est le suivant :

La qualité bactériologique est satisfaisante avec 99% des analyses conformes aux limites de qualité,

La qualité physico-chimique est satisfaisante avec 95% des analyses conformes aux limites de qualité. Les seuls dépassemens observés concernent les nitrates sur la partie sud de la CCMA alimentée par la Régie des eaux des Coëvrons.

Le bilan des références de qualité physico-chimique présente cependant un taux de conformité nettement plus faible (enregistré à 76%) et essentiellement en lien avec les paramètres de l'équilibre calcocarbonique. En effet, les traitements de neutralisation en place ne sont pas suffisamment efficaces et les eaux après traitement restent agressives. Un travail de diagnostic des filières a été lancé au niveau départemental par l'ATD'Eau et l'ARS afin de proposer des pistes d'amélioration des traitements.

Une campagne d'analyse du radon a été réalisée en 2019 et démontre que les eaux sont conformes à l'exception de celles délivrées par 2 stations qui dépassent légèrement la référence de qualité de 100 Bq/L : la Boucherie à Pré en Pail saint Samson et Clairefontaine qui alimente Crennes sur Fraubée. Un suivi régulier est mis en place à compter depuis 2020 pour ces 2 stations. En fonction des résultats, il sera étudié la possibilité de réduire la concentration en radon en améliorant l'aération dans les réservoirs et évaluer la nécessité de communiquer aux abonnés des communes à fort potentiel radon les recommandations relatives à une bonne ventilation des locaux concernés par l'usage de l'eau du robinet (salle de bain, cuisine).

Concernant la pollution diffuse des ressources exploitées, les concentrations en nitrates sont faibles ou modérées pour la plupart des captages (de 0 à 15 mg/L), seule la station de la Perchaie qui alimente la commune de Loupfougères présente une concentration plus élevée entre 35 et 40 mg/L.

Enfin, la qualité de l'eau est considérée fragile quant aux teneurs en métolachlore ESA, dérivé d'un herbicide maïs, retrouvé dans l'eau du captage des Egoutelles sur la commune de Villepail, où des traces au-delà du seuil de 0,1 µg/L ont été enregistrée en 2020.

La mise en place de bonnes pratiques sur la gestion les intrants dans les zones de captages est une condition indispensable pour le maintien de l'exploitation des captages d'eaux souterraines.

Chaque captage fait l'objet d'un suivi par l'ATD'Eau et comprend notamment un périmètre de protection.

Un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) va être expérimenté sur la période 2022-2025, à l'initiative de la CCMA en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, avec le soutien de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du « Plan Biodiversité » présenté en juillet 2018 par le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, motivé par le constat d'urgence à lutter contre l'érosion de la biodiversité. Ce constat concerne en particulier les espaces structurés et gérés par l'activité agricole. L'objectif du dispositif est de valoriser et améliorer des pratiques agricoles en faveur de la ressource en eau, de la biodiversité, et du stockage carbone sur les captages d'eau potable de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs.

Le projet de PSE concerne 5 captages cumulant 254 ha de périmètres de protection répartis sur 5 communes différentes et dispersés sur le territoire de la communauté de communes, ce qui concerne en tout 23 exploitations.

Par ailleurs, un programme d'actions est également engagé en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau du captage d'eau potable de la Piétonnière à Villaines la Juhel. Projet à long terme, l'atteinte des objectifs qualitatifs liés à la qualité de l'eau permettrait à la CCMA de réduire les achats externes de cette ressource. Ces actions porteront sur la reconquête de la qualité de l'eau du captage abandonné, les analyses de datation de l'eau du puits et les sondages ainsi que l'accompagnement des agriculteurs lancé en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

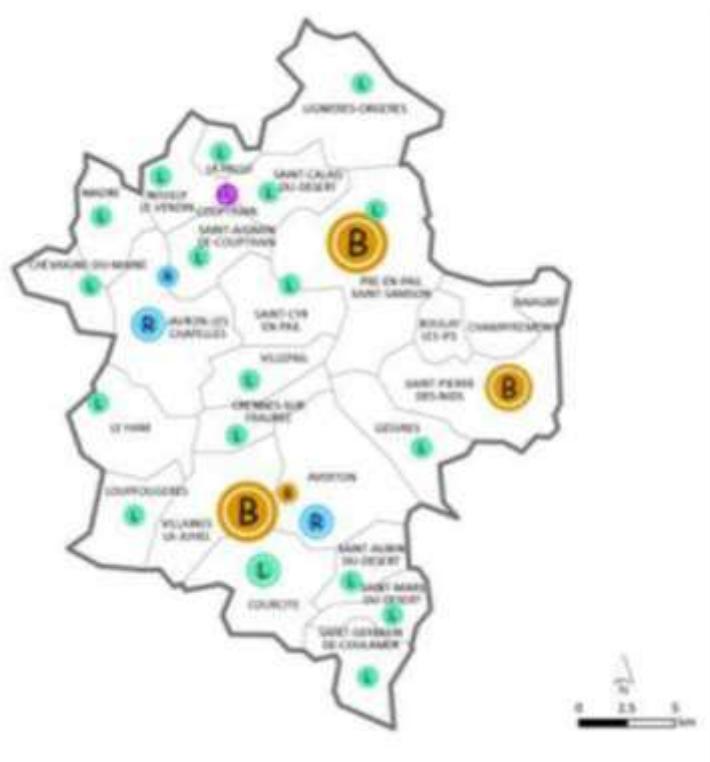
Collecte et traitement des eaux usées

La Communauté de communes gère en régie directe l'assainissement collectif, la collecte et le traitement des eaux usées sur son territoire. Il comprend environ 100km de réseaux et 25 dispositifs d'épuration (17 lagunes, 3 stations sur lits plantés de roseaux, 1 micro-station, 1 station de type lit bactérien et 3 stations de type boues activées).

Toutes les stations font l'objet d'un suivi par le SATESE et sont conformes à la réglementation.

Le système d'assainissement collectif ne concerne que les zones agglomérées des communes.

Dans le cadre du SPANC, Les abonnés non desservis par le réseau de collecte des eaux usées sont dotés d'un système d'assainissement autonome. 5037 dispositifs de ce type sont enregistrés sur le territoire en 2020. La CCMA fait appel aux services de la SAUR pour assurer le contrôle de bon fonctionnement de ces installations.



Traitements des déchets et économie circulaire

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs exerce la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les principales missions du service déchets sont :

- La prévention des déchets
 - La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

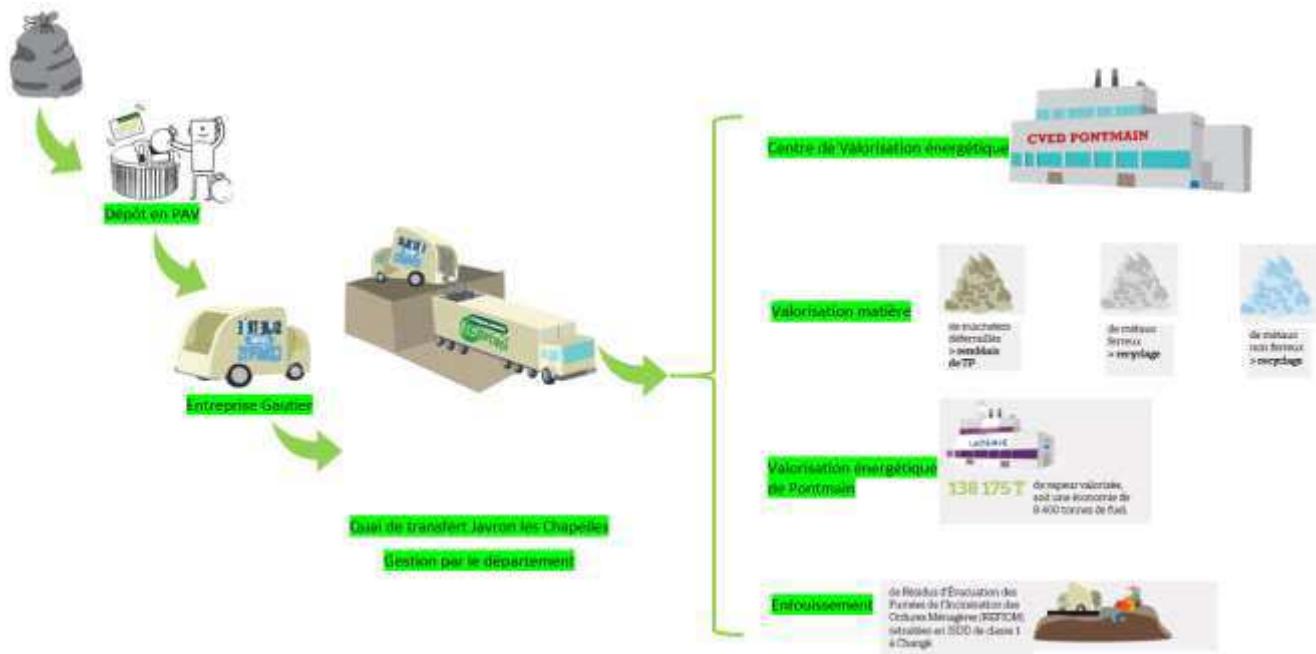
- Le tri et la valorisation des déchets recyclables
- Le traitement et la valorisation des ordures ménagères (via le département qui assure le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles et l'animation du réseau des EPCI en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire)
- La gestion des 5 déchetteries.

La CCMA présente des résultats actuellement plutôt supérieurs à ceux des EPCI voisins.

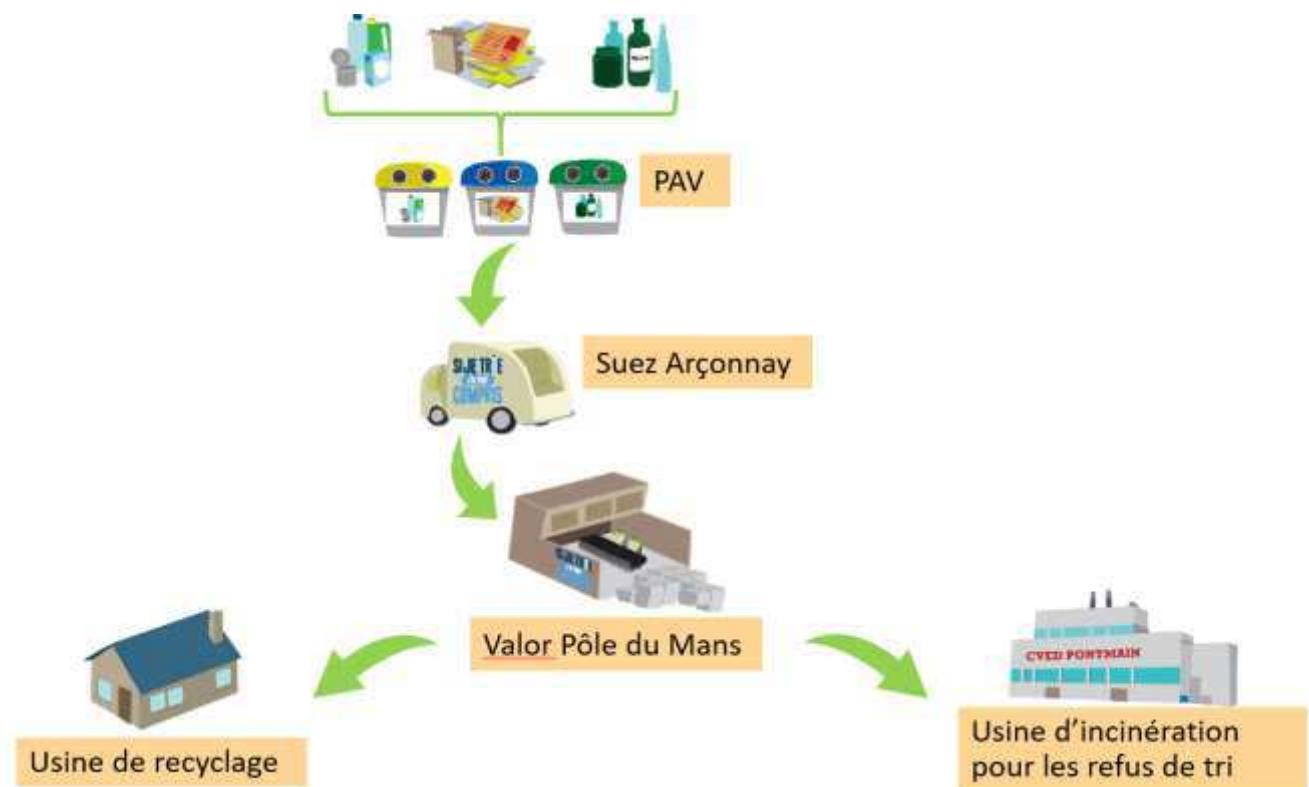
Chiffres clés :
10 880 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en 2020
655 kg de DMA par habitant collectés en 2020
47% de valorisation matière et organique des DMA



Les ordures ménagères sont collectées dans l'un des 105 points d'apport volontaire du territoire. Elles sont ensuite acheminées par l'entreprise Gautier jusqu'au quai de transfert situé à Javron les Chapelles pour être prises en charge par le département qui en assure le traitement par incinération avec valorisation énergétique selon le procédé illustré ci-dessous :



Les déchets recyclables sont collectés par Suez Arçonnay et acheminés et triés par matière sur le site de ValorPole au Mans avant d'être redirigés vers les usines de recyclage adaptées ou à l'usine d'incinération de Pontmain pour les refus.



Afin d'inciter les usagers à trier plus et mieux, la CCMA investit dès 2020 dans une politique de modernisation de ces CSE (Conteneur Semi Enterrés) destinés à la collecte des OM par l'installation de colonnes équipées de tambours.

La commune de Saint Pierre des Nids a par ailleurs été sélectionnée pour tester un dispositif de système incitatif avec contrôle d'accès par carte destiné aux uniques habitants de la commune. En cas de succès, ce dispositif sera généralisé sur l'ensemble du territoire.

Les équipements de tri et traitement

Les 5 déchèteries de la CCMA sont implantées sur le territoire de telle sorte que chaque usager se trouve en moyenne à moins de 12 minutes du site le plus proche.

En 2020, elles permettent la collecte de 6585 T de déchets encombrants et dangereux.

Les sites des déchèteries de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs sont vieillissants et nécessitent des remises aux normes. Pour cela, la CCMA a confié l'audit de ses déchèteries à un bureau d'étude en vue de leur mise aux normes réglementaires et de leurs optimisations.



L'étude sera composée d'un diagnostic du réseau actuel des déchèteries, suivi de l'analyse des besoins, de la proposition de scénario et d'un programme de travaux chiffrés pour chacune des propositions sélectionnées.

3 déchèteries présentent une plateforme de dépôt et broyage des déchets verts (Saint pierre des Nids, Villaine la Juhel et Pré en Pail). Le broyat est mis à disposition des agriculteurs du territoire.

En 2020, les déchèteries ont permis la collecte de 6585 T de déchets sur le territoire soit 378 kg par habitant. Les tonnages se répartissent comme suit :

Principales familles de déchets			
Déchets verts	33 %	Encombrants	19%
Déblais/gravats	27 %	Métaux	6 %
Evolution des tonnages			
	2019	2020	Evol. 2017/2018
Végétaux	2876	2085	-28%
Gravats	1179	1683	+43%
Encombrants	1133	1219	+8%
Bois	362	238	-34%
Carton	128	133	+6%
Ferraille	327	352	+8%
DEEE	164	160	-2%
Mobilier	284	333	+17%
Déchets dangereux	41	56.02	+36%
Emmaüs	36.37	22.42	-38%

Développement de l'économie circulaire

Le département de la Mayenne, en charge du traitement des ordures ménagères, lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2014 a conduit des démarches pilotes d'économie circulaire, avec les EPCI et les autres partenaires (Chambres consulaires notamment) : démarches d'écologie industrielle territoriale, prévention et réduction des déchets (gaspillage, réemploi), valorisation des activités de la réparation (dispositif Répar'Acteurs porté par la Chambre des métiers et de l'Artisanat), accompagnement à l'optimisation de la collecte des déchets.

Entre 2010 et 2016, la CCMA a développé quelques projets d'économie circulaire tels que le compostage domestique, la réduction du gaspillage alimentaire, la sensibilisation à la prévention des déchets ou encore l'animation scolaire dédiée.

Un repair café itinérant entre Villaines la Juhel et Pré en Pail Saint Samson, a été initié en 2018, par la CCMA, avec un réseau de bénévoles réparateurs.

Une collecte des déchets réemployable a lieu en partenariat avec Emmaüs en déchèterie.

Différents projets de méthanisation émergent sur le territoire, pouvant présenter l'opportunité d'intégrer les déchets organiques des gros producteurs et ainsi réduire les déchets envoyés à l'incinération.

La CCMA souhaite par ailleurs, travailler sur un service de broyage des déchets issus de la taille des haies ouvert aux habitants comme cela a été proposé par la commune du Ham avec par exemple, l'utilisation du broyeur déchets verts de la collectivité qui serait installé en itinérant sur le territoire.

En partenariat avec les EPCI voisins et le Département, la CCMA participe à un projet de labellisation Départementale de l'Economie Circulaire proposé par l'ADEME. Ce projet est articulé autour de 5 axes de réflexion qu'on peut résumer ainsi :

- Permettre aux EPCI et au Département de travailler en réseau, de partager leurs expériences et améliorer leurs connaissances collectives de la gestion des déchets et de l'économie circulaire,
- Développer les filières de réemploi, réparation et de valorisation en lien avec acteurs locaux, via le réseau de déchèterie.
- Travailler spécifiquement à la collecte et à la valorisation des déchets organiques
- Développer les dynamiques d'économie circulaire auprès des entreprises et au sein de collectivités, en lien avec les chambres consulaires et les projets d'éco exemplarité
- Affiner la connaissance des coûts de gestion des déchets et travailler sur les systèmes de tarification du service

Ce programme d'actions est à mettre en place avec et pour les acteurs locaux (associations, entreprises, habitants ...) afin de développer des activités, des services, des produits, produisant moins de déchets, favorisant le réemploi et la réparation et enfin une meilleure valorisation des déchets.

Certains acteurs locaux sont déjà engagés dans les dynamiques d'économie circulaire :

- Le collectif 2-4, à Pré en Pail Saint Samson, lauréat de l'appel à projet Fabrique de Territoires développe de longue date une activité de tiers-lieux mixant cohésion sociale, urbanisme, économie circulaire. Le collectif regroupe plusieurs activités, dont une matériauthèque émergente par Payasoloco, un vestiaire de seconde main tenu par le Secours Populaire et une braderie. A travers le CTE, le collectif souhaite structurer son projet de recyclerie, actuellement spécialisée autour des matériaux de récupération, en lien avec les acteurs locaux, professionnels, associatifs et les collectivités. Une étude d'opportunité et de faisabilité d'une recyclerie locale est à mener sur le territoire (portage CCMA à envisager)
- L'Epicerie vrac Le Comptoir, à Pré en Pail Saint Samson
- Le Secours populaire à Villaines la Juhel, lieu de réemploi,
- Les Marsiens, entreprise de conception et commercialisation web de vêtements éco-responsable enfants réalisés en partie localement à Gorron en Usine adaptée avec des tissus dormants-zéro déchet et au Portugal pour des vêtements intemporels en jersey.
- Up Life à Saint Pierre des Nids, qui développe une activité associative de collecte de matériel cyclable en déchèterie et de réparation/reconstruction de vélos
- Différentes associations environnementales proposent par ailleurs des animations en matière de réduction et de recyclage des déchets, ou bien sur le jardinage et la valorisation des bio déchets.

Par ailleurs, d'autres dynamiques départementales sont ou pourraient être relayées localement :

- La Chambre de Commerce et de l'Industrie propose de fédérer les entreprises du territoire autour d'un projet de mutualisation de matières/déchets, en lien avec la Plateforme numérique proposée par la Région Pays de la Loire
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat fédère à l'échelle départemental les artisans de la réparation : Réparation de cycles, couturier, luthier (projet Répar'Acteurs)

ENJEUX

Historiquement, la transition écologique et l'environnement apparaissent être des enjeux forts du territoire. Depuis les années 2000, cela s'est traduit par le développement de projets innovants et fédérateurs (construction de bâtiments et logements HQE/BBC, filière bois énergie, STEP en séchage solaire des boues en 2008, reconnaissance d'un espace naturel sensible en Espace Naturel Régional...). Lauréate de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) en 2015, la CCMA affiche l'ambition d'être autonome énergétiquement en 2050 et de réduire de 50% l'usage des énergies fossiles. Pour cela, différents projets autour du logement et du bâtiment (construction énergétique, rénovation), de l'énergie (consommation et production renouvelable), des mobilités durables, de la biodiversité et de l'économie circulaire ont été initiés. La dynamique engagée a permis de mobiliser les acteurs locaux. Dans la continuité de ces projets développés en lien avec la mobilité durable, le projet « Tous à bicyclette » de la CCMA a été labellisé France Mobilité en 2018.

Forte de ces dynamiques porteuses, et plus globalement en lien avec la volonté d'inscrire son territoire dans la transition écologique de manière totalement transversale, la CCMA a candidaté, dès avril 2019, au dispositif de Contrat de Transition Écologique proposé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, signé en 2021.

Cette transversalité de la Transition Ecologique apparaît donc dans les enjeux du territoire et dans les actions qui en découlent.

En lien avec la **revitalisation du territoire**, l'aménagement du territoire doit prendre en compte les enjeux de transition écologique et notamment :

- L'artificialisation des sols à maîtriser
- Le fonctionnement des bourgs et centralités du territoire et l'aménagement des espaces urbains, afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau, la collecte et la valorisation des déchets, intégrer les enjeux de biodiversité et les enjeux de l'adaptation au changement climatique.
- Les déplacements plus ou moins nombreux et longs, de part l'existence de services, de commerces, d'activités de loisirs sur le territoire.
- L'habitat et globalement les bâtiments du territoire pour lesquels, l'éco construction et la rénovation énergétique apparaît comme une priorité.

La CCMA vise également à accompagner les **activités et services du territoire** à s'inscrire dans des démarches de transition écologique :

- La transition écologique apparaît comme une opportunité de développement d'activités innovantes, au titre de l'économie circulaire ou du développement des circuits alimentaires de proximité par exemple.
- Le secteur agricole repose en grande partie sur l'élevage en pleine mutation. Les cultures ont tendance à prendre de l'ampleur avec des impacts à maîtriser sur le paysage, la biodiversité, les espaces naturels et humides. Ce secteur est par ailleurs particulièrement impacté par le dérèglement climatique et doit s'adapter.
- Les qualités écologiques exceptionnelles du territoire sont autant d'opportunité de développement du tourisme vert

La CCMA poursuit un objectif d'**autonomie énergétique** pour son territoire en réponse aux enjeux suivants :

- Une forte dépendance aux énergies fossiles liée aux déplacements mais également liée au secteur résidentiel, agricole et industriel
- Une production d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 80% en 2019 de la consommation
- L'émergence de projets de méthanisation permettant de viser l'autonomie en gaz pour le territoire et d'envisager le développement de la mobilité gaz
- Des besoins de mobilités identifiés qui concernent autant les habitants que les activités économiques et les services pour lesquels l'offre de services apportés par la région est faible. La CCMA s'est mobilisée à ce sujet à travers différents projets initiés et une prise de compétence actée début 2021.

Concernant le **patrimoine et les ressources naturels** du territoire, les enjeux sont identifiés :

- Un réseau hydrographique variés qui présente des masses d'eau de qualité médiocre mais un état quantitatif bon. Les zones humides sont à préserver
- Maîtriser la fermeture des vallons, l'ouverture des paysages, la disparition du bocage, l'enrésinement des forêts
- Pour les aspects de biodiversité et de paysage, améliorer la gestion des landes, et maîtriser le développement d'activités touristiques et sportives
- Optimiser les installations et le réseau d'eau potable et d'assainissement du territoire :
 - De travailler sur la qualité de l'eau, et particulièrement sur la reconquête de la qualité de l'eau du captage de la piétonnière avec l'objectif à terme de le rouvrir.
 - Le maintien de la qualité de l'eau des captages en fonctionnement via notamment l'expérimentation de PSE sur d'entre eux.
 - D'optimiser le service et les installations d'assainissement collectif.

ORIENTATION STRATEGIQUE :

FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT, DATTRACTIVITE ET DE RESILIENCE AU SERVICE DES ACTEURS LOCAUX

- Axe 1 : Revitaliser le territoire par la transition écologique
- Axe 2 : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique
- Axe 3 : Tendre vers l'autonomie énergétique
- Axe 4 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire

3. SYNTHESE DES ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

ATOUTS <ul style="list-style-type: none">• Plusieurs centralités réparties sur le territoire regroupant emplois, activités et services, en proximité des habitants• Un réseau viaire satisfaisant• Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale• Un secteur industriel dynamique• Un niveau de service satisfaisant• Une diversité de producteurs locaux• Des paysages variés et de qualité• Une diversité d'espaces naturels• Un territoire qui émet relativement peu de GES• Un hôpital local	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">• Une population vieillissante et en léger recul• Une part importante de terres agricoles artificialisées chaque année• Un parc de logement ancien consommateur d'énergies• Une hausse de la vacance dans le parc de logement• Un cadre bâti parfois contraignant• Une diminution du nombre d'emplois locaux• Une offre de transport en commun faible• Les aménagements récents n'ont pris que partiellement en compte la mobilité active
OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none">• Un potentiel touristique avec la tendance du tourisme vert et du tourisme de proximité• La proximité du pôle urbain d'Alençon comme vecteur de croissance• Proposition : une démarche volontaire de transition écologique, mobilisatrice des acteurs locaux• Dynamique de coopération autour de la santé	MENACES <ul style="list-style-type: none">• Un trafic de poids lourds important• Proposition : une forte dépendance aux énergies fossiles et à la voiture pour les déplacements



CONTRAT RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE)

**pour le territoire de la Communauté de Communes
du Mont des Avaloirs**

Le 15 juillet 2021

ANNEXE 2 : FICHES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET INDICATEURS DE SUIVI



ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE, NOVATRICE ET CREATRICE D'EMPLOI

AXE 1 : Favoriser le développement durable de l'espace économique

Principaux objectifs :

- Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois,
- Faire de la transition écologique un levier de développement économique en accueillant des nouvelles activités spécialisées et en accompagnant les entreprises implantées dans la prise en compte de ces enjeux.
- Favoriser l'économie circulaire sur le territoire
- Développer et renforcer une économie diversifiée sur le territoire, tout en favorisant les secteurs à haute-valeur ajoutée
- Favoriser le maintien et le développement du commerce de proximité
- Accompagner les entreprises à recruter sur le territoire :
 - Adapter la main d'œuvre aux besoins de l'économie locale par la formation
 - Accompagner l'installation des employés sur le territoire

AXE 2 : Soutenir une agriculture de qualité, durable, à haute qualité paysagère et économiquement viable

Principaux objectifs :

- Maintenir le paysage bocager,
- Accompagner les transitions climatiques et environnementales,
- Promouvoir la commercialisation des produits agricoles du territoire,
- Accompagner la transmission des exploitations agricoles,
- Soutenir le développement des circuits courts et de proximité, en lien avec la restauration collective.

AXE 3 : Renforcer une économie touristique de qualité équilibrée permettant l'accueil de séjours : enrichir, diversifier, animer, dynamiser, qualifier (label), désaisonnaliser, s'affirmer, exister

Principaux objectifs :

- Renforcer la richesse touristique, la randonnée, les paysages pour renforcer son rayonnement, l'attractivité,
- Favoriser la création d'offre de séjours : hébergement, hors saison, tourisme d'affaires,
- Favoriser le développement du cyclotourisme.

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif	Source
AXE 1 : Favoriser le développement durable de l'espace économique	Nombre d'emplois sur le territoire	2017 : 5 273 2012 : 5 649 2007 : 5 824	5 250	INSEE EMP T5 – Emploi et activité
	Nombre d'entreprises	2019 : 735	735	INSEE DEN T5 – Nombre d'établissements légaux par secteur d'activité

	Nombre d'entreprises du secteur industriel	2019 : 69	75	<i>INSEE DEN T5 – Nombre d'établissements légaux par secteur d'activité</i>
	Nombre de projets en lien avec les commerces de proximité	2021 : 5 par an	5 par an	<i>Interne CCMA</i>
	Taux de jeunes actifs	CCMA : 27,7% Mayenne : 36,6%	30%	<i>INSEE POP T0 – Population par grandes tranches d'âge : 15-29 ans + 30-44 ans</i>
	Taux de création d'entreprises	CCMA : 8,6% Mayenne : 13,3% France : 16,3% (INSEE 2020)	10%	<i>INSEE (REE-Sirene) ENC – Création d'entreprises : 100 * (enctot / enntot)</i>
AXE 2 : Soutenir une agriculture de qualité, durable, à haute qualité paysagère et économiquement viable	Nombre d'agriculteurs exploitants	2019 : 584 2012 : 617 2007 : 849	600	<i>Chambre d'agriculture</i>
	Nombre d'exploitations	2019 : 401	400	<i>Chambre d'agriculture</i>
	Part de l'agriculture biologique dans la SAU	CCMA : 8% Mayenne : 6,6% France : 8,3%	15 %	<i>Agence Bio – Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile en %)</i>
	Nombre de producteurs vendant en circuit court	29	40	<i>Chambre d'agriculture</i>
	Densité des haies bocagères	2016 : 69 m/ha 2006 : 74 m/ha 1996 : 126 m/ha	80 m/ha	<i>DDT</i>
AXE 3 : Renforcer une économie touristique de qualité équilibrée	Répartition des nuitées (tous prestataires confondus) dans le département	CCMA : 7%	15%	<i>Mayenne Tourisme</i>
	Nombre de meublés de tourisme	2019 : 45 (12% du département)	55	<i>Mayenne Tourisme</i>

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans le CTE réintégrées au C2RTE :

- Jardin d'hiver pour volailles – Ragot Samuel
- Eco Pâturage – Commune de Javron-les-Chapelles
- Marsiens – Mode engagée & Eco Friendly – Les Marsiens
- Tiers lieux, carrefour du développement économique et de la transition écologique – CCMA

Projets identifiés dans le CTE :

- Sam Paille : site de production et commercialisation de paille broyée de colza
- Création d'une activité de verger à Lignières-Orgères – Erwan Blotière

- Vente directe et locale par l'Oasis des Elfs à Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Vers une structuration d'une filière chanvre mayennaise – Synergies
- Les Avaloirs, destination nature – Conseil départemental de la Mayenne
- Espace Landais – Javron les Chapelles
- Adaptation des exploitations agricoles aux changements climatiques à Courcisé – CAP CLIMAT 53
- Aménagement pour le développement du cycle – Cycles Yvard
- Efficacité énergétique des entreprises – CCI
- Ecologie industrielle et territoriale – mutualisation – CCI
- Aménagement d'un pôle de service et de transition écologique à Pré-en-Pail-Saint-Samson – CCMA
- Tiers lieu de Saint-Pierre-des-Nids
- Village d'artisans – CCMA

Projets identifiés dans le PAT Haute-Mayenne réintégrées au C2RTE :

- Favoriser le renouvellement des actifs agricoles
 - Action n°1 : Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux fonciers (*action mature 2021*)
 - Action n°2 : Susciter des carrières agricoles et l'installation sur le territoire
 - Action n°3 : Créer un collectif territorial pour faciliter la transmission et l'installation (*action mature 2021*)
- Consolider les opportunités commerciales locales
 - Action n°4 : Quantifier l'offre et les besoins sur le territoire (*action mature 2021*)
 - Action n°5 : Etudier l'opportunité d'un label/d'une charte pour valoriser les acteurs engagés dans les circuits courts et la qualité (*action mature 2021*)
 - Action n°6 : Faciliter l'achat de produits locaux et de qualité
- Accompagner la diversification en produits locaux et de qualité
 - Action n°7 : Inciter à la diversification de la production
 - Action n°8 : Accompagner la création d'espaces tests agricoles sur le territoire (ZA des Chevreuils et ailleurs)
 - Action n°9 : Développer les pratiques agroécologiques sur le territoire
- Expliquer les intérêts d'une alimentation locale et de qualité
 - Action n°10 : Vulgariser la question du consommer local (*action mature 2021*)
 - Action n°11 : Former des ambassadeurs de l'alimentation de proximité
- Rendre accessibles les produits locaux et de qualité
 - Action n°12 : Favoriser la vente de produits locaux dans des commerces multi-produits existants
 - Action n°13 : Créer des groupes d'échanges "manger sain, local et pas cher"
- Connaître les besoins et les attentes des consommateurs
 - Action n°14 : Mener une enquête sur les pratiques et habitudes alimentaires des habitants du territoire (*action mature 2021*)
- Sensibiliser les acteurs de la restauration collective
 - Action n°15 : Initier un réseau d'acteurs pour le partage d'expériences (*action mature 2021*)
 - Action n°16 : Formation des différents acteurs (*action mature 2021*)
 - Action n°17 : Bâtir une méthodologie de démarche de progrès avec les cuisines
- Structurer l'approvisionnement
 - Action n°18 : Générer plus de liens entre l'amont et l'aval : enclencher une démarche territoriale pour l'approvisionnement
 - Action n°19 : Simplifier la logistique
- Mutualiser la restauration collective
 - Action n°20 : Accompagner l'émergence de cuisines mutualisées à l'échelle des communes
- Identifier, définir notre patrimoine alimentaire
 - Action n°21: Réaliser une base documentaire pour définir le patrimoine alimentaire

- Action n°22 : Etat des lieux global des productions rattachées au patrimoine alimentaire (*action mature 2021*)
- Sensibiliser au patrimoine alimentaire
 - Action n°23 : Organiser des animations pour présenter à différents publics les données et produits identifiés
- Favoriser le développement de produits alimentaires patrimoniaux
 - Action n°24 : Faire émerger un groupe d'éleveurs de races patrimoniales engagés dans la valorisation des produits

Actions contractualisées dans le Contrat de ruralité réintégrées au C2RTE :

- Tiers lieux CCMA convention 2020

Nouvelles actions

- Recrutement d'un prospecteur économique
- Audit des Zones d'Activité

Nouveaux projets

- Devenir Territoire d'Industrie,
- Mise en place d'un schéma d'aménagement économique et d'accueil d'entreprises
- Création d'un label de territoire
- Création d'un menu gastronomique de terroir,
- Réaménagement Epicerie – Bar/ restaurant – commune de Courcisé
- Réaménagement restaurant – commune de Saint Cyr en Pail
- Réaménagement restaurant – commune de Couptrain
- Installation épicerie commerce produits locaux – commune de Loupfougères
- Boulangerie - épicerie bar – commune de Lignières Orgères

Partenaires :

- Europe : Natura 2000
- Etat
- DREAL
- Agence de l'Eau
- France Active
- Région Pays de la Loire
- Terre de Liens Pays de la Loire
- Département de la Mayenne
- Chambre d'Agriculture de Mayenne
- GAL Haute-Mayenne

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REVITALISER LE TERRITOIRE, DEVELOPPER ET RENFORCER SON ATTRACTIVITE - CADRE DE VIE

AXE 1 : Adapter l'offre de logement aux besoins et ambitions du territoire

Principaux objectifs :

- Moderniser le parc de logements par la rénovation thermique et énergétique
- Traiter la vacance, source de logements dégradés et indignes, par des travaux de réhabilitation globaux
- Adapter l'offre de logement aux parcours des familles et de vie des habitants : du jeune apprenti aux personnes âgées en passant par les familles
- Promouvoir une offre locative adaptée dans des rapports de confiance
- Encourager la construction de logements neufs par des personnes privées et publiques

AXE 2 : Faciliter la mobilité, en réduisant ses impacts sociaux et environnementaux

Principaux objectifs :

- Soutenir et développer la mobilité des acteurs locaux (entreprises et salariés, accès aux commerces et services de proximité)
- Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour les déplacements (mobilités évitées, actives, partagées, motorisations alternatives, transport collectif et intermodalité)
- Permettre à chacun de se déplacer : lutter contre la précarité des déplacements, associer les habitants et faciliter les déplacements internes et externes)

Indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif	Source
AXE 1 : Adapter l'offre de logement aux besoins et ambitions du territoire	Taux de logements vacants	CCMA : 14,3% Mayenne : 9,1% France : 8,4%	10%	INSEE : LOG T2 – Catégories et types de logements : % de logements vacants
	Diversité de l'habitat : part des petits logements	CCMA : 8,1% Mayenne : 10,3% France : 18,4%	10%	INSEE LOG T3 – Résidences principales selon le nombre de pièces : % de T1 + % de T2
	Nombre de logements locatifs sociaux	2019 : 519 2017 : 522 2015 : 529	550	RPLS – Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux
	Nombre d'habitations en résidences seniors	12	50	Interne CCMA
	Part des logements potentiellement indignes	CCMA : 7% Mayenne : 4%	4%	Portail de l'Etat en Mayenne (mayenne.gouv)
	Part des passoires thermiques dans le logement	CCMA : 29,9% Mayenne : 20% France : 25,5%	25%	Ademe
	Population exposée à la vulnérabilité énergétique	CCMA : 6,8% Mayenne : 4,9% France : 5,4%	5%	ENEDIS

	Part des logements communautaires publics classés A, B et C	4%	30%	Interne CCMA
AXE 2 : Améliorer l'offre de transports pour une mobilité respectueuse de l'environnement	Nombre de km d'aménagements cyclables	35 km	45	<i>Schéma directeur cyclable – Cycloscope Ademe</i>
	Part modale vélo dans les déplacements domicile-travail	CCMA : 1% Mayenne : 5,6% France : 2%	9 %	<i>Schéma directeur cyclable – Cycloscope Ademe</i>

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans le CTE réintégrées au C2RTE :

- Aménagement de 3 logements locatifs – Commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Revitalisation centre bourg – Requalification secteur mairie – Commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Développement de la mobilité douce, aménagements cyclables – Villaines-la-Juhel
- Re'Cycle'Rie – Up Life – section les P'tits Pignons
- Programme de rénovation énergétique de logements locatifs vers BBC – CCMA
- Feuille de route mobilité durable – CCMA
- Réhabilitation logement mairie – Saint-Aubin-du-Désert
- Rénovation Bâtiment 25 grande rue logement et local commercial – Javron-les-Chapelles
- Mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat – CCMA

Projets :

- Sensibilisation à l'éco-conduite – Sandra L'Huissier
- Savoir Rouler à Vélo – Ecole primaire Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Réhabilitation de l'habitat public et privé dans le centre-ville – Villaines-la-Juhel
- Moby Plan de mobilité scolaire – Synergies
- Amélioration de l'isolation de logements – Lignières-Orgères
- Rénovation logement ancien instituteur – Boulay-les-Ifs
- Schéma directeur cyclable – Javron-les-Chapelles
- Eco-hameau : habitat léger et partagé à Pré-en-Pail-Saint-Samson – Collectif de la Mellerie
- Construction d'une maison neuve économe en énergie – Foucault Baptiste et Perrier Jennifer
- Le bien vivre à Crennes – réalisation de 2 éco-quartiers
- Rénovation de logements communaux – Couptrain

Actions contractualisées dans le Contrat de ruralité réintégrées au C2RTE :

- Acquisition de vélo à assistance électrique pour inciter la population aux déplacements doux (convention 2019)

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au C2RTE :

- Amélioration de logements communaux – Saint-Aignan-de-Couptrain

Nouvelles actions :

- Opération rue du Bourg l'Abbé - commune de Saint Pierre des Nids
- Revitalisation du centre bourg rue du stade et rue des pommiers – Javron-les-Chapelles

Nouveaux projets :

- Opérations d'amélioration rénovation de logements communaux / efficacité énergétique :
 - 4 logements – communes de Gesvres
 - Opération logements de qualité logements pour apprentis – commune de Javron les Chapelles

- 1 logement – commune de Madré
- 1 logement – commune de Saint Calais du Désert
- Logements – commune de Saint Cyr en Pail
- 1 logement – commune de Boulay les Ifs

Partenaires :

- Etat
- Région Pays de la Loire
- Département de la Mayenne
- Cerema
- EFPL
- Feder
- CAUE
- ANAH
- ADEME
- Bailleurs sociaux

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ORGANISER – OPTIMISER UNE OFFRE DE SERVICES (MARCHANDS, NON MARCHANDS) - QUALITE DE VIE

AXE 1 : Garantir un accès aux équipements et aux services pour tous, tout en prenant en compte les spécificités territoriales (ruralité – bourgs)

Principaux objectifs :

- Améliorer l'offre de santé sur l'ensemble du territoire
- Offrir aux parents des modes de garde adaptés à leurs besoins et moyens
- Valoriser l'accueil de la petite enfance à la jeunesse
- Maintenir et développer les services enfances péri et extra-scolaires
- Maintenir et communiquer davantage sur les accueils de la petite enfance
- Développer le service jeunesse
- Développer l'accompagnement à la parentalité

AXE 2 : Développer des pratiques sportives et culturelles en lien avec les équipements intercommunaux, pour les scolaires

Principaux objectifs :

- Soutenir la qualité de l'offre culturelle avec pour référence le projet culturel de territoire : réseau lecture / troisième lieu, Enseignements artistiques, cinéma, programmation culturelle, festivals...
- Des équipements sportifs et culturels à réhabiliter et développer

AXE 3 : Développer globalement le territoire via les réseaux numériques

Principaux objectifs :

- Assurer une desserte numérique complète aux opérateurs pour les structures médicalisées, les centre-bourgs, les établissements scolaires
- Favoriser la mobilité évitée par le développement de services de proximité, le coworking et le télétravail.
- Favoriser l'inclusion numérique auprès des populations :
 - Accompagner la population aux démarches dématérialisées

Indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif	Source
AXE 1 : Garantir un accès aux équipements et aux services pour tous	Nombre de lits en EHPAD	274	274	<i>Interne CCMA</i>
	Nombre d'assistantes maternelles actives	66	66	<i>CAF</i>
	Nombre de places d'accueil collectif pour la petite enfance	20	34	<i>CAF</i>
	Nombre de médecins généralistes / 100 000 hab	CCMA : 55 France : 118	70	<i>Interne CCMA</i>
	Nombre d'associations (tous sujets confondus)	415	415	<i>Interne CCMA</i>

AXE 2 : Développer des pratiques sportives et culturelles	Nombre de licenciés sportifs	Env. 2000	2200	<i>Interne CCMA / DDCSPP</i>
	Nombre d'événements culturels / an	70	70	<i>Interne CCMA</i>
	Nombre d'associations culturelles	37	37	<i>Interne CCMA</i>
AXE 3 : Développer globalement le territoire via les réseaux numériques	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)	2020 : 35,1% 2019 : 2,9%	100%	<i>Arcep</i>
	Nombre de personnes accompagnées dans leur usage numérique	1000	3000	<i>Espaces France Service</i>

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans le CTE réintégrées au C2RTE :

- Réhabilitation Extension de la Salle de Culture et Loisirs Benjamin Merchin – Commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Construction écologique d'un complexe sportif communal – Commune de Villaines la Juhel
- Réhabilitation de l'école élémentaire du groupe scolaire H. Schmitt – Commune de Villaines la Juhel

Projets :

- Création d'une structure sanitaire autonome – Association Ecolieu Les Vallées
- Rénovation énergétique de la maison de retraite de Javron – CCAS Javron-les-Chapelles

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au C2RTE :

- Réfection de la toiture des annexes de la salle socio-culturelle – Courcisé
- Rénovation de salle intergénérationnelle – Saint-Pierre-des-Nids
- Réhabilitation de locaux intercommunaux – CCMA

Projets identifiés dans la CTG réintégrés au C2RTE :

- Faire évoluer et développer le service jeunesse-Prestation de Service Jeunes
- Développer un lieu d'accueil Enfant-Parents (LAEP)
- Développer les actions de parentalité
- Réorganiser les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Projets identifiés dans le CLS réintégrés au C2RTE :

- Accompagner et soutenir le maintien à domicile sur le territoire
- Pérenniser et renforcer l'offre de soins sur le territoire

Actions contractualisées dans le PS Jeune réintégrées au C2RTE :

- Créer un poste référent jeunesse
- Coop du Mont des Avaloirs
- Dispositif argent de poche – Chantier citoyens
- Les mercredis loisirs

Nouvelles actions :

- Recrutement d'un conseiller numérique – CCMA
- Réfection du clocher de l'église – Loupfougères

- Restauration de l'église – Ravigny
- Restauration de l'église et des chapelles – Saint-Germain-de-Coulamer

Nouveaux projets :

- Création d'une école de natation – CCMA
- Réhabilitation de locaux intercommunaux pour la création de vestiaires – CCMA

Partenaires :

- Union européenne
- Etat
- Agence nationale du sport
- Fédération Française de Football (FFF)
- Région Pays de la Loire
- NEOEN
- CAF

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT, D'ATTRACTIVITE ET DE RESILIENCE AU SERVICE DES ACTEURS LOCAUX

AXE 1 : Revitaliser le territoire par la transition écologique

Principaux objectifs :

- Développer les services de proximité sur le territoire,
- Intégrer l'écologie dans les aménagements des centres bourgs,
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments.

AXE 2 : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique

Principaux objectifs :

- Soutenir les activités économiques et associatives en lien avec la transition écologique,
- Développer et soutenir l'agroécologie et la consommation de proximité,
- Développer l'économie circulaire.

AXE 3 : Tendre vers l'autonomie énergétique

Principaux objectifs :

- Réduire la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles,
- Développer la production d'énergie renouvelable,
- Développer les mobilités actives et durables.

AXE 4 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire

Principaux objectifs :

- Protéger et valoriser les paysages et le bocage,
- Connaitre et préserver la biodiversité,
- Protéger la ressource en eau.

Indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif	Source
AXE 1 : Revitaliser le territoire par la transition écologique	Taux de valorisation matière et organique des DMA	47.76%	60%	Interne CCMA – service déchets
	Bâtiments publics : kWh moyen consommé par m ² et par an	240	200	Interne CCMA – service patrimoine
AXE 2 : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique	Nombre d'artisans et entreprises certifiées RGE ou équivalent	31	75	Ademe
	Chiffre d'affaires généré sur le territoire par la rénovation	2019 : 1 164 682 € / an	2 000 000 €	Donnée SOLIHA

	énergétique en lien avec les dispositifs anah			
	Nombre de projets portés par des acteurs socio-économiques (associations et entreprises) proposés au AAP de la CCMA	CTE 2020 : 24	30 par an	<i>Interne</i>
AXE 3 : Tendre vers l'autonomie énergétique	Emissions de gaz à effet de serre par habitant	CCMA : 18,7 teqCO2/hab Mayenne : 17 teqCO2/hab Région : 8,4 teqCO2/hab	15 teqCO2/hab	<i>Basemis</i>
	PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (Bois-énergie Biocarburants Eolien terrestre Pompes à chaleur Solaire photovoltaïque Solaire thermique)	133 GWh d'énergie primaire en 2018 Soit 30% de la consommation	250 GWh soit 50% de la consommation 2018	<i>TEO Pays de la Loire : https://teo-paysdelaloire.fr/donnees-territoriales/</i>
	Part des résidences principales chauffées au fioul	CCMA : 28,4% Mayenne : 16,3% France : 10,9%	10%	<i>DREAL</i>
	Part des cours d'eau en bon état écologique	73,2%	90%	<i>Agence de l'eau Loire-Bretagne</i>
AXE 4 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire	Qualité de l'eau des nappes souterraines (rapport aux références de qualité de contrôle sanitaire)	72%	>80%	<i>ARS</i>
	Gestion rigoureuse de l'eau (rendement primaire)	80.8%	>85%	<i>Interne CCMA</i>
	Conformité des systèmes d'épuration non collectif	30%	40%	<i>Interne CCMA</i>

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans le CTE réintégrées au C2RTE :

- Projet de méthanisation Sol’O Gaz à Courcíté
- Réhabilitation énergétique de bâtiment communal – Saint-Aubin-du-Désert
- Diagnostic des cours d'eau des bassins de l'Aisne et de l'Anglaine – CCMA

- Installation de pompe à chaleur pour les bâtiments communaux – Ravigny
- Etude Transfert du phosphore sur les bassins de l'Aisne et de l'Anglaine – Conseil départemental de la Mayenne
- EkoSentia : redécouvrir les chemins ruraux de nos territoires – Fédération régionale des chasseurs de Pays de la Loire
- Rénovation Energétique des bâtiments publics – Mairie de Javron-les-Chapelles
- Unité collective de méthanisation : Villaines Gaz Agri
- Projet photovoltaïque sur salle socio-culturelle Adolphe Paumier – Commune de St Germain de Coulamer
- Recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé – CCMA
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative – CCMA
- Programme d'harmonisation du dispositif de collecte des déchets ménagers – CCMA
- Audit sécurité et règlementaire du réseau de déchèteries du territoire – CCMA
- Démarche zéro déchet et économie circulaire avec les Coëvrons – CCMA
- Optimisation de la gestion des boues de Stations d'Epuration – CCMA
- Expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux rendus par l'activité agricole
- Optimisation du réseau d'eau potable de la CCMA – CCMA
- Développement et mise en lumière du patrimoine paysager local – Conseil départemental de la Mayenne
- Ouverture du public ENS Vallée de Saint-Calais-du-Désert – Conseil départemental de la Mayenne

Projets :

- Aménagement d'un site naturel en zone humide – Commune de Saint-Aubin-du-Désert
- Sensibilisation à l'environnement par l'association Nature Elfs à Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Broyage pour Tous – Le Ham
- Photovoltaïque en autoconsommation – Claude Ragot
- La Mayenne, notre rivière – Ecole primaire Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Projet éolien de la Fraubée – NEOEN
- Exposition photographique – Groupe Ornithologique des Avaloirs
- Projet solaire photovoltaïque au sol CS du Moulin Neuf – Total Quadran
- Protéger et renforcer la biodiversité locale – Villaines-la-Juhel
- Projet éco-artistique EYN à Gesvres
- Changement d'énergie pour la production d'eau chaude sanitaire – La Ferme du Chemin
- Préservation et gestion durable du maillage bocager – SCIC Mayenne Bois Energie
- Préserver, aménager et mettre en valeur la zone humide de Javron-les-Chapelles
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ancien camping de Javron-les-Chapelles
- Rénovation de la mairie de la Pallu
- Collectif 2-4 : tiers lieux + projet de matériaux à Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Développement de projets d'énergie renouvelable : ombrière sur parking, photovoltaïque – CCMA
- Préserver la biodiversité des espaces naturels sensibles Corniche de Pail-Avaloirs – Conseil départemental de la Mayenne

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au C2RTE :

- Rénovation de bâtiments municipaux – Le Ham
- Travaux d'accessibilité et d'isolation des bâtiments communaux – Neuilly-le-Vendin
- Réhabilitation d'un bâtiment communal – Saint-Germain-de-Coulamer
- Travaux d'isolation des bâtiments publics – Saint-Calais-du-Désert
- Remplacement de la chaudière au fuel de l'école – Saint-Cyr-en-Pail

Nouvelles actions :

- Baux environnementaux
- Sectorisation / Télégestion

- Renouvellement des réseaux et ouvrages

Partenaires :

- Etat
- Agence pour la biodiversité
- ANCT
- Région Pays de la Loire
- Ademe Pays de la Loire
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Département de la Mayenne
- Territoire d'énergie Mayenne



CONTRAT RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE)

**pour le territoire de la Communauté de Communes
du Mont des Avaloirs**

Le 15 juillet 2021

ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS



ORIENTATION STRATEGIQUE 1 :
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT
D'UNE ECONOMIE ATTRACTIVE ET
DURABLE, NOVATRICE ET CREATRICE
D'EMPLOI



Fiche action

Audit des Zones d'activités

CRRTE du Mont des Avaloirs

Orientation stratégique n°1	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
Description de l'action	<p>La CCMA affiche sa volonté de favoriser et soutenir le développement économique, pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi.</p> <p>Afin d'exercer pleinement sa compétence, la CCMA a souhaité être accompagnée pour régler le transfert des zones d'activités économiques conformément aux dispositions de la Loi NOTRe.</p> <p>La mission confiée vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner la CCMA à la mise en conformité de ses statuts- Valider les ZA transférées et définir les critères- Définir les modalités patrimoniales de transfert (voirie, foncier, réseaux)- Définir les modalités financières du transfert et impact du transfert pour la CCMA et les communes- Elaborer des propositions pour ces transferts- Accompagnement à la mise en œuvre
Partenaires	Communes, Cabinet Exfilo et Coudray
Coût prévisionnel	Cabinet Exfilo et Cabinet Coudray Budget : 13 872,50 € HT – 16 647,00€ TTC
Plan de financement	DEPENSES : Prestation Cabinet : 16 647,00€

	<p>TOTAL DES DEPENSES : 16 647,00€</p> <p>RECETTES :</p> <p>Fonds propres : 16 647,00 €</p> <p>TOTAL DES RECETTES : 16 647,00 €</p>
Calendrier	<p>Cadrage juridique de la compétence et démarrage de la mission : Juin 2021</p> <p>Recueil des données : Juillet 2021</p> <p>Evaluation : Aout</p> <p>Réunion du COPIL : Septembre 2021</p> <p>CLECT- Septembre / Octobre 2021</p> <p>Assistance juridique au transfert opérationnel ensuite</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>CR de la CLECT</p> <p>Nombre de m² transférées</p>



Fiche action

Chef de projet marketing économique, prospection et suivi des entreprises

CRRTE du Mont des Avaloirs

Orientation stratégique n°1	Favoriser le développement durable de l'espace économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
Description de l'action	<p>La CCMA affiche sa volonté de favoriser et soutenir le développement économique, pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi. Afin de faciliter cette mise en œuvre, la collectivité recrute un chef de projet « marketing économique, prospection et suivi des entreprises », avec pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none">-Prospecter des entreprises et animer des filières pour favoriser l'accueil d'entreprises et de structures nouvelles-Assurer l'accompagnement et le suivi endogène des entreprises et la création d'emploi sur le territoire,-et Renforcer les actions de promotion économique et de marketing territorial
Partenaires	MEDEF, CCI, le Conseil Régional...pour une collaboration (réseaux, accompagnement des entreprises...) interne et externe au territoire
Coût prévisionnel	1 ETP : 45 000 € /an soit 135 000 € pour 3 ans Frais de mission prospection : 5 000 €/an soit 15 000 € pour 3 ans. Bureau, téléphone, outil numérique, mise à disposition de véhicule de service : 3 000 €/an soit 9 000 € pour 3 ans.

Plan de financement	<p>DEPENSES : 1 ETP chargé de projet : 135 000 € (45 000 /3ans) Frais de missions : 15 000 € (5 000/3ans) Environnement professionnel : 9 000 € (3 000/3ans) TOTAL DES DEPENSES : 159 000 €</p> <p>RECETTES : France Relance : 79 500 € Fonds propres : 79 500 € TOTAL DES RECETTES : 159 000 €</p>
Calendrier	Démarrage de l'action (recrutement) septembre 2021 Fin de contrat : 31 août 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entreprises accompagnées.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REVITALISER LE TERRITOIRE, DEVELOPPER ET RENFORCER SON ATTRACTIVITE - CADRE DE VIE

Réalisation d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre de la mise en place d'une OPAH (volet RU) sur le territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Maitre d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : Communauté de Communes du Mont des Avaloirs</p> <p>Type : Etablissement Public de Coopération Intercommunale</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">Projet global : La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a l'ambition d'améliorer son parc d'habitat privé significativement sur les 10 prochaines années afin, notamment, d'accueillir de nouvelles populations. Ce développement de l'habitat sur son territoire a pour objectif d'embellir l'image du territoire de la CCMA et de participer à son attractivité.Projet précis : Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire la CCMA qui a pour but de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'ANAH et la collectivité contractante et est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise l'engagement de chacun des signataires.La première grande étape est la réalisation de l'étude pré-opérationnelle qui a pour but de recenser les dysfonctionnements du territoire (problèmes fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants, etc) tout en préconisant les solutions à apporter et qui seront définis par des objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée.Historique du projet :<ul style="list-style-type: none">Dans le cadre de l'élaboration du PLUi valant SCoT de la CCMA, le volet « habitat » est un enjeu central et les élus du territoire ont la volonté de mettre en place un dispositif visant à améliorer le parc d'habitat privé dans son ensemble et qui sera gage d'attractivité pour le territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.Stade du projet :

	<p>La présentation de l'outil OPAH a été réalisée lors d'une réunion de bureau communautaire le 10 juin 2021. La délibération d'engagement de la CCMA pour la mise en place d'une OPAH doit être délibérée lors du conseil communautaire le 24 juin 2021. Les prochaines étapes sont la réalisation d'un CCTP pour le choix d'un bureau d'études et l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH débutera en octobre ou novembre 2021.</p>		
Partenaires	<p>Agence national de l'habitat (ANAH) :</p> <p>Engagement : conseiller pour la mise en œuvre de l'étude pré-opérationnelle dans le cadre de l'OPAH</p> <p>Participation financière : à hauteur de 50 % du montant de l'étude pré-opérationnelle</p>	<p>Etat :</p> <p>Engagement : conseiller pour la mise en œuvre de l'étude pré-opérationnelle dans le cadre de l'OPAH</p>	
Coût prévisionnel	<p>Etude pré-opérationnelle : environ 50 000 euros</p>		
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> Apport financier : ANAH : 25 000 euros Auto-financement : 25 000 euros 		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2021 : présentation de l'outil OPAH + délibération actant sa mise en place Juillet 2021 - Septembre 2021 : réalisation du CCTP pour le choix du BE Octobre 2021 : validation du BE réalisant l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH Novembre 2021 - Juin 2022 : réalisation de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH 		
Indicateurs d'évaluations proposés	Taux de logements vacants ; diversité de l'habitat ; part des logements potentiellement indignes ; population exposée à la vulnérabilité énergétique		

CONTRAT de RURALITÉ – ANNÉE 2019

FICHE PROJET : Acquisition de VAE pour inciter la population aux déplacements doux

Axe du contrat de ruralité : Axe 4 Mobilités

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Descriptif du projet :

Le projet porté par la CCMA repose sur une complémentarité d'actions :

- De sensibilisation des acteurs du territoire, toutes cibles confondues : habitants, scolaires, jeunes, salariés, demandeurs d'emploi, touristes ... pour les déplacements du quotidien – domicile – travail, à fin de loisirs, de consommation locale, de démarches administratives – ou touristiques
- D'aménagements et de structuration d'itinéraires pour la pratique du vélo

Pour mettre en œuvre son projet « Tous à bicyclette ! », la CCMA a recruté un chargé de missions mobilités durables.

Tout en étant en cours de réalisation du schéma directeur cyclable, la CCMA mène des actions d'animation autour du vélo auprès de la population afin de sensibiliser les usagers potentiels aux déplacements avec un vélo à assistance électrique (VAE).

En vue de permettre d'ores et déjà aux usagers qui le souhaiteraient de pouvoir réaliser leurs déplacements par ce mode, la CCMA souhaite acquérir 20 VAE.

Ces VAE seront répartis dans les différentes communes de la CCMA engagées dans la démarche.

Ils seront mis à la disposition des communes, selon un règlement d'utilisation en cours d'élaboration pour permettre aux futurs usagers de se familiariser avec ce mode de déplacement.

Opération comprise dans un programme d'ensemble :

Opération en plusieurs tranches	
Programme intercommunal – MO communale (PLH, etc.)	MO CCMA
MO intercommunale à implantations multiples (bornes électriques, etc.)	

Ordre de priorité :

Échéancier de réalisation :

Coût total H.T. : 37 448,67 €

Plan de financement

Fonds propres	17 448,67
Subventions notifiées (total)	
Subventions en cours d'instruction (total)	20 000 €
Emprunt	

Subventions notifiées

Etat :	Région :	Département
Opérateurs de l'Etat :	Autres	
Subventions en cours d'instruction		
Etat :	Région :	Département
Opérateurs de l'Etat :	Autres	

ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR INCITER LA POPULATION AUX DEPLACEMENTS DOUX

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant en € HT	RESSOURCES	Montant en €
Acquisition Vélos à assistance électrique	37 449 €	<i>Concours publics</i>	
		Etat Contrat de ruralité	20 000 €
		Communautés de Communes (AUTOFINANCEMENT)	17 449 €
TOTAL DEPENSES	37 449 €	TOTAL RESSOURCES	37 449 €



Modèle de fiche action/projet

CRTE de la CC du Mont des Avaloirs

Orientation stratégique n°	ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REVITALISER LE TERRITOIRE, DEVELOPPER ET RENFORCER SON ATTRACTIVITE - CADRE DE VIE
Action :	Travaux d'aménagement Et de sécurisation Rue du Stade et Rue des Pommiers (intégration aménagement cyclable)
Maître d'ouvrage	Commune de Javron les Chapelles Collectivité
Description de l'action	<p><u>Préambule</u></p> <p>La commune de Javron-les-Chapelles (1 422 habitants), située dans le Nord du département de la Mayenne, sur le territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, s'est engagée depuis plusieurs années, à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à renforcer son attractivité par de nouveaux projets d'urbanisme et d'aménagement (aménagement de l'entrée de l'agglomération, construction d'une résidence séniors, construction d'une salle omnisports, ...). La revitalisation du bourg est donc une priorité pour la commune et repose sur un projet global d'aménagement en mettant l'accent sur la mobilité douce, les énergies renouvelables, l'aspect paysager et environnemental, tout en apportant aux Javronnais et Javronnaises des équipements de qualité.</p> <p><u>Le projet</u></p> <p>La seconde phase présentée ci-dessous consiste à aménager et sécuriser les voies communales qui desservent la salle des sports nouvellement construite. La pratique des mobilités actives étant un enjeu essentiel du développement du territoire, il est apparu évident pour le conseil municipal d'inscrire dans ce projet des solutions de voirie partagée (cycle/piétons/zone 20...). La mise en place d'un aménagement « mode actifs » sur cette portion permettra de réduire la congestion et la pollution atmosphérique de la zone, de développer des déplacements à vélo plus sûrs et plus agréable au quotidien, de sécuriser les cheminements piétons et d'accélérer le déploiement des pistes cyclables sur la commune de Javron les Chapelles.</p> <p>La mairie a d'ailleurs engagé quelques investissements en ce sens, en installant des stationnements vélos sur plusieurs lieux stratégiques du bourg de Javron : la mairie, l'église, l'école, le stade, la boulangerie, l'épicerie.... C'est une première initiative pour développer la pratique du vélo au quotidien. Il suffit maintenant de les relier.... Pour cela, les élus souhaitent instaurer un « schéma directeur vélo » communal qui, dans un premier temps, servira de support pour mettre en place une chronologie</p>

cohérente des aménagements futurs et dans un second temps, offrira aux usagers de se déplacer en toute sécurité sur la commune de Javron-les-Chapelles. Cette action rejoindra la démarche environnementale volontaire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs « France Mobilités - Tous à bicyclette » qui aménage des voies intercommunales afin de permettre en priorité de desservir les quatre communes principales du territoire, regroupant les emplois, les services et commerces. Le diagnostic établi sur le territoire de la CCMA indique que celui-ci est, en 2019, non adapté à la pratique au quotidien (peu d'aménagement cyclable de qualité dans les bourgs et entre les communes, des points noirs liés aux grands axes routiers fréquentés, peu de stationnement vélo de qualité...) Le potentiel est pourtant présent puisqu'un déplacement sur deux fait moins de 5 kms sur le territoire. La pratique loisirs est développée et le cyclotourisme présente un potentiel également important du fait notamment de l'ouverture de la Véloscénie en 2020, qui maillera le territoire avec la Voie Verte Mayenne Javron

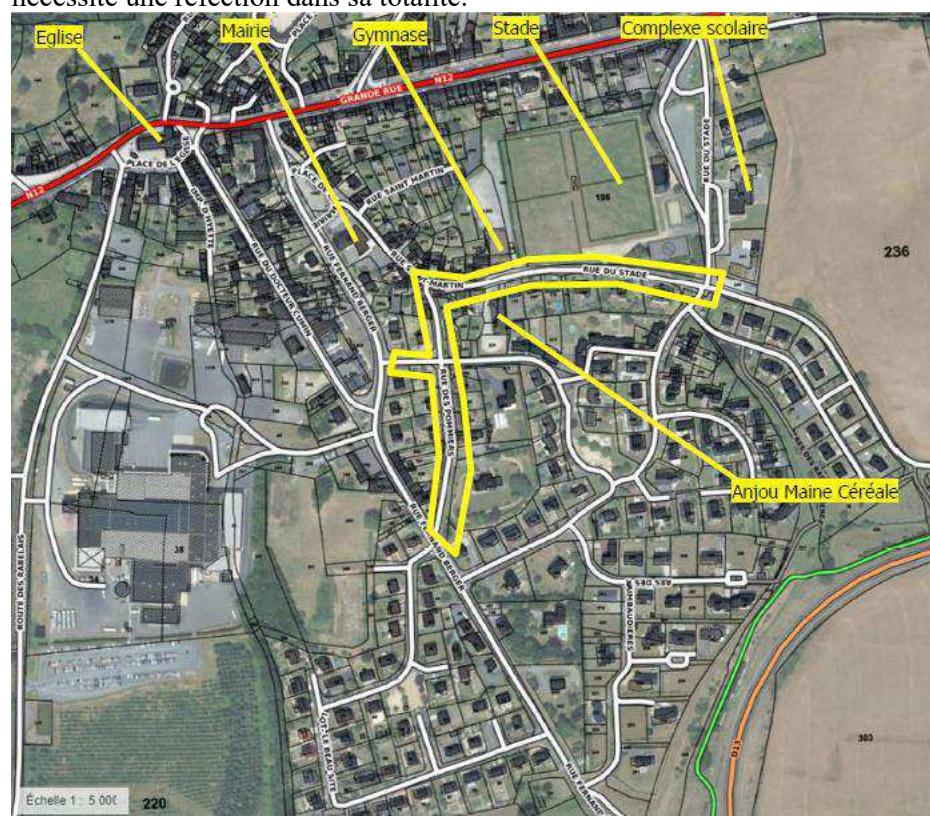
Localisation de l'opération

Les travaux d'aménagement envisagés se situe dans le bourg de Javron-les- Chapelles sur les voies communales dites Rue du Stade et Rue des Pommiers.

La Rue du Stade dessert, à partir de la Route Nationale 12 :

- L'école publique Yves Duteil,
- Le stade Georges Turcant et ses deux terrains de football,
- Et, à droite, au carrefour de la cité des Noyers, la salle des sports nouvellement construite en 2020.

Il n'est pas prévu d'aménager cette rue dans son intégralité. Seule la voie qui longe la salle des sports est concernée par ces travaux. D'une longueur d'environ 270 m, elle nécessite une réfection dans sa totalité.



	<p>La Rue des Pommiers, située derrière la mairie de Javron-les-Chapelles, rejoint la Rue du Stade au nord et dessert la Rue Fernand Berger (l'ancienne route de Villaines-la-Juhel) au sud.</p> <p>Elle traverse un ensemble d'habitations privées et est surtout fréquentée par les usagers venant de Villaines-la-Juhel qui souhaitent rejoindre les équipements sportifs ou administratifs (mairie, école) sans traverser les lotissements.</p> <p>Ces aménagements seront réalisés à la suite des travaux d'enfouissement de réseaux des rues.</p>																												
	<p>Description des travaux</p> <p><u>Etat actuel</u></p> <p>L'aménagement actuel des rues donne un caractère très routier, avec la priorité aux véhicules par rapport aux piétons.</p> <p>En effet, les trottoirs des deux rues sont étroits ce qui constraint le piéton à circuler sur la chaussée. Elles sont très fréquentées aux heures d'entrées et de sorties scolaires.</p> <p><u>Rue du Stade :</u></p> <p>Les aménagements envisagés ont pour but d'apaiser la circulation, d'améliorer la sécurité des usagers (véhicule, cyclistes, piétons).</p> <p>La sécurisation du carrefour Rue du Stade/ Cité des Noyers est un élément indispensable du projet. Même si peu d'accidents corporels sont à déplorer, la dangerosité des lieux est ressentie par les usagers de la route (essentiellement dû au fait de comportements inadaptés).</p> <p>Il convient, pour ce carrefour, de permettre à tous les usagers de circuler dans des conditions de déplacement sécurisées et apaisées, en réduisant la vitesse : la pose d'un plateau surélevé avec priorité à droite, occupera toute la largeur de la voie.</p> <p>Un cheminement piétons/cycles d'une largeur de 3ml longera le terrain de football. Pour ce faire, le talus au pied du terrain des sports sera terrassé, la haie sera supprimée et une lisse en bois sécurisera l'ensemble. La chaussée sera aménagée d'une zone 30 entre l'école et le gymnase.</p> <p>Au-delà de la salle des sports, le cheminement sera partagé avec les automobilistes : une zone 20 km est envisagée ainsi que l'installation d'un caniveau central.</p> <p><u>Rue des Pommiers</u></p> <p>Le rétrécissement de la rue des Pommiers en début de voie nécessitera également l'instauration d'une zone à 20 km. Comme la rue du Stade, un caniveau central sera posé jusqu'au carrefour de la cité des Noyers et le cheminement sera partagé.</p> <p>Un second plateau surélevé avec priorité à droite facilitera le cheminement des piétons/cyclistes.</p> <p>La fin de la voie sera en sens unique dans le sens Rue Fernand Berger/carrefour cité des noyers. Le cheminement piéton/cycliste de 3ml de largeur sera séparé par l'aménagement d'un chainage de granit. De l'autre côté de la chaussée, les stationnements seront marqués sur la chaussée.</p>																												
Partenaires	CCMA : schéma directeur cyclable																												
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses</th> <th>Montant HT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td>380 315.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux Rue des Pommiers</td> <td></td> <td>160 386.50 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux Rue du Stade</td> <td></td> <td>219 928.50 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td></td> <td>11 500.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Architecte SPS</td> <td></td> <td>11 500.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td>391 815.00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses	Montant HT		Travaux		380 315.00 €		Travaux Rue des Pommiers		160 386.50 €		Travaux Rue du Stade		219 928.50 €		Maîtrise d'œuvre		11 500.00 €		Architecte SPS		11 500.00 €		Total		391 815.00 €	
	Dépenses	Montant HT																											
Travaux		380 315.00 €																											
Travaux Rue des Pommiers		160 386.50 €																											
Travaux Rue du Stade		219 928.50 €																											
Maîtrise d'œuvre		11 500.00 €																											
Architecte SPS		11 500.00 €																											
Total		391 815.00 €																											

Plan de financement	Recettes attendues	Montant HT	Taux de participation		
	DETR FSIL/DSIL FRDC relance investissement communal Contrat de ruralité Fonds de concours intercommunal Amende de police Commune - autofinancement	99 070.50 € 75 000.00 € 16 000.00 € 201 744.50 €	25% 19% 4% 51%		
	Total	391 815.00 €	100%		
	Échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération				
	Année	Nature des travaux	Montant des dépenses inscrites au budget en €		
Calendrier	Signature des marchés de travaux AVRIL / MAI 2021	Travaux d'aménagement et de sécurisation Rue du Stade et Rue des Pommiers			
	2021		391 815 00 € HT		
	Date (mois/année) d'achèvement de l'opération : OCTOBRE / NOVEMBRE 2021				
Indicateurs d'évaluation proposés					

Commune de Saint-Aignan-de-Couptrain

Remplacements des radiateurs électriques de logements communaux

I- Notice explicative

Le conseil municipal lors de réunion du 8 décembre 2020 a décidé le remplacement des radiateurs électriques des deux logements situés 1 et 3 rue de la Fontaine. Les logements sont semblables, ce qui explique les deux devis identiques et que les photos ont été prises dans un seul logement.

Les radiateurs existants sont des radiants énergivores. Les produits proposés en remplacement sont des radiateurs à fluide caloporteur qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Idéal pour un rythme de vie régulier
- Détection automatique de fenêtre ouverte/fermée
- Programmation intégrée personnalisable

Les puissances des radiateurs ont été adaptées à la volumétrie des pièces par l'installateur.

L'installation de ces nouveaux radiateurs devrait représenter une économie d'énergie d'au moins 40 %.

Les travaux seront entrepris après accord de subvention suivant la disponibilité de l'artisan.

II- Plan de financement

1) Dépenses :

- Remplacement de radiateurs : 4 870 euros HT

2) Recettes :

- Subvention DETR 30% : 1 461 euros
- Autofinancement : 3 409 euros

Projet de réaménagement de l'îlot de la rue du Bourg l'Abbé à Saint-Pierre-des-Nids

Maitre d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint-Pierre-des-Nids Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Projet global : La commune de Saint-Pierre-des-Nids a pour objectif de réaménager l'îlot de la rue du Bourg l'Abbé ainsi que la réhabilitation de la résidence du bourg l'Abbé dans un but de revitalisation et d'amélioration du bâti et de l'espace public. La création de logements en cœur de bourg témoigne d'une demande croissante de location de logements sur la commune et vise l'installation de nouveaux commerces : Projet précis : Réhabilitation du 2 rue du Bourg l'Abbé, déconstruction des n°4 à 12 rue du Bourg l'Abbé : <ul style="list-style-type: none"> Création de 12 à 14 logements (T2/T3) dont 3 logements en RDC (entre 54 et 65 m²) et 4 logements en R+1 et R+2 (entre 51 et 65 m²) + 5 à 7 logements réhabilités Création d'un porche pour accéder au cœur d'îlot Gestion du stationnement en cœur d'îlot Aménagement d'un jardin et d'une sente vers la mairie Historique du projet : <ul style="list-style-type: none"> La volet « Habitat » du Contrat de territoire a identifié sur les CCMA, 4 communes éligibles (dont Saint-Pierre-des-Nids) à partir de la carte « Profil des communes Mayennaises » élaboré et validé à l'occasion de l'approbation du PDH. Les quatre maires des communes concernées (Villaines-la-Juhel, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Javron-les-Chapelles et donc Saint-Pierre-des-Nids) ont décidé ensemble au regard de la démarche du PLUi valant SCoT, d'accorder 130 000 euros par communes. Le reliquat restant (62 300 euros) sera réparti entre les 4 communes en fonction des projets présentés. Stade du projet : <ul style="list-style-type: none"> Phase de réflexion en amont : étude pré-opérationnelle pour la revitalisation du centre-bourg finalisée début 2021 ; Acquisition du foncier bâti et non bâti (compromis de vente signés depuis avril 2021) ; <ul style="list-style-type: none"> Constat du bâti : dégradé et/ou très dégradé Phase opérationnelle : le démarrage des travaux est prévu dans le courant du 4^{ème} trimestre 2021 ; étude de faisabilité du projet en cours (réalisée par le CAUE 53, en complément de l'étude globale de réhabilitation du centre-bourg (réalisée par les cabinets ZEPPELIN, POWA, SODEREF). Le choix du cabinet d'architecture est, actuellement, en cours.

	<p>Ce projet, en cœur de bourg de la commune de Saint-Pierre-des-Nids s'inscrit dans une démarche à la fois de revitalisation et d'amélioration de l'habitat vacant tout en intégrant la possibilité d'installation de commerces dans cet îlot aujourd'hui dégradé.</p>		
Partenaires	<p>Communauté de Communes du Mont des Avaloirs : <u>Engagement</u> : mener à bien le projet communal en conseillant le maître d'ouvrage <u>Soutien financier</u> : NON</p>	<p>Conseil départemental de la Mayenne : Le soutien du CD 53 pourra porter sur deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Volet pré-opérationnel</u> : soutien financier à l'ingénierie permettant une approche globale du projet • <u>Volet opérationnel</u> : soutien financier à hauteur de 50 % du coût total de l'opération 	<p>Autres partenaires :</p> <p>EFPL FEDER CAUE Anah ADEME Services de l'Etat : DDT, DREAL Conseil régional des Pays de la Loire Bailleurs Sociaux Cabinet d'études (ZEPPELIN, POWA, SODEREF, paysagistes, architectes) Riverains et potentiels locataires intéressés par le projet</p>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Décomposition de l'estimation : <ul style="list-style-type: none"> • Espaces verts : 38 500 € • Revêtements : 16 300 € • Réseaux : 22 700 € • Clôtures et mobilier : - € • Démolition : 100 000 € • Reconstruction : 800 000 € • Rénovation : 90 000 € • Rachat du bâti : 150 000 € <p>TOTAL : 1 217 500 €</p> 		
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Apport financier : <ul style="list-style-type: none"> • CD 53 : 144 254 euros • ETAT : DETR (150 000 euros) /DSIL (500 000 euros) 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement : 423 246 euros
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : élaboration du projet global d'aménagement du bourg (réalisé par les cabinets d'études ZEPPELIN, POWA, SODEREF) + contribution de paysagistes et d'architectes • Début 2021 : finalisation de l'étude pré-opérationnelle • Avril 2021 : acquisition du bâti • 3^{ème} semestre 2021 : finalisation de l'étude opérationnelle • 4^{ème} semestre 2021 : début des travaux • 2023 ou 2024 : projet finalisé
Indicateurs d'évaluations proposé	Nombre de logements vacants ; diversité de l'habitat ; nombre de logements passoires thermiques ; nombre de logements indignes ; création de nouveaux logements ;

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ORGANISER – OPTIMISER UNE OFFRE DE SERVICES (MARCHANDS, NON MARCHANDS) - QUALITE DE VIE

Commune de Saint-Germain-de-Coulamer

(Mayenne)

Projet de réhabilitation et valorisation des sites patrimoniaux église et chapelle

I- Note explicative

Saint-Germain-de-Coulamer est une commune éloignée d'une quinzaine de kilomètres de la commune de Villaines-la-Juhel qui concentre les services structurants.

Le projet consiste à réaliser divers travaux de mise en valeur de l'église et de la chapelle dans une perspective de pérenniser ces deux édifices fragilisés par les années.

Ces travaux consistent à :

- Eglise : restauration partielle des vitraux de l'église et la réalisation d'enduits en dessous des cimaises
- Chapelle : dallage devant la porte d'entrée

II- Echéancier prévisionnel

- 1) Début des travaux : 01.01.2021
- 2) Fin des travaux : 01.12.2021

III- Plan de financement

- 1) Dépenses : 21 537 euros HT
- 2) Recettes :
 - Région : 4 307 euros HT
 - DETR : 6 461 euros HT
 - Fonds propres/emprunt : 10 769 euros HT

Commune de Saint-Pierre-des-Nids (Mayenne)

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE 4 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS

I- Contexte

La réhabilitation qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation du bâti du centre bourg concerne un bâtiment qui s'est considérablement dégradé au fil du temps au point de devenir une véritable verrue sur une place du centre du village très fréquentée.

Sans travaux, ces locaux qui abritaient autrefois une ancienne école semblaient voués à la destruction alors qu'ils pourraient devenir une structure modulable afin d'accueillir à la fois des expositions, un marché couvert et des cérémonies mais aussi servir pour les activités des ainés de la commune sachant qu'un projet de constructions de logements pour personnes âgées est acté.

Cette réfection permettrait de compenser le manque de salle de le centre-bourg alors qu'une restructuration est en cours afin d'accueillir de nouveaux habitants dans des locaux inoccupés.

Par ailleurs, sa localisation permet de limiter l'impact en termes de consommations énergétiques et d'étalement urbain.

II- Stade d'avancement du projet

- 1) L'avant-projet sommaire a été établi par un Maitre d'œuvre
- 2) Le début des travaux est prévu au cours du deuxième trimestre 2021

III- Coût prévisionnel de ce projet

- Maitre d'œuvre : 25 000 euros HT / 30 000 euros TTC
 - Travaux : 291 666 euros HT / 350 000 euros TTC
 - Bureau de contrôle : 12 500 euros HT / 15 000 euros TTC
- ➔ Total : 329 166 euros HT / 395 000 euros TTC

IV- Plan de financement

- Subvention (DETR) 30% du HT : 98 750 euros
- Dotation (PLAN MAYENNE RELANCE) : 36 516 euros
- CTR : 25 000 euros
- Emprunt : 168 900 euros

Fiche action : COOP DU MONT DES AVALOIRS



Activité Existante depuis 2017

1. Descriptif de l'action :

- La Coop du Mont des Avaloirs a vu le jour en juillet 2017 avec le partenariat de Co démarage 53 (portage juridique et structure de l'entreprise ...) et a continué en 2018 et 2019
- Différents financements ont permis à la coop d'exister (Fonds Leader-Crédit Mutuel – Région –CAF et la CCMA)
- Sur 3 sessions : 38 jeunes ont participé à la CJS : 21 garçons et 17 filles
- Une Coopérative Jeunesse de Service est un projet d'éducation à la coopération et à l'entrepreneuriat.
- Des jeunes de 16 à 18 ans mettent sur pied leur propre entreprise coopérative afin de vendre des services sur le territoire.

2. Les Objectifs :

Développer l'autonomie et la citoyenneté des adolescents :

- La pédagogie Coop du Mont des Avaloirs vise à développer la prise en charge graduelle de leur projet par les coopérants afin qu'ils prennent confiance en eux et développer leur esprit d'initiative et leur capacité à entreprendre.

Renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle :

- La Coop du Mont des Avaloirs ne s'adresse pas à un groupe de jeunes déjà constitué mais à des adolescents ayant des parcours différents, issus de milieux sociaux divers, ne fréquentant pas les mêmes lieux... Par leurs contrats et missions, les jeunes sont amenés à rencontrer les adultes, à travailler avec eux, dans des postures différentes amenant chacun à changer de regard sur l'autre.

Développer les liens et la connaissance du territoire :

- En ouvrant ses portes et ses réseaux aux jeunes de la Coop du Mont des Avaloirs, les membres du comité local leur permettent de tisser des liens avec les acteurs et institutions du territoire, de découvrir les services et ressources disponibles.
- Souvent la première expérience concrète de travail, la Coopérative permet d'initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail et à la gestion coopérative.

3.Le Fonctionnement

- Le Comité local, qui permet d'enraciner la CJE sur et avec le territoire, est conservé et composé :
 - o D'élus des deux commissions jeunesse et économie
 - o D'entreprises locales
 - o De partenaires de l'emploi (mission locale, ...)
 - o De partenaires financiers (Crédit Mutuel)
 - o MSA-CAF
- Un encadrement de projet de la Communauté de Communes et le recrutement d'un animateur jeunesse spécialisé économie
- Deux organismes parrains : - La CAE Co démarrage 53
- Le Service jeunesse CCMA associé au service économie
- La CJE : une structure décisionnelle démocratique :
 - o Les jeunes se divisent en 3 comités (RH Marketing Finances)
 - o Les jeunes sont outillés et reçoivent les éléments techniques utiles pour le démarrage et la mise en œuvre de leur action
 - o Les jeunes prennent des décisions démocratiques (organigramme conservé)

4.Les Moyens

- Depuis 2019, la CCMA porte le projet et coodémarage assure l'hébergement juridique.
- 2020 : une année sans Coop pour des raisons liées à la crise sanitaire
- 2021 Nécessité à mobiliser des fonds sur le projet CJS (Région non-Financeurs + Fin du Leader en 2019)
- La collectivité peut assurer la maîtrise d'ouvrage mais ne peut prendre financièrement et juridiquement en charge la totalité du projet. Seul coodémarage peut en assurer le portage juridique car ils ont les agréments, coût de cette prestation 3000€

- La CCMA recrute un animateur pour encadrer les jeunes pour un coût de 4340€ et assure les déplacements des jeunes pour un montant de 2000€
- La COOP représente un coût total de 10000€
- Pour le fonctionnement de la Coop il est recherché différents financeurs : Crédit Mutuel (1000€) CAF (3000€) Participation des jeunes (250€) En 2018 et 2019 La CCMA a fait le choix d'abonder à la hauteur de 5000€ (le poste de l'animateur –carburant communication ...)
- D'autres partenaires financiers potentiels sont recherchés : la Région – le Département – DDCSPP

5. Période de réalisation

La Coop du Mont des Avaloirs voit le jour en de juillet à mi-Août de l'année.

En 2019, le groupe de jeunes s'est créée aux vacances d'avril pour préparer la communication et échanger sur le projet de l'été.

6. Evaluation

- **Résultats quantitatifs attendus**
 - Nombre de jeunes participants à la Coop du Mont des Avaloirs ?
 - Nombre de partenariats locaux ?
 - Nombre de Chantiers ?
- **Résultat qualitatifs attendus**
 - Satisfaction des jeunes et des parents ?
 - Permettre une ouverture sur les projets professionnels ?
 - Ce que la Coop du Mont des Avaloirs leur à apporter ?

7. Participation financière des usagers

Lors de l'inscription à la Coop du Mont des Avaloirs, le jeunes participe à la hauteur de 30€.

Fiche action : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE - CHANTIER CITOYEN

Activité Existante depuis 2008

1. Descriptif de l'action :

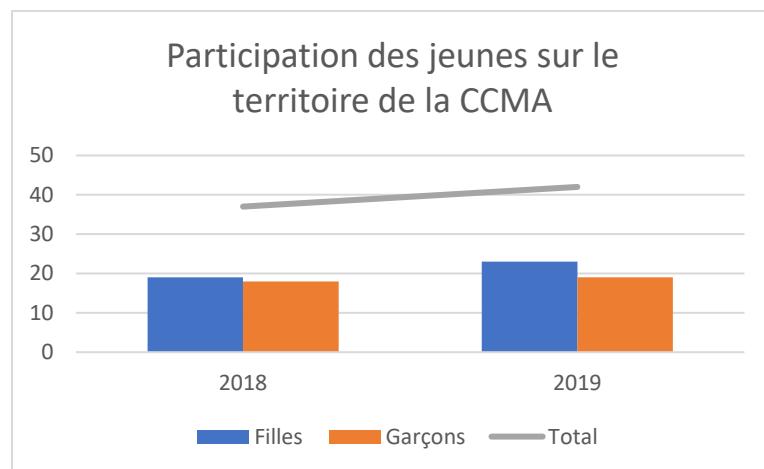
Il s'agit d'offrir, aux jeunes âgés de 16 à 21 ans, la possibilité d'effectuer des petits chantiers de proximité permettant d'améliorer leur cadre de vie, en contrepartie d'une Indemnisation.

Quelques limites :

- 3 heures maximum par demi-journée
- 15 € maximum par jour et par jeune en fonction de la réglementation en vigueur
- 30 demi-journées par an et par jeune (20 demi-journées en été et 10 sur les petites vacances scolaires)

Quelques points à prendre en considération :

- Qualité éducative des projets (caractère éducatif et formateur pour les jeunes)
- Valorisation de l'initiative des jeunes
- Priorité à la créativité des jeunes
- Variation des chantiers (aménagement, entretien,)
- Assurance individuelle des jeunes
- Encadrement qualifié (encadrement obligatoire et personnes disposant des compétences en lien avec les missions confiées)
- Tenue de protection obligatoire le cas échéant
- Déplacement des jeunes



2.Les communes concernées :

Les différents chantiers peuvent avoir lieu sur les 26 communes que compte la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, à savoir : Averton, Boulay les Ifs, Champfrémont, Chevaigné du Maine, Couptrain, Courcisé, Crennes sur Fraubée, Gesvres, Javron les Chapelles, Lignières Orgères, Loupfougeres, Madré, Neuilly le Vandin, La Pallu, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Ravigny, Saint Aignan de Couptrain, Saint Aubin du Désert, Saint Calais du Désert, Saint Cyr en Pail, Saint Germain de Coulamer, Saint Mars du Désert ,Saint Pierre des Nids, Villaines la Juhel, Villepail.

3.Les Objectifs :

Objectif général : **DEVELOPPER LA CITOYENNETE EN MILIEU RURAL ET LA COHESION SOCIALE**

Objectifs opérationnels :

- ⊕ Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité
- ⊕ Permettre au jeune de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie
- ⊕ Permettre au jeune d'appréhender le monde du travail par la découverte des notions suivantes :
 - ✓ Le travail en équipe
 - ✓ La notion d'argent
 - ✓ Les règles à respecter
 - ✓ Les techniques de travail
- ⊕ Permettre au jeune une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet
- ⊕ Améliorer les échanges entre jeune et adulte

4.Le Fonctionnement

- En début d'année civile, les jeunes s'inscrivent auprès du service jeunesse au dispositif « Argent de Poche ». Leur inscription a une validité d'un an. (Annexe 1)

- 3 semaines avant les vacances scolaires, les jeunes reçoivent par courrier la liste des chantiers qu'ils pourront effectuer dans leur commune ou une commune voisine.

- Pendant le chantier, les jeunes sont encadrés par un professionnel qui les guide dans leur mission.

- La fin du chantier un temps d'échange et de convivialité.

5.Les Moyens

Les chantiers de jeunes seront encadrés et accompagnés, en fonction des missions confiées, par :

- Les responsables qualifiés de la collectivité
- Et/ou les agents communaux des communes relevant du territoire
- Et/ou d'autres partenaires extérieurs dans le cadre de partenariat clairement définis.

La collectivité s'engage à organiser tous ces chantiers en respectant les objectifs et l'approche pédagogique. Elle assurera les inscriptions du public concerné, établira les projets en concertation avec ses services et aménagera des temps conviviaux.

6.Les Partenaires

Le Dispositif Argent de Poche s'inscrit dans le Contrat Ville Vie Vacances des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.S.C.P.)

Par voie de convention (cf. projet joint), les communes pourront être adhérentes à la C.C.M.A. pourront solliciter la mise en place de chantiers.

7.La Communication

L'information sera diffusée par voie de presse, d'affichage en Mairie et via les supports de communication de la collectivité (site internet, blog...).

8.Types de chantier

Les chantiers pourront être les suivants :

- ⊕ ENVIRONNEMENT
 - Mise en valeur d'espaces verts communaux ou chemins de randonnée
 - Participation à des actions sur le tri des déchets
- ⊕ COMMUNICATION GENERALE
 - Participation à l'élaboration de document de communication
- ⊕ AUTRES
 - Participation à des chantiers de peinture
 - Participation à des chantiers de bricolage
 - Participation à des stands lors de manifestations communales (ex : forum associatif, ...)

- Participation à toutes actions de valorisation du territoire (manifestations, expositions, etc.)
- Constitution de revue de presse thématique
- Etc.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée autant que de besoin.

9. Evaluation

- **Résultats quantitatifs attendus**

- Nombre de jeunes participants aux Dispositifs Argent de Poche (Filles -Garçons) ?
- Nombre de Chantiers ?
- Nombre de communes participantes ?

- **Résultat qualitatifs attendus**

- Satisfaction des jeunes et des parents ?
- Permettre une ouverture sur les projets professionnels ?
- La découverte d'un premier job ?

10. Participation financière des usagers

Gratuité pour cette action.

Fiche action : LES MERCREDIS LOISIRS

Activité Existante depuis 2016

1. Descriptif de l'action :

Depuis 2016, la MDJ ouvre ses portes le mercredi de 13h00 à 17h30 pour les 12-15 ans. Au début de l'année scolaire, les jeunes choisissent un projet où ils seront acteurs. Ce projet a une durée scolaire et plusieurs actions sont à mettre en place.

Le groupe se retrouve 1 à 2 fois par mois en fonction des actions à réaliser.

Lorsque le jeune choisit son projet il doit s'investir toute l'année scolaire « On ne laisse pas une équipe qui gagne »

Les 3 projets sont :

- Projet Séjour en Europe
- Projet Caisse à Savon
- Projet Artistique

2. Les Projets :

1) SEJOUR A L'ETRANGER 14-15 ANS

Les Objectifs :

1 Rendre l'adolescent acteur de son séjour

Ils doivent participer à l'élaboration du séjour. Ils choisissent ensemble l'hébergement, les activités, le transport, leurs souhaits divers (ils bâtissent leur voyage).

Les décisions doivent être validées par le groupe

Les recherches se feront par internet, documentations, par connaissance.

2. Possibilité d'accéder à davantage d'autonomie

Apprendre à se débrouiller seul, chercher des informations, s'exprimer dans la langue du pays

Apprendre à se gérer seul dans la vie du quotidien

Faire sa valise gérer son budget, ranger ses affaires, s'entraider

3. Respecter chaque participant

Le séjour sera une situation de vie collective où chacun devra trouver sa place, tout en adhérant au groupe. C'est une occasion de faire des rencontres et de découvrir une autre vie en collectivité.

L'équipe d'adulte veillera également au respect des règles de vie du séjour et le respect des engagements pris.

Un bon climat de groupe sera essentiel au bon déroulement du séjour.

4. Découvrir un pays, une culture, une histoire, une gastronomie

Les participants pourront choisir les visites avec les animateurs. Si l'activité n'est pas possible ; les raisons seront données au groupe.

Pendant le séjour la découverte du pays doit permettre à chacun de découvrir les paysages, les sites historiques, des rencontres avec la population. Durant le séjour, le groupe fera également la découverte et la dégustation de la cuisine locale

Le groupe devra communiquer un minimum dans la langue du pays. Ils devront connaître les formules de politesse pour remercier les personnes qui les accueillent.



Les Moyens :

- Les moyens financiers :

L'association l'AV Junior a vu le jour en 2017. Elle permet aux jeunes de mettre en place des actions et de demander des aides financières pour financer leur séjour.

Les actions de mise en place sont : autofinancement

-Des marchés de Noël vente de décoration de Noël fabriquer par les jeunes - les parents et les grands parents.

- Tombola lots offerts par les commerçants du territoire
- Vente de gâteaux à la sortie des spectacles organisés par le service culturel
- Emballage des cadeaux au moment de Noël

Les aides financières :

- Mécénats
- La CAF avec le dispositif J-NOVE pendant 2 ans
- La MSA avec le dispositif Appel à Projet pendant 2 ans
- Participation des jeunes

- Les moyens Humain et matériel :

La CCMA met à disposition 2 minibus pour le déplacement des jeunes et un animateur pour coordonner et guider le groupe de jeunes. Pendant le séjour, 2 animateurs encadrent les jeunes.

2)La CAISSE A SAVON 12-15 ans

C'est Quoi ?

La Caisse à Savon est un véhicule roulant qui a 4 roues, un système de direction, sans moteur, AVEC des freins. Comment peut-il avancer alors ??? Et bien c'est très simple : un pilote et deux pousseurs en pleine forme !

Durant plusieurs séances, les jeunes créent un véhicule avec lequel ils vont effectuer une course. La fabrication de la caisse à savon doit être artisanale. Les contraintes de constructions sont minimales afin de favoriser l'imagination et développer l'expérimentation. Pour autant, il faut veiller à ce que la Caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Cette activité de découverte scientifique et technique permet d'aborder des compositions qui peuvent paraître complexes sous des aspects très simples. Comme tout projet, il faut juste bien observer, réfléchir...et puis se lancer !

Le Championnat départemental de la Mayenne est organisé par l'association « LES FRANCAS » et il a lieu sur notre territoire en 2021. Déjà une édition en 2019.

Les Objectifs :

L'activité « *caisse à savon* » donne la possibilité aux jeunes de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif. Elle permet également de développer une action citoyenne qui permet les échanges, le débat, l'expression, la coopération...C'est également une activité scientifique, technique et technologique.

Par le biais de cette aventure, les mineurs sont en contact avec une réalité concrète pour découvrir, comprendre, acquérir des savoirs faire techniques, valoriser leurs réalisations.

Au-delà de l'aspect de compétition, ce projet permet de proposer un temps de fête et d'échange qui rassemble des participants et des spectateurs. C'est la valorisation des activités de centres de loisirs, des écoles, des collèges, des services jeunesse.

Les Moyens :

- Les moyens financiers :

- Participation des jeunes
- Participation de la CCMA

- Les moyens Humain et matériel :

La construction des caisses à savon se fait beaucoup avec du matériel de récupération.

Un animateur est à disposition pour aider les jeunes et parfois un agent technique de la collectivité vient en soutien pour des travaux plus techniques comme soudure et contrôle de freinage.

- Un atelier avec des outils dans le garage de la MDJ

- Utiliser le matériel de bricolage
- Remettre en état les 3 caisses existantes

Les Actions :

- Participer à la course été 2021
- Organiser la course avec les Francas
- Visite d'un garage de Voitures Américaines
- Organisation de la course sur notre territoire

SÉJOUR CAISSE À SAVON DATES / DU 19 JUILLET AU 23 JUILLET 2021

LIEU / 53140 PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

TRANCHE D'ÂGE / DE 7 À 17 ANS

Séjour Caisses à Savon des Francas de la Mayenne fait son grand retour après l'annulation de l'édition 2020. Autour du thème « Civilisations », les pilotes pourront échanger autour des techniques de freinage, de direction, ... Les enfants pourront battre des records de vitesse, participer au jury esthétique en présentant leur caisse de la façon la plus ludique possible. Deux descentes nocturnes le mardi et mercredi. Un dîner collectif sera également organisé le jeudi soir au belvédère du Mont des Avaloirs.



3)Projet ARTISTIQUE 12-15 ans

Le projet Artistique est ouvert sur plusieurs domaines : Projet mode de 2016 à 2018-Projet Graffiti de 2019 à 2021 et nouveau Projet Photos pour 2022.



Les Objectifs :

Fréquenter (Rencontres)

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

Pratiquer (Pratiques)

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création
- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique

S'approprier (Connaissances)

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Les Moyens :

L'activité « **MODE** »' est une activité créatrice, manuelle, esthétique, écologique.

- Les moyens financiers :

- Participation des jeunes
- Participation de la CCMA

- Les moyens humains et matériels :

- Personnaliser des vêtements
- Rechercher des vêtements usagés
- Utilisation de la machine à coudre

- Prêt de matériels par le service culture (projecteur- vidéoprojecteur-son –scène -...)
- Participation des acteurs locaux (coiffeur- esthéticienne – prêt à porter...)
- Un animateur pour encadrer et guider le groupe

Les Actions :

-Organisation d'un défilé de mode

-Invitation des parents - amis- élus

Les Moyens :

L'activité « **GRAFFITI** »' est une activité créatrice, manuelle et artistique.

- Les moyens financiers :

- Participation des jeunes
- Participation de la CCMA

- Les moyens humains et matériels :

- Les murs intérieurs de la MDJ
- Du matériel de peinture, protection du sol, de masque.
- Un animateur pour encadrer et guider le groupe
- Un professionnel Maxime DUNAS Artiste.

Les Actions :

-Organisation un road Trip à Laval pour voir les œuvres de Maxime

-Découverte des arts de rue sur notre territoire.

-Inauguration des fresques (parents-élus-journaliste-amis)

3.Le Fonctionnement

Les activités Mercredis Loisirs ont lieu à la MDJ.

Un service de transport est mis à disposition pour permettre aux jeunes de Pré en Pail Saint Samson de venir à la structure. Rendez-vous à 12h30 à la sortie du collège des Avaloirs avec le repas dans le sac.

Direction Villaines pour retrouver les autres jeunes des autres collèges.

Un temps de partage autour du repas et activité à partir de 13h30 jusqu'à 17h30. Puis retour à Pré en Pail Saint Samson à 18h00.

Une cuisine est mise à disposition pour réchauffer leur repas ainsi que des couverts.

Projet Séjour : 10 mercredis

Projet Caisse à savon : 10 mercredis

Projet Artistique : 10 Mercredis

4.La Communication

Pour participer à l'un de ses 3 projets, le jeune doit s'inscrire auprès du service jeunesse.

Une plaquette est distribuée en début d'année scolaire dans les collèges. (Annexe 2)

Information passée via Facebook – les journaux et le site de la CCMA

5. Evaluation

- **Résultats quantitatifs attendus**

- Nombre de jeunes porteurs de projets (Filles -Garçons) ?
- Nombre de temps forts ?

- **Résultat qualitatifs attendus**

- Satisfaction des jeunes et des parents ?
- Les parents se sont -ils investis ou ont-ils été impliqués dans les projets ?
- Fidélisation des jeunes d'une année sur l'autre ?

6. Participation financière des usagers

La tarification est en fonction du quotient familial.

Quotient Familial < 900	Quotient Familial 900-1200	Quotient Familial > 1201
18.00€ pour l'année scolaire	19.80€ pour l'année scolaire	21.60€ pour l'année scolaire



Fiche action

CRTE : recrutement d'un référent jeunesse

Orientation stratégique n°	ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ORGANISER – OPTIMISER UNE OFFRE DE SERVICES (MARCHANDS, NON MARCHANDS) - QUALITE DE VIE
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures• Valoriser et développer le service jeunesse• Favoriser le vivre ensemble et les liens des jeunes entre eux, avec les parents et les institutions• Accompagner et impliquer les jeunes dans l'élaboration de projets.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Communauté de Communes du Mont des Avaloirs• Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Coût prévisionnel	Voir tableau en annexe
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">• 50% par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs• 50% par la CAF
Calendrier	Recrutement du référent jeunesse début 2021 (1 ETP dont 0,5 ETP pour le projet PS Jeunes)

Indicateurs d'évaluation proposés	<p>1) DEVELOPPER LE SERVICE JEUNESSE</p> <p>Résultats quantitatifs attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le nombre de jeunes venant au temps du midi, combien de filles ? combien de garçons ? quelles tranches d'âge sont plus souvent intéressées aux sujets abordés. <input type="checkbox"/> Comparatif entre les 3 collèges du territoire. (+ ou – de jeunes dans un collège que l'autre). <input type="checkbox"/> L'évolution du nombre de fréquentations de jeunes sur ces temps d'animations. <input type="checkbox"/> Augmentation du nombre de jeunes à la MDJ. <p>Résultat qualitatifs attendus</p> <p>Développer les interactions entre les jeunes sur des sujets de notre société</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Que les jeunes soient force de propositions de thèmes. <p>2) ECHANGES SUR LES RESEAUX DE COMMUNICATION</p> <p>Résultats quantitatifs attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre de fréquentations et d'interactions sur le site Promeneur du Net. <input type="checkbox"/> Nombre de sujets abordés sur le Promeneur du Net. <input type="checkbox"/> Nombre de familles ayant visitées le site Promeneur du net <p>Résultat qualitatifs attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mesurer les besoins nécessaires dans différents domaines. <input type="checkbox"/> Evaluer les attentes des jeunes ou familles sur le Promeneur du net. <p>3) DEVELOPPER LES PROJETS DES JEUNES</p>
-----------------------------------	---

	<p><input type="checkbox"/> Résultats quantitatifs attendus</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre de jeunes porteurs de projets (Filles - Garçons) ?</p> <p>Nombre de temps forts ?</p> <p><input type="checkbox"/> Résultat qualitatifs attendus</p> <p><input type="checkbox"/> Satisfaction des jeunes et des parents ?</p> <p><input type="checkbox"/> Les parents se sont -ils investis ou ont-ils été impliqués dans les projets ?</p> <p><input type="checkbox"/> Fidélisation des jeunes d'une année sur l'autre ?</p>

ANNEXE : financement

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	€	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	€
Prestations de services	3000	Projet mercredis	713
Achats matières et de fournitures	750		
		74- Subventions d'exploitation (2)	€
61 - Services extérieurs	€	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
		Établissements publics d'État (préciser) :	
		Région(s) :	
		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	€	Intercommunalité (EPCI) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			14410
Publicité, publication	150	Commune(s) :	
Déplacements, missions	120		
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (à détailler) :	
63 - Impôts et taxes		CAF	8387
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			

		Fonds européens :	
64- Charges de personnel	16290€		
Rémunération des personnels,		Aides privées	
Charges sociales			
Formation	1200	75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante	2000	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Ressources non utilisées d'exercices antérieurs	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Total des charges	€		
TOTAL GENERAL DES CHARGES	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	€
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature (3)	€
Bénévolat		Bénévolat	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Dons en nature		Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	23510€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	23510€



Fiche action : Conseiller numérique

CRRTE du Mont des Avaloirs

Orientation stratégique n°3	ORGANISER – OPTIMISER UNE OFFRE DE SERVICES (MARCHANDS, NON MARCHANDS) - QUALITE DE VIE
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
Description de l'action	<p>La nécessité de rapprocher le numérique du quotidien des Français en développant des dispositifs d'accompagnement individuel et/ou collectif a été identifiée sur le territoire de la CCMA, afin d'accompagner les citoyens de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.) ;- Soutenir les habitants du territoire dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne) <p>Poste mobile sur l'ensemble des communes du territoire afin d'être au plus proche des usagers, et collaborer avec les secrétariats de mairie.</p> <p>La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs est inscrite à ce dispositif et recrute 1 conseiller numérique.</p>
Partenaires	<p>Le recrutement s'accompagne d'une prise en charge par l'Etat, sous forme de subvention, et d'un accompagnement à la formation</p> <p>La CCMA a sollicité l'accompagnement et le soutien financier de l'Etat (ANCT) pour ce poste, et a fait acte de candidature sur la plateforme dédiée.</p> <p>La publication du poste est ouverte.</p>
Coût prévisionnel	1 ETP / 3 ans
Plan de financement	<p>DEPENSES Poste sur 3 ans : 105 000 (35 000 X3ans) Frais de mission : 6 000 (2 000 X3 ans) Téléphone : 555 € (15,41/36 mois)</p> <p>TOTAL DEPENSES : 111 555</p> <p>RESSOURCES ANCT : 60 000 € Fonds propres : 51 555€</p> <p>TOTAL RESSOURCES : 111 555</p>
Calendrier	<p>Début : Septembre 2021 Fin : 31 août 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'usagers accompagnés

COMMUNE DE VILLAINES LA JUHEL

INTITULE DU PROJET

La construction d'un bâtiment sportif communal.

OBJECTIFS

Ce projet concerne la construction d'un bâtiment sportif communal. En effet, le bâtiment actuel existe depuis les années 1980 et ne répond plus aux normes de sécurité et d'accès, prescrit par la ligue de football ainsi qu'aux obligations d'un ERP.

Ce bâtiment est utilisé par les clubs de football du territoire mais également les élèves des collèges public et privé ainsi que par les écoliers des écoles élémentaires publique et privée de Villaines la Juhel. Ce bâtiment est donc une nécessité pour permettre le développement de la pratique sportive pour les enfants.

La collectivité a déjà entrepris quelques travaux par le passé pour améliorer et réhabiliter ce local. Cependant, dès sa construction, le bâtiment a été mal implanté, ce qui provoque par temps de fortes pluies des inondations dans les vestiaires au ré de chaussé. En effet, le bâtiment a été construit de façon « enterré », en renforcement par rapport au niveau du terrain. De plus, cette configuration ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduites à cause des nombreuses marches. Enfin, il s'agit d'un ancien bâtiment, très mal isolé, très mal chauffé, qui nécessite une solution de production d'eau chaude performante en rapport avec des besoins ponctuels mais volumineux, et dont, le système de chaudière est entrain de casser.

Nous avons été alertés de ces désagréments par le club de foot de l'US Pays de Juhel. Après avoir mené un temps de réflexion, la commission travaux de la commune et les adjoints ont donc décidé de procéder à des travaux de reconstruction d'un bâtiment neuf, répondant aux critères de sécurité pour les utilisateurs et d'accès pour les personnes à mobilité réduites. De plus, l'utilisation de matériaux durables et de systèmes de ventilation, de chauffage et de production d'énergie performants, permettront la transition énergétique de ce bâtiment.

Enfin, la construction d'un bâtiment neuf permettra d'accueillir les enfants des collèges et des écoles dans de meilleures conditions, dans le but, de favoriser et de garantir un accès le plus égal possible au sport. Pour favoriser le développement des pratiques sportives, la commune de Villaines la Juhel s'est inscrite dans la distinction « Terre de Jeux 2024 » et candidate pour le label « Ville sportive 2021 ». En effet, notre commune compte 16 associations sportives ce qui représente plus de 1500 licenciés dont 500 enfants. De plus, la collectivité vient d'être distinguée « Petite Ville de Demain », ce qui renforce notre aspect d'une ville dite de « centralité » et nous encourage à investir dans des projets structurants pour l'ensemble du territoire. En effet, une partie des licenciés de nos associations habitent hors de Villaines la Juhel.

Cet investissement permettra à l'ensemble des personnes habitantes et des enfants scolarisés sur le territoire du Mont des avaloirs de bénéficier de vestiaires et de tribunes aux normes, pour la pratique du foot et de l'athlétisme. Cela permettra également d'accueillir les équipes et clubs de football extérieurs,

dans de meilleures conditions. Pour finir, les locaux actuels ne permettent pas au club de football de Villaines la Juhel de créer une équipe féminine. Avec ces travaux, nous prendrons en considération leur volonté et les infrastructures qui sont nécessaires, pour cette future nouvelle équipe.

Les principales actions à mener sont les suivantes :

- Construction d'un bâtiment permettant d'accueillir :
 - Des vestiaires
 - Des tribunes
 - Un club house
 - Une buvette
- Le bâtiment doit garantir l'accessibilité PMR.

BUDGET PREVISIONNEL

Postes de dépenses	HT	Organismes	Montants
Maîtrise d'œuvre	35 000,00 €	DSIL 2021	161 400€
Etudes	15 000,00 €	REGION Plan de relance	75 000,00€
Travaux	666 264,00€	DEPARTEMENT Mayenne Relance	63 330,00€
		Autofinancement	416 534,00€
		Emprunt	
Total	716 264,00 €		716 264,00€

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Date prévisionnelle de notification de la première dépense du projet	01/08/2021
Dates prévisionnelles de conduite des procédures administratives	Dépôt du marché : 01/04/2021 Notification du marché : 15/05/2021
Date prévisionnelle de début des travaux	01/06/2021
La date prévisionnelle de mise en service	01/01/2022

CONTRAT de RURALITÉ – ANNÉE 2021
FICHE PROJET : Réhabilitation de locaux Intercommunaux pour réalisation de Vestiaires

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Axe du contrat de ruralité : Axe 5 Transition écologique et énergétique.

Descriptif du projet :

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur le territoire en fonction des compétences exercées et en fonction de son patrimoine. La CCMA est une collectivité relativement intégrée et exerce de ce fait l'ensemble de ses compétences en régie. Les services Régies Alimentation en Eau Potable, Assainissement collectif et non collectif, le service Patrimoine Energie gestionnaire des bâtiments de l'EPCI, le service Espaces Verts ont l'essentiel de leurs équipes basées à Villaines la Juhel au 6, Bd Henri Dunant. A l'origine ce bâtiment était l'ancien siège administratif de l'ex CCV et les locaux ne sont pas tous adaptés pour accueillir des agents techniques.

Afin d'être en conformité avec la législation du travail, la CCMA doit mettre en place des vestiaires en conséquence du nombre d'agents accueillis dans ces locaux. L'opportunité de cette réalisation va permettre de réaliser les travaux d'efficacité énergétique nécessaires. Le bâtiment réhabilité fin des années 90 est mal isolé et fort consommateur d'énergie électrique. Les déperditions sont importantes.

Cet aménagement intérieur va permettre sur la partie du bâtiment où vont être réalisés les vestiaires de mettre en place une isolation par l'extérieur, de revoir le système de chauffage obsolète et d'installer une régulation thermique. Par ailleurs, l'aménagement interne des vestiaires reprendra l'isolation intérieure du bâtiment.

La volonté est d'atteindre 20% de gain énergétique dans cette partie du bâtiment alimentée déjà par des panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

Opération comprise dans un programme d'ensemble :

Opération en plusieurs tranches	
Programme intercommunal – MO communale (PLH, etc.)	CCMA
MO intercommunale à implantations multiples (bornes électriques, etc.)	

Ordre de priorité :

Échéancier de réalisation : Janvier 2020 – Avril 2021

Coût total H.T. : 100 000 €

Plan de financement

Fonds propres	50 000 €
Subventions notifiées (total)	
Subventions en cours d'instruction (total)	
Emprunt	

Subventions notifiées

Etat :	Région :	Département
Opérateurs de l'Etat :	Autres	

Subventions en cours d'instruction

Etat : Contrat de ruralité sollicité 50 000 €	Région :	Département
Opérateurs de l'Etat :	Autres	

Plan de financement prévisionnel
Réhabilitation pour création de vestiaires des services techniques de la CCMA

DEPENSES		PARTICIPATIONS FINANCIERES	
	Montant HT	Organismes	Montant
Maîtrise d'œuvre	10 000	Etat – DSIL Contrat de ruralité	50 000
Lot gros œuvre	18 356		
Lot doublage plafond isolation	16 929	Fonds propres	47 449
Lot menuiserie intérieures	8 929		
Lot électricité Plomberie Chauffage	28 702		
Lot peinture	14 532		
TOTAL	97 449	TOTAL	97 449

Commune de Courcisé (Mayenne)

REFECTION DE LA TOITURE DES ANNEXES DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Echéancier prévisionnel de réalisation du projet :

- 1) Date d'approbation du projet : 23/11/2020
- 2) Date prévisionnelle de début des travaux : 01/05/2021
- 3) Date prévisionnelle de fin des travaux : 31/10/2021

NOTICE EXPLICATIVE

I- Présentation de la commune

La commune de Courcisé se situe au Nord-Est du département de la Mayenne, à km de Villaines-la-Juhel, commune chef-lieu de canton.

Elle fait partie de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, née de la fusion des Communautés de Communes des Avaloirs et de Villaines-la-Juhel. Elle appartient à la première couronne de Villaines-la-Juhel et compte 920 habitants.

La commune compte actuellement une école avec un effectif d'environ 65 élèves scolarisés.

II- Présentation du projet

La Conseil Municipal a pour projet de rénover la toiture des annexes de la salle socio-culturelle pour améliorer l'étanchéité du bâtiment.

III- Objectifs du projet

La commune entend, avec ce projet conserver ces annexes abritant le matériel communal fonctionnelle.

IV- Coût estimatif

Le coût estimatif de l'ensemble de l'opération ressort à la somme de 15 792.60 euros HT.

V- Plan de financement prévisionnel :

- Subvention attendue au titre de la DETR (30 % du montant de l'opération plafonné à 100 000 euros HT) : **4 737.78 euros**
- Subvention attendue au titre de MAYENNE RELANCE (30 % du montant de l'opération plafonné à 100 000 euros) : **7 896.30 euros**
- Autofinancement communal (hors avance TVA) : **3 158.52 euros**

Commune de Loupfougères (Mayenne)

Projet de réfection du clocher de l'église

I- Présentation du projet

La commune de Loupfougères a pour projet la réfection du clocher de son église. Ces travaux d'amélioration du clocher de l'église consisteront en la pose de voligeages et d'ardoises d'Espagne.

II- Calendrier prévisionnel

- Début des travaux : juillet 2021

III- Plan de financement

1) Dépenses :

- Travaux église (réfection du clocher) : 5 525 euros HT

2) Recettes attendues :

- DETR : 1 657,50 euros HT
- Département (aide à la restauration du patrimoine public de caractère) : 1 657,50 euros HT
- Autofinancement (commune) : 2 210 euros HT

PRESENTATION DE PROJET

COMMUNE DE RAVIGNY

INTITULE DU PROJET

Travaux de restauration de l'église

OBJECTIFS

En 2000, des dégâts importants dus à la foudre avaient nécessité une reconstruction de clocher de l'Eglise et des travaux importants de restauration de la sacristie du cœur et du transept droit.

Fin 2019, nous avons constaté une infiltration importante à la jonction du transept gauche qui entraîne un décollement de l'enduit dans le transept gauche ainsi qu'une imprégnation de la poutre qui supporte le clocher exposant un risque de mérulé.

Suite à l'expertise de la couverture par un professionnel du bâtiment, il est primordial pour la conservation de l'édifice d'effectuer divers travaux de charpente et de maçonnerie :

- Une reprise des noues à la jonction du cœur et du transept gauche
- Le remplacement des tuiles détériorées
- La création d'une trappe de visite dans l'habillage en bois de la chapelle afin de permettre une ventilation du clocher
- Un traitement des armatures bois
- Une reprise de l'enduit à l'intérieur du transept gauche.

Par contre, le sondage de la poutre effectué par un technicien ne fait pas apparaître d'altérations importantes du bois

De plus, début 2020, nous avons effectué par l'intermédiaire d'un technicien certifié (BCMFOUDRE) la vérification de l'installation de protection foudre de l'édifice.

Le rapport signale que l'installation paratonnerre existante n'est pas en bon état de fonctionnement et qu'elle nécessite une remise en conformité aux normes actuelles pour assurer la protection de l'électrification des cloches.



Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Département (Contrats de territoire)</i>	900
<i>Subvention DETR</i>	1550.22
<i>Sauvegarde de l'Art Français</i>	1550.22
<i>Fonds propres de la commune</i>	1166.96
TOTAL	5167.40

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 :
FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT,
D'ATTRACTIVITE ET DE RESILIENCE AU
SERVICE DES ACTEURS LOCAUX

Rénovation énergétique et entretien de bâtiments communaux

INTITULÉ DU PROJET

Rénovation énergétique et réfection de deux bâtiments communaux
Salle socioculturelle / Garderie périscolaire

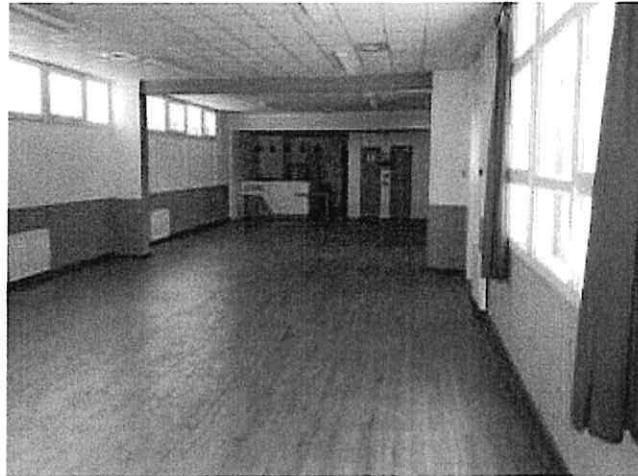
OBJECTIFS

Salle socioculturelle

En 2010, la salle a été isolée par l'extérieur (murs) et les radiateurs électriques ont été changés.

En 2019, la salle a été repeinte, le bar et la disposition intérieure ont été changés pour plus de modernité. Mise en conformité du bar vis-à-vis des personnes à mobilité réduite.

Le constat reste que dès que la salle est louée, les frais d'électricité sont aussi chers que le coût de la location, ce qui entraîne parfois des réclamations des locataires, surtout l'hiver. Cela est lié à une mauvaise isolation du plafond et à un éclairage vieillissant (néons).



Le but est de terminer cette rénovation avec des travaux :

- Isolation du plafond de la salle
- Remplacement des dalles abîmées du plafond
- Remplacement des néons énergivores par un éclairage LED pour faire des économies d'énergie.

Garderie périscolaire

En 2007, la partie nouvelle de la garderie a été refaite, elle est adossée à un bâtiment plus ancien (sur 2 étages) avec lequel elle est en communication. Ce bâtiment (ancien logement du maître d'école) est rénové petit à petit, eu égard aux finances communales.

Le rez de chaussée accueille des enfants sur 1/3 et les 2/3 restants sont une buanderie, une salle d'attente et un cabinet d'ostéopathie animalière. Seule la buanderie n'est pas réhabilitée.

Le premier étage contient 3 pièces (dont une refaite en peinture et sol) et une salle de bain.

Le deuxième étage a 2 pièces rénovées (sol et plafond) dont les archives de la mairie. Le but est de finir la rénovation des dernières pièces pour accueillir des coworkers, ou toute personne qui aurait besoin de salle (associations...).

Il y aurait comme travaux :

- 2 fenêtres à changer pour remplacer des huisseries bois très vieillissantes qui ont de la déperdition énergétique.
- Des travaux de peinture et de réhabilitation de sol dans les pièces qui ne sont pas faites : buanderie, 1^{er} étage (3 pièces) comme pour l'exemple ci-dessous.



BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	HT €	RECETTES	Montants HT €	%
2 fenêtres (garderie)	1 800	DETR	3 950	25
Peinture et sol (garderie)	2000	Plan Mayenne relance (CD53)	7 901	50
Plafond salle socioculturelle (isolation et éclairage)	12 000		3 949	25
total HT	15 800	total HT	15 800	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Année 2021 :

- de février à avril pour la garderie
- avril ou mai pour la salle socioculturelle

NOTE DE PRÉSENTATION

Création d'un espace de travail partagé Rénovation énergétique d'un bâtiment administratif

Avec la nécessité de s'adapter aux nouvelles pratiques, la CCMA veut créer un espace de coworking qui sera, une ressource pour de nombreux habitants, les entreprises (via l'accompagnement économique), avec pour objectifs d'accompagner l'évolution du développement économique, de proposer de nouveaux services correspondant aux évolutions du travail, des pratiques professionnelles aux enjeux des nouveaux modes de travail, aux aspirations des habitants, des travailleurs. De plus, le territoire compte 1 368 résidences secondaires, ce sont donc des télétravailleurs potentiels qui cherchent un lieu facilitateur de travail et de lien social.

Point 1. le projet d'ensemble

La CCMA souhaite donc favoriser l'émergence d'une communauté de télétravailleurs en leur proposant des conditions optimales d'exercices et en facilitant le travail des entreprises. La crise sanitaire actuelle n'a fait que « révéler » des tendances émergentes à de nouvelles façons de travailler.

Cet espace a pour objectif de permettre une appropriation par ses usagers pour qu'ils s'y sentent dans un environnement propice au travail mais également aux échanges, aux rencontres, à la convivialité.

Cette création permettra une approche transversale de services, avec un rôle fédérateur des acteurs locaux et contribuera à l'attractivité du territoire en :

- Développant et faisant la promotion d'outils numériques sur le territoire
- Accompagnant les publics en faveur d'une inclusion numérique ;
- Permettant aux travailleurs indépendants, aux entreprises de services, à des artisans, commerçants, entrepreneurs de travailler dans un espace propice à l'échange, au partage de compétences, au développement de leurs activités ;
- Menant des projets en faveur de la transition énergétique, écologique et solidaire (économie circulaire, mobilité, rénovation de l'habitat, biodiversité, ...).

Les acteurs de tout horizon seront à même de se saisir de ces projets, d'y contribuer et d'entrer en transition.

La diversité des publics concernés (entreprises, indépendants, habitants, associations, collectivités) permet la création de lien social et favorise le transfert de savoir-faire, l'inclusion numérique.

Cet espace développé par la CCMA, serait situé dans des locaux de bureaux lui appartenant au 17 Bd du Général de Gaulle à Villaines la Juhel.

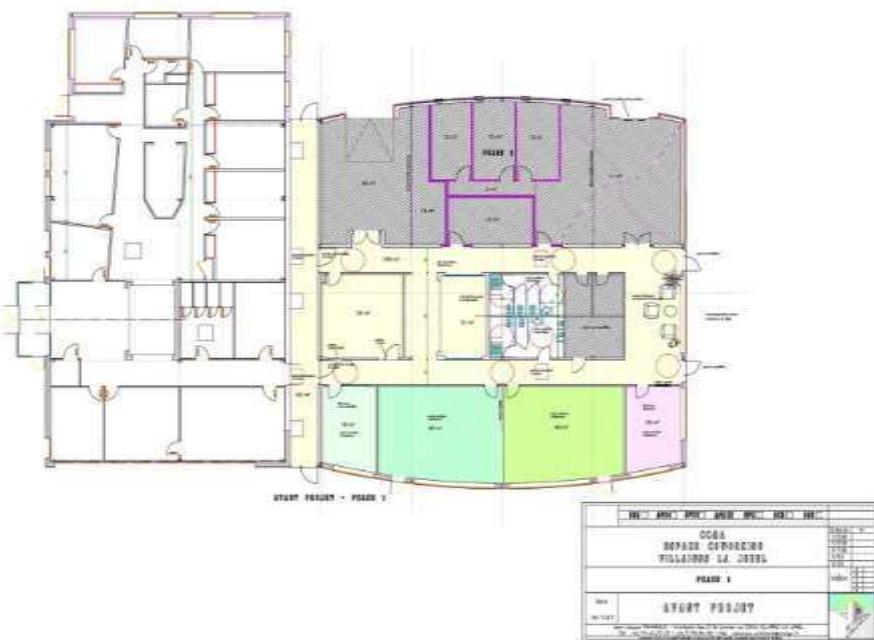
Ces locaux vont être réaménagés pour la circonstance et seront composés : d'un espace de coworking d'une surface de 71m² ; de 3 Bureaux individuels privatifs, un espace de confidentialité (vidéo, visioconférence), un Fablab et une salle de réunion de 80 m² modulable dédié à la formation et à l'inclusion numérique et aux rencontres collectives (salle de 80m² avec cloisons modulables, mobilier adapté et facile à déplacer, équipement informatique portable, écrans plat, déroulant, vidéo projecteur}, un espace de convivialité génératrice de lien et d'échanges,

Il convient de réaménager les locaux de Villaines la Juhel pour répondre aux obligations de l'Etat transition énergétique.

Près de 600m² vont ainsi entièrement être aménagés : 3 salles de formation, des bureaux à la location, un espace coworking et un fablab.

Point 2. Les aménagements

Plan d'ensemble :

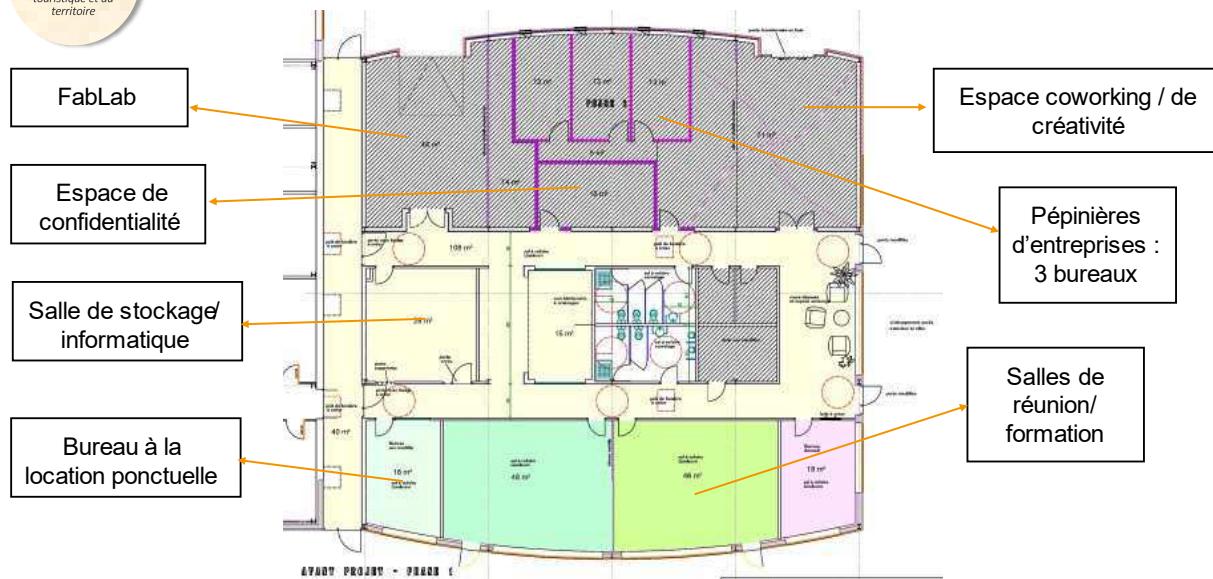


Plan des travaux :

3

Accompagner la
vie locale.
Renforcer la
vocation
résidentielle et
touristique et du
territoire

PLAN AVANT PROJET DÉFINITIF(APD)



Une étude thermique a été effectuée sur le bâtiment - espace coworking – sur une surface d'environ 600 m². (Audit LCA janvier 2021).

Les travaux visés pour l'efficacité énergétique sont les suivants : doublage des murs de l'atelier, remplacement des portes façades Sud Est, remplacement des chauffages électriques, mise en place d'une nouvelle GTB.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :
« Crédit d'un espace partagé – Rénovation énergétique d'un bâtiment administratif à Villaines la Juhel »

DEPENSES		PARTICIPATIONS FINANCIERES		
	HT	Organisme	Montant	%
Honoraires d'architecte	30 000 €	ETAT - DETR	75 000 €	27
TRAVAUX		ETAT – DSIL 2021 Plan de Relance	75 000 €	27
Démolitions – maçonnerie - VRD	34 000 €			
Charpente – couverture - bardage	20 000 €	Région Plan de Relance	54 000 €	19
Plomberie - Sanitaire	10 000 €			
Électricité – VMC - Chauffage	47 000 €	Fonds Propres	74 500 €	27
Menuiseries extérieures	24 000 €			
Menuiseries intérieures	26 000 €			
Plâtrerie	32 000 €			
Carrelage	8 500 €			
Peintures	25 000 €			
Sols souples	22 000 €			
TOTAL	278 500 €	TOTAL	278 500 €	100%



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE de la CCMA (communauté de communes du Mont des Avaloirs) : un territoire en transition écologique

Tiers lieux, carrefour du développement économique et de la transition écologique

Rattachée à l'orientation : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique

Structures Porteuses

Communauté de communes du Mont des avaloirs

Description courte

Développement d'un tiers lieux avec un espace co working, un lieu de formation pour les entreprises, un fab lab sur la commune de Villaines

Description longue

Le développement de ce projet de tiers lieux se réalise avec la mobilisation des acteurs locaux. La CCMA est soutenue dans la construction de ce projet par le cabinet NEUF DIX SEPT. L'objectif de la CCMA est de faire de ce tiers-lieu un lieu de bouillonnement de l'économie et de la promotion du territoire, il aura pour fonctions : • L'accueil des nouveaux profils en forte croissance : les entrepreneurs indépendants et les télétravailleurs (espace de travail partagé) • L'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprises (pépinière) • Le développement d'une offre de formations qui répond aux besoins du territoire (trois salles de formation) • La concentration de l'accompagnement au développement des entreprises, de l'attractivité et du tourisme • Un programme d'animations tout au long de l'année destiné aux professionnels • Un lieu

d'innovation, de créativité, de prototypage (un fablab et des partenariats avec Laval Mayenne Technopole, la CCI,...)

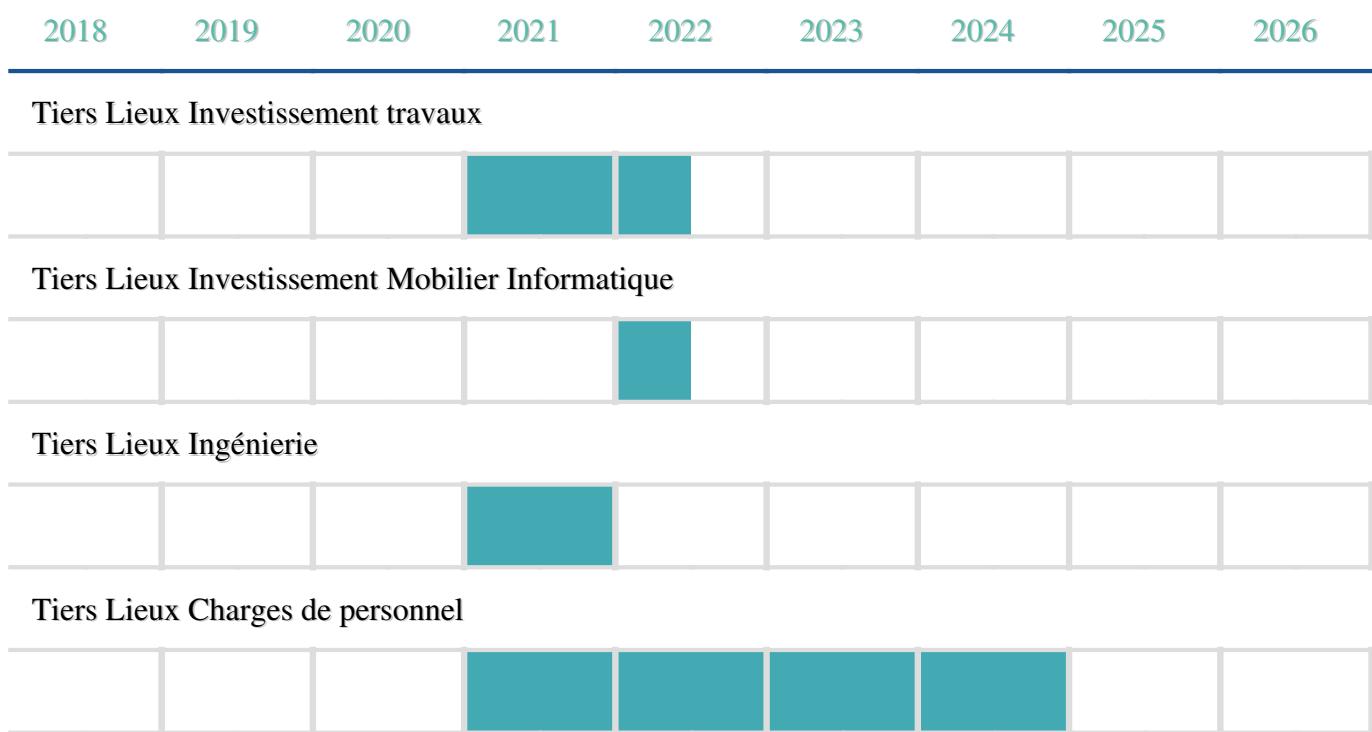
Tags

#Tiers Lieux #Services aux territoires et citoyens #Assurer la connectivité durable et l'accès aux services de qualité pour tous #Epanouissement de tous les êtres humains

Attentes vis à vis du CTE

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action



Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	2023 (euros HT)	2024 (euros HT)	2025 (euros HT)	2026 (euros HT)
Nature de l'action : investissement							
Poste de dépense : Travaux							
0 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Nature de l'action : investissement							
Poste de dépense : Mobilier							
0 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Nature de l'action : investissement							
Poste de dépense : Matériel informatique FAB LAB							
0 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Nature de l'action : fonctionnement							
Poste de dépense : Prestation accompagnement							
0 €	0 €	15 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Nature de l'action : fonctionnement							
Poste de dépense : Charges de personnel							
0 €	0 €	35 500 €	35 750 €	36 000 €	0 €	0 €	0 €
Nature de l'action : fonctionnement							
Poste de dépense : Charges courantes, Maintenance							
0 €	0 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL :							

2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	2023 (euros HT)	2024 (euros HT)	2025 (euros HT)	2026 (euros HT)
0 €	0 €	370 500 €	170 750 €	66 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL :							607 250 €

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	2023 (euros HT)	2024 (euros HT)	2025 (euros HT)	2026 (euros HT)
Type de Financement : autre							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : DSIL 2021							
0€	0€	75 000€	0€	0€	0€	0€	0€
Type de Financement : autre							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : DETR 2020							
0€	75 000€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Type de Financement : autre							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Contrat de ruralité 2020							
0€	30 000€	0€	0€	0€	0€	0€	0€

Type de Financement : region

Financeur : Fabienne.REBILLARD

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds Régional tiers lieux sur investissement mobilier informatique Fab Lab

2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	2023 (euros HT)	2024 (euros HT)	2025 (euros HT)	2026 (euros HT)
0€	0€	0€	20 000€	0€	0€	0€	0€

Type de Financement : region

Financeur : Fabienne.REBILLARD

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds Régional Tiers lieux sur investissement travaux

0€	0€	54 000€	0€	0€	0€	0€	0€
----	----	---------	----	----	----	----	----

Type de Financement : region

Financeur : Fabienne.REBILLARD

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds Régional Tiers Lieux sur fonctionnement ingénierie charges de personnel

0€	0€	36 625€	17 875€	9 000€	0€	0€	0€
----	----	---------	---------	--------	----	----	----

Type de Financement : departement

Financeur :

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Numérique (ingénierie)

0€	0€	5 000€	0€	0€	0€	0€	0€
----	----	--------	----	----	----	----	----

Type de Financement : colfinanceur

Financeur :

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds propres CCMA

0€	0€	149 875€	92 875€	42 000€	0€	0€	0€
----	----	----------	---------	---------	----	----	----

TOTAL :

0€	105 000€	320 500€	130 750€	51 000€	0€	0€	0€
----	----------	----------	----------	---------	----	----	----

TOTAL : 607 250
€

Résultats attendus de l'action

Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat at 2019	Résultat at 2020	Résultat at 2021	Résultat at 2022	Résultat at 2023	Résultat at 2024	Résultat at 2025	Résultat at 2026
-----------------------	--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

1 - Nombre de personnes sensibilisées / formées à la transition écologique
(Nombre)

Objectif	
----------	---

Réalisé	
---------	---

Nb d'usagers accompagnés (unitaire)	
--	---

Objectif	
----------	---

Réalisé	
---------	---



Fiche Action – C2RTE

Baux Environnementaux

Orientation stratégique n°4	Faire de la transition écologique un levier de développement, d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux
Action n°115	Etablissement de baux environnementaux pour protection de la ressource
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
Description de l'action	<p>Pour améliorer la qualité des nappes souterraines au niveau des captage de la Perchaie à Loupfougère et de la Bourguelière à Saint Pierre des Nids, la CCMA s'est engagée dans la signature de baux environnementaux fixant des conditions d'exploitation respectueuses de la ressource avec les agriculteurs intervenant dans les périmètres de protection.</p> <p>En contre-partie d'une indemnité fixée à 100€/ha/an et d'une prise en charge partielle de la taxe foncière, l'exploitant s'interdit sur les parcelles concernées, l'apport en fertilisant, l'utilisation de produits phytosanitaires et limite le chargement moyen de la parcelle pour limiter la dégradation du couvert végétal.</p> <p>Ce dispositif doit permettre de réduire efficacement et sur le long terme les pollution diffuse sur l'ensemble de l'aire d'alimentation des captage dont les zones sont particulièrement vulnérable.</p>
Partenaires	Agriculteurs Chambre d'Agriculture
Coût prévisionnel	793.80 euros HT par an et réductions de recettes de 1265.31 euros HT par an.
Plan de financement	Chambre d'Agriculture (20%) : 145 euros par an CCMA (40%) : 648.80 euros par an
Calendrier	Septembre 2020 : Signature des baux environnementaux Juin 2021 : Nouvelle répartition de la taxe foncière
Indicateurs d'évaluations	Qualité de l'Eau des Nappes Souterraines : suivi des rapports de l'ARS et objectif de plus de 80% de respect des références de qualité.



Fiche Action – C2RTE

Renouvellement des réseaux et ouvrages

Orientation stratégique n°4	Faire de la transition écologique un levier de développement, d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux
Action n°117	Renouvellement des réseaux et ouvrages
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
Description de l'action	Engagée dans un plan pluri-annuel d'investissement, la CCMA s'inscrit dans une politique de gestion rigoureuse de l'eau. Elle modernise ainsi ses infrastructures d'ouvrages et de réseaux en eau potable et en assainissement collectif pour réduire les occurrences de fuites et préserver les ressources naturelles de son territoire.
Partenaires	Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) Agence Technique Départementale Eau (ATD'EAU) M :Eau Conseil (Maitrise d'œuvre)
Coût prévisionnel	3 500 000 euros HT, soit 700 000 euros HT par an (70% pour les réseaux d'eau potable et 30% pour les réseaux d'eaux usées)
Plan de financement	AELB (40%) : 1 400 000 euros HT ATD'Eau (20%) : 700 000 euros HT CCMA (40%) : 1 400 000 euros HT
Calendrier	Septembre 2021 : Lancement du marché travaux Janvier 2022 : Démarrage des travaux
Indicateurs d'évaluations	Rendement primaire – Objectif attendu >85% (EAU) Linéaire de réseau renouvelé Age moyen des réseaux

Commune de Saint-Cyr-en-Pail (Mayenne)

Projet de remplacement de la chaudière au fuel de l'école

I- Présentation du projet

La commune de Saint-Cyr-en-Pail a pour projet le remplacement de la chaudière au fuel de l'école. Une réflexion a été menée par le conseil municipal au vu de la facture énergétique importante au niveau de l'école. Il a été décidé de demander des devis afin de changer la chaudière fuel datant des années 80, vieillissante et très énergivore.

De plus l'année prochaine il est prévu de réaliser des travaux d'accessibilité de l'école. Après études de diverses possibilités en fonction des contraintes des bâtiments, il a été décidé de transformer la chaufferie actuelle pour y installer des sanitaires aux normes afin qu'ils soient accessibles handicapés et ainsi répondre aux exigences de la législation. De ce fait un nouvel accès extérieur est à créer.

Il est donc nécessaire dans une première tranche de travaux de déplacer et de remplacer la chaudière par une pompe à chaleur. Il va être indispensable de sécuriser celle-ci par l'installation d'une clôture afin que les enfants ne puissent pas y accéder et des travaux de maçonnerie sont également à prévoir pour la création du nouvel accès pour l'installation du module intérieur de la pompe à chaleur.

L'objectif de ces travaux est de réaliser des économies d'énergies et dans le même temps cela permettra ensuite par la suppression de la chaufferie de pouvoir réaliser les travaux de mise aux normes accessibilité de l'école, qui vu l'importance des travaux seront réalisés sur le prochain budget. La surface du bâtiment est de 226 m²

II- Calendrier prévisionnel

- Début des travaux : juillet/août 2021
- Fin des travaux : début septembre

III- Plan de financement

1) Dépenses :

- Etude architecte : 500 euros HT
- Pompe à chaleur : 27 382 euros HT

- Electricité : 3 200 euros HT
 - Clôture de sécurité : 1 281 euros HT
 - Maçonnerie : 8 202 euros HT
- ➔ TOTAL : 40 570 euros HT**

2) Recettes attendues :

- ETAT DSIL : 32 456 euros
 - Fonds propres : 8 114 euros
- ➔ TOTAL : 40 570 euros**

Fiche Action – C2RTE

Sectorisation / Télégestion

Orientation stratégique n°4	Faire de la transition écologique un levier de développement, d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux
Action n°116	Installation de sectorisation et modernisation de la télégestion
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
Description de l'action	Pour faciliter les recherches de fuites ponctuelles et récurrentes, la CCMA s'engage dans une campagne de modernisation de son système de télégestion et renforce la sectorisation de son territoire. Trouvées plus rapidement, plus souvent et plus facilement, les dérives de consommations sont aussitôt prises en charge par les équipes du service d'exploitation de réseau. Ce système contribue à l'amélioration de la qualité de service par la réduction des interventions de coupures d'eau en cas de casse de réseau et une réactivité accrue pour réparation. En complément, les enregistrements réalisés permettent par ailleurs d'améliorer la connaissance de fiabilité des réseaux et cibler plus efficacement les renouvellement à prévoir.
Partenaires	Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) Agence Technique Départementale Eau (ATD'EAU) M : Eau Conseil (Maitrise d'œuvre)
Coût prévisionnel	250 000 euros HT, soit 50 000 euros HT par an.
Plan de financement	AELB (40%) : 100 000 euros HT ATD'Eau (20%) : 50 000 euros HT CCMA (40%) : 100 000 euros HT
Calendrier	Janvier 2022 : Lancement du marché travaux Premier semestre 2022 : Démarrage des travaux
Indicateurs d'évaluations	Rendement primaire – Objectif attendu >85% (EAU) Occurrence des fuites Délai moyen de recherche de fuite

Commune de Saint-Germain-de-Coulamer

(Mayenne)

Projet de réhabilitation/restauration d'un bâtiment proche de la mairie

I- Note explicative

La commune de Saint-Germain-de-Coulamer est propriétaire d'un bâtiment situé à proximité de la mairie qui abrite d'anciennes douches. Il est souhaité y développer des activités et des services de proximité pour les habitants, orienté tiers lie, espace de lecture, accès aux outils numériques.

Saint-Germain-de-Coulamer est une commune éloignée d'une quinzaine de kilomètres de la commune de Villaines-la-Juhel qui concentre les services structurants. Dans une démarche de mobilité évitée, la commune réhabilite ce bâtiment, aujourd'hui sans affectation, de sorte que sa population puisse y trouver les services favorisant l'accès aux outils numériques, un accès à la lecture et un accueil d'activités de loisirs (espace d'échanges, animations de rencontres entre associations, etc.)

Les travaux pour la mise en œuvre de ce projet consistent à :

- Créer un accès PMR
- Isolation thermique (sol, toiture, murs)
- Etanchéifier la terrasse
- Changer les menuiseries
- Poser un grillage pour isoler le bâtiment

II- Echéancier prévisionnel

- 1) Début des travaux : 01.01.2021
- 2) Fin des travaux : 01.12.2021

III- Plan de financement

- 1) Dépenses : 41 322,44 euros HT
- 2) Recettes :
 - Région : 5 771 euros HT
 - DETR : 12 396,64 euros HT
 - DSIL : 12 000 euros HT
 - Fonds propres/emprunt : 11 154,50 euros HT



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de CTE de la CCMA (communauté de communes du Mont des Avaloirs) : un territoire en transition écologique
réhabilitation énergétique bâtiment communal

Rattachée à l'orientation : Revitaliser le territoire par la transition écologique

Structures Porteuses

Commune de Saint Aubin du Désert

Description courte

Projet Mature techniquement (MO engagé). Réhabilitation d'un ancien garage et ancien logement inoccupés en gite avec matériaux bio sourcés

Description longue

A ce jour aucune isolation dans ce bâtiment inoccupé depuis plus de 30 ans. Le projet comporte un gite de 14 places + 4 accessibles PMR

Ce projet porté par la commune vise à proposer une solution d'hébergement ponctuel, en lien avec la salle des fêtes communale, pour les habitants et leurs besoins, et les personnes de passage sur la commune et le territoire de la CCMA. La Commune d'Averton souhaite développer un itinéraire de randonnée sur son territoire, valoriser un espace naturel présent sur la commune. La proximité directe avec la base de loisirs de l'Etang des Perles (8 boucles de randonnées VTT labellisées FFCT et 4 boucles multi-rando (de 9 à 14 km), aire de jeux pour enfants multi-structures, tables de ping-pong, piste de BMX, parcours santé et

joggeur en accès libre, pêche en étang) en fait un lieu attractif du territoire.

Tags

#Bâtiment(s) rénovation #Aménagement #Renforcer l'intégration socio-économique des différents publics et le vivre-ensemble #Cohésion sociale #solidarité entre les territoires et les générations #solidarité entre les territoires et les générations

Attentes vis à vis du CTE

Nous sollicitons une aide pour compenser le surcout du aux matériaux bio sourcés.

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	2023 (euros HT)	2024 (euros HT)	2025 (euros HT)	2026 (euros HT)
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : total des travaux

2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	2023 (euros HT)	2024 (euros HT)	2025 (euros HT)	2026 (euros HT)
0 €	0 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL :							
0 €	0 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL : 260 000 €							

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	2023 (euros HT)	2024 (euros HT)	2025 (euros HT)	2026 (euros HT)
Type de Financement : département							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Contrat territoire volet EPCI							
0€	0€	30 000€	0€	0€	0€	0€	0€
Type de Financement : region							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Contrat territoire Région volet EPCI							
0€	0€	50 000€	0€	0€	0€	0€	0€
Type de Financement : autre							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : DETR							
0€	0€	78 000€	0€	0€	0€	0€	0€

2019 (euros HT)	2020 (euros HT)	2021 (euros HT)	2022 (euros HT)	2023 (euros HT)	2024 (euros HT)	2025 (euros HT)	2026 (euros HT)
Type de Financement : autre							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : DSIL							
0€	0€	41 600€	0€	0€	0€	0€	0€
Type de Financement : departement							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : ct volet communal							
0€	0€	2 260€	0€	0€	0€	0€	0€
Type de Financement : departement							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : plan de relance							
0€	0€	6 086€	0€	0€	0€	0€	0€
Type de Financement : colfinancier							
Financeur :							
Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : emprunt							
0€	0€	52 054€	0€	0€	0€	0€	0€
TOTAL :							
0€	0€	260 000€	0€	0€	0€	0€	0€
							TOTAL :
							260 000€

Résultats attendus de l'action

Objectif / Réalisé	Réf. 2018	Résultat at 2019	Résultat at 2020	Résultat at 2021	Résultat at 2022	Résultat at 2023	Résultat at 2024	Résultat at 2025	Résultat at 2026
-----------------------	--------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

1 - Rénovation énergétique du logement (nombre)

Objectif	
Réalisé	

PRESENTATION DE PROJET Au titre du CONTRAT de TERRITOIRE

COMMUNE DE SAINT CALAIS DU DESERT

INTITULE DU PROJET

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX : efficacité d'énergie
&
TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

OBJECTIFS

Phase 1 : Combles logement communal 16 bis rue de la Mairie- Fenêtres des combles

Suite à la réclamation du locataire du logement communal qui paie des factures d'énergies trop élevées, un contrôle des combles a été effectué. L'isolation est à refaire, les fenêtres des combles sont à changées.



Phase 2 : Facture d'énergie de la Mairie

Travaux d'efficacité énergétique

Afin de réduire la facture d'énergie de la mairie, la municipalité a décidé de remplacer les radiateurs et l'éclairage du bureau du secrétariat de mairie



Phase 3 – Salle Communale – rénovation de la grande salle et le couloir

Photo

Travaux d'efficacité énergétique dans la salle communale.

Suite à un audit énergétique des bâtiments de la commune, des aménagements sont prévus pour réaliser des économies d'énergie :

La municipalité a choisi d'isoler le grenier de la salle communale avec de la Laine de Verre-ISOVER-GR32 revêtue KRAFT 6- 120 mm, et d'installer des radiateurs électriques de type fluide 1500w

Phase 4 – Cimetière communal

Photo.....

La municipalité a décidé d'aménager les allées du cimetière en raison de l'accessible des personnes à mobilité réduite.

Accessibilité des allées centrales

Dans le cadre de l'accessibilité, la municipalité a décidé d'aménager les allées centrales du cimetière communal, le choix s'est porté sur un enrobé noir à chaud

Phase 5 – Isolation-Ecole et Cantine :

Photo.....

La municipalité a décidé d'isoler par le plancher l'école et la cantine afin de réaliser des économies d'énergie.

BUDGET PREVISIONNEL

Postes de dépenses	Montants		Recettes		
	ht	ttc	Organismes	montants	%
Logement communal 16 bis rue de la Mairie- combles	4 190.79		Contrat de territoire « Enveloppe Libre » EPCI -CCMA	30.000.00	50
Logement communal 16 bis rue de la Mairie – Fenêtres combles	752.00		Autofinancement	32.384.82	50
Mairie Radiateurs et Eclairage	930.42				
Salle communale montant total :	35.011.61				
Lot électricité	10.754.38				
Lot isolation et menuiserie	18 936.79				
Lot peinture	5 320.44				
Cimetière communal	13 436.00				
Isolation Ecole	21500.00				
Total	62.384.82			62.384.82	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Phase 1 : combles logement et remplacement des fenêtres

Phase de travaux : 2020

Phase 2 : Mairie

Phase travaux : septembre à décembre 2020

Phase 3-4- et 5 : Salle Communale- Cimetière- Ecole -Cantine

Phase des travaux : début d'année 2021

Délibération DEL2020- 11 du 27 février 2020

Salle Communale – Cimetière- Ecole : Délibération DEL2020- ? : elle sera prise lors du conseil du 31 août 2020.

NOTE EXPLICATIVE

PRESENTATION DE PROJET Au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR

COMMUNE DE NEUILLY LE VENDIN

INTITULE DU PROJET

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX :

Efficacité Energétique

Mairie, Ecole, logements communaux

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE :

Porte des toilettes du terrain de football

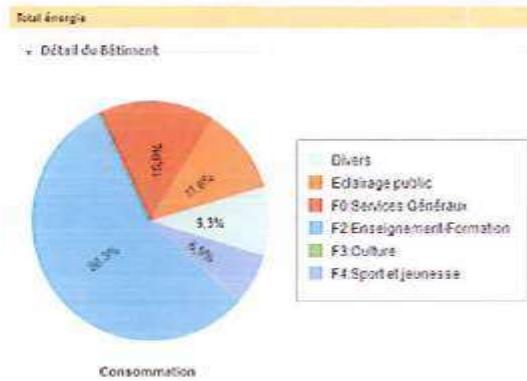
Portes d'entrées de la mairie

Porte d'entrée du logement de l'école



OBJECTIFS

La commune a décidé de réaliser des économies d'énergie pour certains de ses bâtiments. L'ensemble école-cantine-garderie est le bâtiment le plus couteux (ci-dessous en catégorie F2 – consommation sept 2019 à sept 2020)

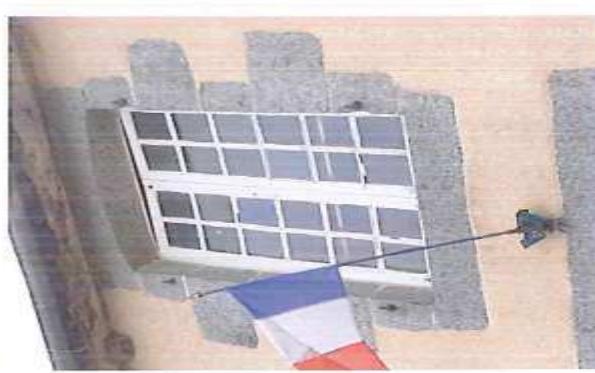


Conso : Consommation de la consommation et des déperditions sur les 4 années déclarées :

1 : Huisseries mairie (devant)

Suite à un bilan énergétique des bâtiments de la commune, réalisé dans le cadre des missions du Conseiller Energie Partagé (CEP) de la CCMA, des aménagements sont prévus pour réaliser des économies d'énergie et adapter le confort dans les locaux.

En 2018, la commune a déjà effectué l'installation d'un système de régulation de chauffage à l'école pour un montant de 16.465,02 euros avec l'attribution de l'aide TEPCV à hauteur de 50%. Les fenêtres et portes façade arrière de la mairie ont également été remplacés pour un montant de 7.173,60 euros.



Dans la continuité des travaux d'efficacité énergétique réalisés dans les bâtiments publics, la commune procède aux changements d'huisseries : les fenêtres et portes sur le devant de la mairie.

6 fenêtres devant mairie

2: Huisseries entrée du bâtiment commun des logements communaux – Baie fixe et porte d'entrée

Dans la même perspective d'efficacité énergétique des bâtiments communaux, la commune va remplacer l'ensemble des châssis fixes et des vitrages de l'entrée des logements communaux, ainsi que la porte d'entrée. Cet ensemble d'origine est très ancien avec un vitrage non isolé et une porte d'entrée qui ne s'enclenche pas correctement.



Chassis fixes et porte d'entrée rez de chaussée, étage 1 et 2 façade logement communaux

3: Huisseries école : 6 fenêtres arrière de 2 classes + 2 fenêtres devant 1 classe

Les anciennes classes côté cour de l'école sont très humides avec des fenêtres très anciennes non isolées. Afin d'obtenir une efficacité énergétique optimale suite à l'installation de l'automate du chauffage, la commune remplace les 6 fenêtres arrières de ces classes ainsi que 2 fenêtres avant de la 4ème classe.



2 fenêtres avant classe école



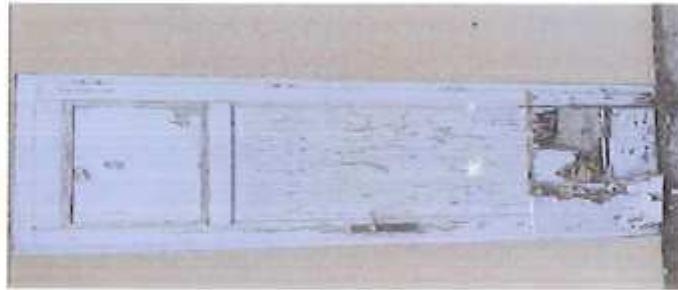
6 fenêtres arrières de deux classes école (à gauche et droite du bâtiment logement)

4 : Travaux de mise en accessibilité – Porte des Toilettes du terrain de football

L'obligation de mettre en accessibilité tous les bâtiments communaux nécessite de prévoir des travaux d'aménagement en se conformant à l'AD'AP de la commune.

– Accessibilité au terrain de football :

Le projet porte sur le remplacement de la porte des toilettes du terrain de football afin d'être aux normes dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



Remplacement porte des toilettes du terrain de football – norme Handicapé

- Accessibilité de la mairie :

Le projet porte sur le remplacement des 2 portes d'accès au public dans le cadre de la norme accessibilité des personnes à mobilité réduite (en plus de l'isolation)



Porte d'entrée de la mairie



Porte d'entrée de la salle associative

- Accessibilité du logement de l'école :



Porte de l'école logement – isolation et norme Handicapé

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Phase 1 : Huisseries mairie et école

Phase de travaux : fin 2020 – début 2021

Phase 2 : Mise en accessibilité de la mairie, de l'école et du terrain de football

Phase travaux : fin 2020 – début 2021

Phase 3 : Huisseries logements communaux

Phase travaux : 2021



*A Neuilly-le-Vendin, le 13.10.2020
Le Maire, Daniel CHESNEAU*

Plan de financement Prévisionnel Travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie

BUDGET PREVISIONNEL

Postes de dépenses	Montants	Recettes	
		HT	Organismes
Huisseries et accessibilité Mairie	8.221,00 €	Contrat de territoire « enveloppe libre » EPCI – CCMA Solde restant (30.000 – 16.029)	13.971,00 €
Huisseries façade Logements communaux Rez de chaussée Huisseries façade Logements communaux étages	4.134,00 € 5.428,00 €	Région : Fonds régional de Développement des communes (20%)	5.902,60 €
Aménagement accessibilité Porte toilettes terrain de football	1.118,00 €	DETR	3.736,80 €
Huisseries Ecole	10.612,00 €	Autofinancement	5.902,60 €
Total	29.513,00 €		29.513,00 €

A Neuilly-le-Vendin, le.....
Le Maire, Daniel CHESNEAU



Mairie de Neuilly-le-Vendin
53250 * * * * *

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
1	Sol'O Gaz	COURCITE	unité de méthanisation	<p>Projet mature</p> <p>Aspects écologiques dans les clous régionaux et nationaux (+ de 60% d'effluents et moins de 15% de cultures alimentaires)</p> <p>Recherche de financement (dossier ADEME en cours, Département, TE53 et CCMA)</p> <p>PC ok, ICPE en cours de finalisation (préconisations prises en compte dans le projet)</p> <p>Acceptabilité du projet ok (rencontres d'associations, riverains et mairie)</p> <p>Plan investissement à 3,4 M€, plan de l'unité ok, Voir pour le financement avec TEM et le Département (réseau de gaz mutualisé sur les deux projets de méthane : voir GRDF).</p> <p>Raccordement 550k€ (GRDF : 40% soit 220 k€, reste à charge de 330 k€ financements à l'étude + mutualisation sur le projet de Villaines ?)</p>	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	ADEME Pays de la Loire - Appel à projet méthanisation Département - Subvention d'études Emprunt bancaire
2	Commune de Saint Aubin du Désert	SAINT AUBIN DU DESERT	Aménager un site naturel en zone humide : valoriser la biodiversité, ouvrir le site à la randonnée.	<p>RDV CAUE et convention en cours pour aménagement de l'espace.</p> <p>Volonté d'associer les habitants</p> <p>Proposition de contacter le CPIE (animation et approche biodiversité) + AAP Atlas de la biodiversité communale jusqu'au 15 mars.</p> <p>Besoin d'avancer sur le préprojet pour solliciter l'avis de la DDT (service eau et biodiversité du fait de la zone humide (à intégrer au PLUi).</p> <p>Projet à faire mûrir</p>	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
3	Sam'Paille	SAINT AUBIN DU DESERT	Construire un site de production et de stockage pour l'activité de défrichage de la paille de colza.	<p>Accompagnement service éco et envt CCMA + contact Région + LMT et CER France pour la structuration du projet</p> <p>Réponse aux AAP Economie Circulaire et EETE en cours de réflexion</p> <p>Travail sur la redefinition du projet / dimensionnement et process de tri . business plan à suivre : objectif juin</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
4	Samuel Ragot	SAINT AUBIN DU DESERT	Créer un jardin d'hiver pour les volailles et améliorer la performance énergétique du bâtiment	<p>Approche développement d'activité agricole en intégrant le bien être animal et la rénovation énergétique : travaux d'isolation du poulailler, création du jardin d'hiver et pose de PV sur toiture du bâtiment d'élevage.</p> <p>Projet Mûre, accompagnement par la filière des Poulets Michel</p> <p>Plan investissement ok</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Fiche action CTE	CTE	Région - aides PCAE Emprunt bancaire
5	Sandra L'Huissier	VILLAINES LA JUHEL	sensibilisation à l'éco conduite	Projet d'animation et d'actions de sensibilisation à l'écoconduite, à réaliser auprès de conducteurs, en entreprises ou animations plus larges.	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
6	Erwan Blotière	LIGNIERE ORGERES	Création d'une activité de verger avec souhait de distribuer en circuits courts/de proximité	Souhait d'une dynamique locale en matière de circuit de proximité, mise en relation avec les restaurants collectifs	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
7	Nature Elfs	PRE EN PAIL SAINT SAMSON	Sensibiliser à l'environnement	Association de sensibilisation à l'environnement avec la perspective de créer un emploi.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
8	Oasis des Elfs	PRE EN PAIL SAINT SAMSON	projet de vente directe et locale	Souhait d'une dynamique locale en matière de circuit de proximité, mise en relation avec les restaurants collectifs	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
9	Commune de Saint Aubin du Désert	SAINT AUBIN DU DESERT	Réhabilitation énergétique bâtiment communal	<p>Projet Mature techniquement (MO engagé)</p> <p>CTR; DSIL Grande Priorité et DETR déposés + Contrat territoire département et plan de relance département</p> <p>260 k€ de dépenses / autofinancement à 52 k€ (20%)</p>	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Département - Contrat Territoire volet EPCI et Plan de relance Région - Contrat Territoire Région volet EPCI Etat - DETR et DSIL
11	CCMA	PRE EN PAIL SAINT SAMSON	DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU DES BASSINS DE L'AISNE ET DE L'ANGLAINE	Projet passé en commission fin janvier 2021 + bureau du 17 fév.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Agence de l'Eau - CTEau Département - CTEau SAGE Région - CTEau
14	Mairie de Ravigny	RAVIGNY	installation pompe à chaleur	Remplacement de la chaudière à fioul par une pompe à chaleur, pour chauffer les bâtiments communaux (cantine, mairie, école)	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Etat - DSIL Relance 2021 Région - Fonds régional de financement des communes Département - Contrat de territoire - Plan relance Mayenne
15	Mairie du Ham	Le Ham	Broyage pour Tous	Sollicitation d'un service de broyage de déchets verts pour les habitants pour réutiliser la matière en paillis dans les jardins. Service itinérant dans les communes à étudier.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
17	Ecole primaire publique Pré en Pail Saint Samson	Pré en Pail Saint Samson	La Mayenne, notre rivière	L'école participe à une animation du PNR NM sur la biodiversité	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
18	Ecole primaire publique Pré en Pail Saint Samson	Pré en Pail Saint Samson	Savoir Rouler à Vélo	<p>L'école veut travailler le Savoir Rouler à vélo</p> <p>Besoin d'accompagnement pour mettre en place une animation d'apprentissage du vélo dans les écoles.</p>	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
19	NEON	Paris	Projet éolien de la Fraubée	<p>Entre 4 et 6 éoliennes puissance totale de 14-22 MW. Dimensionnement pour mai/juin 2021</p> <p>Concertation en cours (questionnaires, ateliers, pole éolien ou réunion technique avec les services de l'état)</p> <p>Financement participatif prévu + fonds de concours aux communes</p> <p>Installation du mat de mesure prévue pour mars/avril 2021, demande d'autorisation environnementales prévue courant mai.</p> <p>Instruction d'un an - un an 1/2 + purge de 4 mois pour les recours.</p> <p>Note : autre projet Parc Eolien des Avaloirs, à valoriser ?</p>	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
20	Mairie de Couptrain	COUPTRAIN	Rénovation Logement Communaux	<p>Projet 2022/2023 : programme de rénovation de logements communaux (9). Inscription pour une dynamique OPAH ORT.</p> <p>Rénovation complète d'un logement et la mairie en 2022. Etude en 2021 à envisager, intérêt pour un accompagnement ACTEE / CEP.</p> <p>Remplacement chaudière, financement étude ?</p>	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
21	Commune de PRÉ-EN-PAIL-PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAINT-SAMSON	SAINT-SAMSON	Aménagement de 3 logements locatifs	Projet qui s'inscrit dans la dynamique PVD. Intégration de la transition écologique pour la rénovation énergétique des logements. Consultation des entreprises faite ou en cours. Recherche de financements (piste DSIL Rénovation énergétique ?)	2 : CADRE DE VIE	Fiche action CTE	CTE	Département - Contrat Territoire Département - Mayenne Relance Région - Fonds Régional Reconquête Centre-Bourg

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
22	Commune de PRÉ-EN-PAIL- PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAINT-SAMSON	PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAINT-SAMSON	Revitalisation Centre Bourg - requalification secteur Mairie	Continuer l'opération de revitalisation du centre bourg en requalifiant le secteur "Mairie" (amélioration performances énergétiques Mairie, développement déplacements doux, amélioration sécurité des usagers, amélioration qualité des espaces, création d'un local Accueil de Loisirs Retard des travaux car nécessité de refaire l'assainissement du secteur. Manque de financement à la CCMA : existence de financement pour le réseau d'assainissement ? Schéma directeur en cours de finalisation	2 : CADRE DE VIE	Fiche action CTE	CTE	Etat - DETR, DSIL Département Région - Fonds Régional Reconquête Centre-Bourg CAF - Plan Mercredi
23	Commune de PRÉ-EN-PAIL- PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAINT-SAMSON	PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAINT-SAMSON	Merchin	l'avant-projet a été validé par le Conseil Municipal le 14/12/2020. le permis de construire sera déposé fin janvier 2021. Les demandes de subvention sont déposées Rénovation énergétique intégrée + pose de panneau photovoltaïque	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Fiche action CTE	CTE	Etat : DETR, DSIL Contrat Ruralité DSIL Grande Priorité Région - Contrat de territoire NEDEN - Promotion énergies renouvelables & réduction de consommation d'énergie
25	Groupe Ornithologique des Avaloirs	Pré en Pail Saint Samson	exposition photographique	Projet d'exposition sur les atouts naturels du territoire, à positionner sur la Voie Verte à Pré en Pail Saint Samson.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
26	TOTAL QUADRAN	SARAN	Projet solaire photovoltaïque au sol CS du Moulin neuf	Projet mis en attente suite au recours Lycroco. Proposition de retravailler le projet avec une approche agricole intégrée (maraîchage, ou autre), en lien avec restauration collective, et avec une compensation au territoire pour développer des projets locaux (financement) Projet de production d'ENR équivalent à 4500 habitants.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
27	MAIRIE DE VILLAINES LA JUHEL	VILLAINES LA JUHEL	Construction écologique d'un complexe sportif	Travaux de déconstruction d'un complexe sportif communal -Réduction de la consommation d'énergie des locaux existants avec des locaux passifs. Enveloppe budgétaire 650 000 euros HT de travaux 2021. Choix du Maître d'œuvre le 11 janvier 2021; - Production d'énergie avec l'installation de 56 panneaux photovoltaïques. Possibilité de récupération des eaux de pluie dans une cuve.	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Fiche action CTE	CTE	Etat - DSIL 2021 Région - PLRI Communal Département - Aide aux équipements sportifs (Mayenne relance volet EPCI) Agence nationale du sport FFF
27	MAIRIE DE VILLAINES LA JUHEL	VILLAINES LA JUHEL	Réhabilitation Ecole Elementaire du groupe scolaire Henri Schmitt	Réduction de la consommation des locaux avec 1 897 845,99 euros HT de travaux en 2020/2021. Bardage bois local et isolation paille. Ventilation double flux garantissant une très bonne qualité de l'air . Production d'énergie avec une chaudière à granulé. Cout des taravux : 245 000 euros HT en 2018 / 210 000 euros de subventions). Remplacement d'une chaudière à fioul, consommation environ 60 000 L de fioul par an.	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Fiche action CTE	CTE	Europe : LEADER Etat - DETR 2020 et 2021 Région - CTR
28	MAIRIE DE VILLAINES LA JUHEL	VILLAINES LA JUHEL	Le développement de la mobilité douce, aménagements cyclables	Travaux avec création de pistes cyclables sécurisées: la rue Saint georges en 2020 (70 000 euros), travaux terminés, dans l'attente de la continuité départementale. Travaux en cours Rue pasteur en 2021, 382 000 euros HT Boulevard du Maine en 2022, 80 000 euros HT Attente du service de location de VAE de la CCMA. Projet mature	2 : CADRE DE VIE	Fiche action CTE	CTE	Département - Amendes de police Etat : DSIL Région : Fonds régional de développement des communes (FRDC) Cerema - Fonds mobilité cyclable Département - Contrat de territoire, Plan de relance, Fond pistes cyclables
29	MAIRIE DE VILLAINES LA JUHEL	VILLAINES LA JUHEL	Réhabilitation de l'habitat public et privé dans le centre ville	volonté d'accompagner les projets d'amélioration de l'habitat, lien étroit avec PVD. Travail en lien avec la CCMA pour mettre en place l'accompagnement et les financements nécessaires (dont PTRE)	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
30	MAIRIE DE VILLAINES LA JUHEL	VILLAINES LA JUHEL	Protéger et renforcer la biodiversité locale	travail prioritaire engagé autour de 3 zones : rocade (bosquet et zone humide) ; protection de la zone humide, replantation d'une haie) ; Champ Guérin (projet à faire murir) et Besoin d'accompagnement pour identifier l'intérêt et le fonctionnement de l'étang de louché. Projet à faire murir globalement	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
31	Synergies	CHANGE	Vers une structuration d'une filière chanvre mayennaise	Proposition de participer à une dynamique départementale autour de la filière chanvre à relancer. Projet financé par l'ADEME. Contribution demandée à la CCMA de 4500 € pour deux ans	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
32	Synergies	CHANGE	MOBY PLAN DE MOBILITE SCOLAIRE	Proposition de prestation pour mettre en place des pan de déplacements pour les établissements scolaires	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
33	Conseil départemental de la Mayenne	LAVAL	Développement et mise en lumière du patrimoine paysager local (arbres têtards et haies plessées)	Création d'arbres têtards sur la Véloscénie. Projet Natura 2000	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Europe - Contrat Natura 2000
34	Conseil départemental de la Mayenne	LAVAL	Les avaloirs, Destination Nature	Projet d'animations sur les ENS à travailler étroitement avec le Département et les partenaires du territoire.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
35	Conseil départemental de la Mayenne	LAVAL	Préserver la biodiversité des Espaces naturels sensibles Corniche de Pail-Avaloirs	Proposition de mise en place d'une gouvernance partagée et globale sur la question de la biodiversité. Aujourd'hui chacun agit dans son coin	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
36	Conseil départemental de la Mayenne	LAVAL	Ouverture au public - ENS Vallée de Saint Calais du Désert	Plan de gestion de l'ENS en cours d'élaboration. Premiers travaux identifiés en lien avec le Contrat Territorial Eau : restauration des cours d'eau et des milieux humides associés (restauration hydromorphologique sur la Mayenne et affluent ; Restauration de milieux humides ; Restauration patrimoniale et création de mares ; Lutte contre les espèces invasives ; Suivi écologique et Communication) Autres projets à venir après validation du plan de gestion en septembre 2021.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Région - CTEau Région Pays de la Loire Agence de l'Eau - Contrat Territorial Eau
37	Conseil départemental de la Mayenne	LAVAL	Etude Transfert du phosphore sur les bassins de l'Aisne et de l'Anglaine	Projet d'étude du SAGE Mayenne Amont complémentaire à l'étude des cours d'eau de l'Aisne et de l'Anglaine.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Région - LIFE REVERS'EAU Agence de l'Eau - CTEau Mayenne Amont
38	Association Ecolieu Les Vallées	Gesvres	Création d'une structure sanitaire autonome	Accueil de groupes (centres de loisirs, foyer et centres sociaux). Besoin d'un espace collectif sanitaires et laverie Récupération eau de pluie, et traitement de l'eau par phytoépuration Capacité de phytoépuration à mettre en lien avec le nombre de personnes ou de logement. lien avec service assainissement de la CCMA	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet CTE	CTE	

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
39	Mairie Lignières Orgères	Lignières Orgères	Amélioration de l'isolation de nos bâtiments publics	Programme de rénovation d'une dizaine de 10 logements, volonté d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Volonté de travailler sur l'habitat, les lotissements, les logements vacants. Volonté de s'inscrire une ORT sur la commune. Besoin d'un accompagnement CEP pour mener l'étude et impulser le projet	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
40	EYN	GESVRES	Projet éco artistique EYN	Autre projet avec Mayenne habitat Projet éco artistique avec habitat léger, lieu orienté culture et alternatives écologiques, Accompagnement de la commune pour la mise à disposition du terrain. Accompagnement règlement d'urbanisme nécessaire Quelle apport de TE ?	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
41	LA FERME DU CHEMIN	MADRE	changement d'énergie pour production d'eau chaude sanitaire	Projet à l'état d'idée, redirigé vers Synergies pour accompagnement technique. Projet à faire murir	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
42	Fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire	BEAUCOUZE Cedex	Ekosentia : redécouvrir les chemins ruraux de nos territoires	Projet entièrement financement par la FRC, objectif de recensement des chemins ruraux et de leur qualité, sur la base d'une démarche participative.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Agence Biodiv - Fonds éco-contribution
43	Mairie Boulay les Ifs	BOULAY LES IFS	Rénovation logement ancien instituteur	Attente information complémentaires sur le projet	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
44	SCIC Mayenne Bois Energie	Parigné sur Braye	Contribuer à la transition écologique grâce à la préservation et la gestion durable du maillage bocager	Proposition de travailler sur des actions de valorisation des haies sur le territoire. Animation auprès des agriculteurs sur les haies, leur qualité, les avantages, la plantation et visite de chaudière bois énergie.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
45	CCAS Javron les chapelles	JAVRON LES CHAPELLES	Rénovation énergétique de la maison de retraite de Javron	Consommation de 66000l de fioul par an à la maison de retraite. Travail sur l'opportunité d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur à engagé, réflexion à conduire avec le groupe LDC voisin.	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet CTE	CTE	
46	mairie Javron les chapelles	JAVRON LES CHAPELLES	Préserver, aménager et mettre en valeur la zone humide de Javron	Après l'étude d'opportunité pour définir le projet, possibilité d'engager une étude de dimensionnement Projet de réaménagement d'une zone naturelle, cheminement piéton. Projet non avancé à l'état d'idée, à faire murir. Aspect biodiversité à intégrer.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
47	mairie Javron les chapelles	JAVRON LES CHAPELLES	Rénovation Bâtiment 25 Gde Rue	Rénovation énergétique de logement et d'un local commercial au RDV. Architecte recruté. Avant projet définitif prévu pour fin de l'été Audit énergétique prévu Région rencontrée : financement possible pour la partie locative des logements si gain énergétique de 40% et Classe C Département à rencontrer DSIL Rénéo / DETR Pour la partie commerce ? financements à voir ?	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
48	mairie Javron les chapelles	JAVRON LES CHAPELLES	Espace Landais	En lien avec future ORT. Projet de reconversion d'une friche artisanale en cœur de bourg, pour recréer de l'habitat et du commerce. Recrutement cabinet en cours ; recherche de financements pour les travaux Etude à conduire Projet à faire murir	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
49	mairie Javron les chapelles	JAVRON LES CHAPELLES	Rénovation Energétique des bâtiments publics	Prestation DECRA engagée pour état des lieux des bâtiments publics, pour identifier les actions d'économie d'énergie à effectuer (y compris travaux). Travaux à engager sur l'école, demande DSIL envisagée pour le 31 mars 2021. Travaux : école élémentaire du haut : isolation et changement de chaudière Salle polyvalente : remplacement chaudière pour pompe à chaleur Deux logements locatifs : isolation des combles, mur, menuiserie/chaudière remplacée par une pompe à chaleur	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Etat - DSIL 2021 et 2022
50	mairie Javron les chapelles	JAVRON LES CHAPELLES	Installation de panneaux photovoltaïque sur l'ancien terrain de camping.	Finalisation des dépenses pour la DSIL Rénovation Énergétique 2021 du 31 mars La commune envisage d'installer des panneaux PV trackers sur l'ancien camping. Besoin de couper les sapins arrivés en fin de vie sur le site. Projet à faire murir, voir si l'ancien terrain de camping est considéré comme friche + intégration de l'éco pâturage.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
51	mairie Javron les chapelles	JAVRON LES CHAPELLES	schéma directeur cyclable	Souhaite avoir un schéma communal mobilités actives pour prioriser les aménagements cyclables sur la communes en lien avec le projet Tous à Bicyclette	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
52	mairie Javron les chapelles	JAVRON LES CHAPELLES	Mise en place éco pâturage sur la commune	Développement de l'éco pâturage. Expérimentation sur parcelle le long de la rocade, clôture et préparation terrain par la commune. Volonté de mettre en place l'éco pâturage ensuite sur ancien camping et ancien lac. Travaux de clôture et trouver un éleveur	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Fiche action CTE	CTE	
53	Villaines Gaz Agri's	JAVRON LES CHAPELLES (projet à Villaines la Juhel)	Unité collective de méthanisation	Camping : coupe de sapin, financement plantations d'arbres Projet porté par une association d'agriculteurs, animation assurée par CER France. Modification des conditions d'injection gaz en 2020, impactant le projet. Besoin de remobiliser le collectif et réviser l'étude, recherche d'investisseurs Qualité du projet validé, projet pertinent pour fort impact territorial, mais plus complexe à monter du fait du collectif et du volume de déchets traités.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	CCMA Apport en capital Territoire Energie Mayenne Département Autofinancement des agriculteurs porteurs du projet

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
54	Up Life - section les p'tits Pignons	SAINT PIERRE DES NIDS	Re'Cycle'rie	Projet de collecte des vélos en déchetterie pour les ateliers de réparations et refaire des vélos fonctionnels. Convention en cours avec la CCMA.	2 : CADRE DE VIE	Fiche action CTE	CTE	
55	Collectif de la Mellerie	PRE EN PAIL SAINT SAMSON	Éco-hameau/ habitats légers et partagés	projet de rénovation de bâtiment et d'installation d'habitat léger.	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
57	Commune de St Germain de Coulamer	SAINT GERMAIN DE COULAMER	Projet photovoltaïque sur salle socio-culturelle Adolphe Paumier	Projet classique de développement PV, financé par la revente d'électricité. Aller plus loin sur un projet d'autoconsommation collective, projet porté/ initié par la CCMA ?	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	
58	Commune de la Pallu	la pallu	Rénovation de la mairie	Projet d'agrandissement de la mairie en RT2020, intégration de production ENR envisagée. Rénovation énergétique de la partie ancienne, étude chauffage. Accompagnement CEP nécessaire. Achat du terrain en cours de négociation ; étude à envisager ensuite.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
59	Association Adaptation des exploitations agricoles aux changements climatiques	Courcitet	Adaptation des exploitations agricoles aux changements climatiques	Rencontre Quairos sur l'hydrogène, Besoin de soutien communication et réseau local besoin de soutien financier à l'expérimentation (achats de semences ...)	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
60	Collectif 2-4	Pré en Pail Saint Samson	Approche globale en résonnance avec le projet d'attractivité du territoire Projet Economie circulaire, mobilité et habitat	RDV le 22/2 Projet autour du réemploi et de l'économie circulaire. Besoin d'accompagnement pour structurer le projet de médiathèque ou de recyclerie (spécialisée ou non ?), sollicitation d'une étude d'opportunité / faisabilité portée par la CCMA pour mobiliser les acteurs locaux ; identifier le projet à développer ?	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	
61	Cycles Yvard	VILLAINES LA JUHEL	Aménagements pour développement le cycle	Volonté de développer l'activité cycle de l'entreprises	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
62	AURELIE LABARTHE	Saint Mars du Désert	MODE ENGAGEE & ECO FRIENDLY	Projet en gestation, concrétisation à court terme. S'inscrit pleinement dans l'économie circulaire. Prêt d'honneur à l'étude pour mars ou avril Plan de financement 190 k€ avec 35k€ de rénovation d'un bâtiment. Peu d'investissements autres. Questionnement sur l'impact global (bilan carbone ?) et sur la logistique (emballage pour le e-commerce) Besoin de valorisation / reconnaissance à travers du CTE, coup de pouce au lancement de l'activité.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Fiche action CTE	CTE	France Active
63	CCI	Laval	Efficacité énergétique des entreprises	proposition d'une prestation financée par la CCMA et/ou les entreprises pour améliorer la perf énergétique des entreprises	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
64	CCI	Laval	Ecologie industrielle et territoriale - mutualisation	Proposition d'animation territoriale pour favoriser les mutualisations entre entreprises	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
65	Commune de Crennes sur Fraubée	CRENNES SUR FRAUBEE	LE BIEN VIVRE A CRENNE	Réalisation de deux "éco quartiers" : lotissement du bignon avec reconfiguration, aménagement espace vert en intégrant la biodiversité (ORT), rénovation du logement CCMA. 2e lotissement en réflexion. Pour un éco quartier; Réfection de la toiture de la salle communale avec panneaux photovoltaïque au autoconsommation	2 : CADRE DE VIE	Projet CTE	CTE	
66	Commune de Saint Pierre des Nids	SAINT-PIERRE-DES-NIDS	Tiers lieu St Pierre des Nids	Création d'un tiers lieu à partir d'activités associatives existantes et développement d'un ensemble d'activités qui cohabitent (café associatif, culture, accompagnement social, coworking, développement de projets). Priorité sur la Rénovation énergétique et réaménagement du bâtiment.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
67	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Conseiller en Energie Partagé	Recrutement d'un CEP pour accompagner les projets de rénovation des bâtiments publics et les projets de développement des énergies renouvelables sur bâtiments publics. (poste CEP 50 000 € par an) Partenariat complémentaire avec TE53 pour la mise à disposition d'outils en lien avec l'efficacité énergétique, la collecte des données de consommation et l'ingénierie financière. (environ 5000 € par an)	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	ADEME - Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagée
68	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat	accompagnement technique et financier des travaux de rénovation des logements sur le territoire	2 : CADRE DE VIE	Action	CTE	
69	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Programme de rénovation énergétique de logements locatifs vers BBC	Premiers bâtiments identifiés : 3 logements en 2021 ; Ancienne Gendarmerie de Pré en Pail Saint Samson : Rénovation énergétique et changement des modes de chauffage	2 : CADRE DE VIE	Fiche action CTE	CTE	Région - Contrat Territoire Région Région - PLRII
70	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Aménagement d'un pole de service et de transition écologique à Pré en Pail Saint Samson	Etudier l'aménagement qui comprend la Véloscénie, la friche industrielle polluée Kali, en lien les services techniques, l'installation potentielle de la caserne de pompiers, l'exposition du GOA, un travail de valorisation en lien avec le PNR, une exposition / lieu de détente végétalisé de pédagogie autour des énergies renouvelables. Travail collectif transversal CCMA et avec les acteurs locaux (mairie, PNR, Parc, SDIS, ... à engager	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
71	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative	Etude qui s'inscritra dans le programme de réduction des déchets ménagers produits sur le territoire.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	ADEME Pays de la Loire - Economie circulaire
72	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Programme d'harmonisation du dispositif de collecte des déchets ménagers	installation de points propreté pour un tri optimisé des déchets, en remplacement de conteneurs de collecte favorisant les dépôts sauvegarde Système incitatif	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	
73	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Audit sécurité et réglementaire des déchèteries du territoire et mise en conformité	Objectif de prévoir la modernisation du réseau de déchèteries du territoire Etude Contrôle d'accès envisagé, mise en conformité des déchèterie	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	ANCT - Fonds étude
74	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Développer les projets d'Energie renouvelable sur le territoire	Projet d'ombrage sur parking, projet photovoltaïque en autoconsommation collective, projet citoyen à développer.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet CTE	CTE	

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
75	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Feuille de route mobilité durable	Projet tous à bicyclette initié en 2019, Prise de compétence mobilité en 2021. Volonté de mettre en œuvre le projet tous à bicyclette, développer l'autopartage, le covouting, le conseil en mobilité, les actions envers les entreprises et salariés, le transport collectif propre, mobilité évitée Pour 2021 : plan vélos communaux complémentaire au schéma directeur intercommunal	2 : CADRE DE VIE	Fiche action CTE	CTE	ADEME Pays de la Loire - Convention France Mobilité Département - Mobilités durables
76	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Démarche Zéro Déchet / économie circulaire	Partenariat avec le département et les Coévrons pour un ETP partagé pour développer une démarche d'économie circulaire sur le territoire, sensibiliser les habitants, et développer les activités économiques, par le recrutement d'un chargé de mission Délibération prise à la CCMA : piste recrutement par les Coévrons	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Département - Economie circulaire ADEME - Economie circulaire
77	CCMA	Villaines la Juhel	Tiers lieux, carrefour du développement économique et de la transition écologique	Développement d'un projet de tiers lieux en cours avec la mobilisation des acteurs locaux pour l'émergence d'un espace de coworking (mobilité évitée), d'un lieu mutualisé de formation pour les entreprises du territoire, un fab lab - économie circulaire.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Fiche action CTE	CTE	Etat : DETR, DSIL, Contrat de ruralité Région - Fonds Régional Tiers Lieux Département : Ingénierie numérique
78	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Village d'artisans	Accompagner de manière durable l'artisanat local avec la construction de modules adaptés de bâti en adéquation avec les objectifs d'économie d'énergie, de mutualisation entre entreprise tant administrative que matérielle (ENR, outillage, restauration, ...). Aménagement d'un silo de collecte des boues à St Pierre des Nids et de nouveaux silos de stockage & centrifugeuse sur la STEP de Villaines pour accueillir les boues de STEP de Pré en Pail Saint Samson et Saint Pierre des Nids. Séchage solaire des boues de STEP Projet d'épandage si obtention dérogation par la DDT. Travaux à 150 k€	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet CTE	CTE	
79	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Optimisation de la gestion des boues de Stations d'Epuration	Suite à l'étude pour la mise en place de PSE en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Souhait d'expérimenter le dispositif. Entrée du projet autours de périmètre de protection de captage d'eau potable du territoire, en lien avec la biodiversité et le stockage carbone. Agriculteurs mobilisés. Budget de 450 k€ pour 5 ans. Financements Europe/AELB attendus.	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Département Agence de l'Eau
80	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Expérimentation de Palements pour Services Environnementaux rendus par l'activité agricole	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Agence de l'Eau - Fonds PSE	
81	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Optimisation du réseau d'eau potable de la CCMA	Projet de rénovation d'ouvrage d'eau potable (butte rouge - 350 k€)	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Fiche action CTE	CTE	Département - Fonds eau
82	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Devenir Territoire d'industrie		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
83	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Recrutement d'un prospecteur économique		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Action	Nouvelle action	
84	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Audit des Zones d'Activités		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Action	Nouvelle action	
87	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Mise en place d'un schéma d'aménagement économique et d'accueil d'entreprises		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
88	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Création d'un label de territoire		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
89	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Création d'un menu gastronomique de terroir		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
90	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Appui à la mise en œuvre des actions issues du PAT Haute-Mayenne		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
91	Commune de Courcisé	Courcisé	Réaménagement Epicerie-Bar-Restaurant		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
92	Commune de Saint-Cyr-en-Pail	Saint-Cyr-en-Pail	Réaménagement Restaurant		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
93	Commune de Couptrain	Couptrain	Réaménagement Restaurant		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
94	Commune de Loupfougères	Loupfougères	Installation épicerie commerce produits locaux		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
95	Commune de Lignières Orgères	Lignières Orgères	Boulangerie Epicerie Bar		1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	Nouvelle action	
96	Commune de Gesvres	Gesvres	Rénovation énergétique de 4 logements communaux		2 : CADRE DE VIE	Projet	Nouvelle action	
97	Commune de Javron-les-Chapelles	Javron-les-Chapelles	Opération logements de qualité pour apprentis		2 : CADRE DE VIE	Projet	Nouvelle action	

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
98	Commune de Saint-Pierre-des-Nids	Saint-Pierre-des-Nids	Rénovation énergétique rue du Bourg l'Abbé	<p>Réhabilitation du 2 rue du Bourg l'Abbé, déconstruction des n°4 à 12 rue du Bourg l'Abbé :</p> <p>- Crédit de 12 à 14 logements (T2/T3) dont 3 logements en RDC (entre 54 et 65 m²) et 4 logements en R+1 et R+2 (entre 51 et 65 m²) + 5 à 7 logements réhabilités</p> <p>- Crédit d'un porche pour accéder au cœur d'îlot</p> <p>- Gestion du stationnement en cœur d'îlot</p> <p>- Aménagement d'un jardin et d'une sente vers la mairie</p>	2 : CADRE DE VIE	Action	Nouvelle action	Conseil départemental Etat : DSIL, DETR EPFL FEDER CAUE Anah ADEME
99	Commune de Madré	Madré	Rénovation énergétique d'un logement communal		2 : CADRE DE VIE	Projet	Nouvelle action	
100	Commune de Saint-Calais-du-Désert	Saint-Calais-du-Désert	Rénovation énergétique d'un logement communal		2 : CADRE DE VIE	Projet	Nouvelle action	
101	Commune de Saint-Cyr-en-Pail	Saint-Cyr-en-Pail	Rénovation énergétique de logements communaux		2 : CADRE DE VIE	Projet	Nouvelle action	
103	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Faire évoluer et développer le service jeunesse -Prestation de Service Jeunes	<p>Créer un livret « Famille » qui répertorie les informations de la petite enfance à la jeunesse : ASMAT du territoire-Accueil collectif petite enfance -Accueil périscolaire -Accueil Extrascolaire -action jeunesse</p> <p>- action de parentalité....</p>	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	projet	CTG	
104	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Créer un poste référent jeunesse		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	CTG	
105	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Créer un poste référent enfance		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	CTG	
106	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Développer un lieu d'accueil Enfant-Parents (LAEP)	<p>LAEP: Lieu d'Accueil Enfant-Parent</p> <p>Définition: Lieu/espace convivial et ludique particulièrement pertinent de rencontres et d'échanges pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents (ou d'un adulte référent) pour favoriser la qualité de la relation</p>	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	CTG	
107	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Développer les actions de parentalité	<p>REAAP: Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité</p> <p>Définition: Réseau d'institutions et de structures qui proposent des actions, des activités pour, par et avec les parents</p>	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	CTG	
108	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Réorganiser les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	CTG	
109	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Accompagner et soutenir le maintien à domicile sur le territoire		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	CLS	
110	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Pérenniser et renforcer l'offre de soins sur le territoire		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	CLS	
111	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Création d'une école de natation		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	Nouvelle action	
112	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Recrutement d'un conseiller numérique		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	Nouvelle action	
115	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Baux environnementaux		4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Action	Nouvelle action	
116	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Sectorisation / télégestion		4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Action	Nouvelle action	
117	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Renouvellement des réseaux et ouvrages		4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Action	Nouvelle action	

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
118	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Bilan carbone à chaque chantier de grande ampleur		4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Projet	Nouvelle action	
119	GAL Haute-Mayenne		Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux fonciers	<p>Des sessions d'animation et de formation seront mises en place à destination des collectivités territoriales (enjeux, outils mobilisables), mais aussi des cédants (imaginer un modèle de reprise différent, penser à "l'après"), des porteurs de projets (susciter l'envie d'aller vers des carrières en élevage...), des propriétaires.</p> <p>Parallèlement à ces animations et formations, un diagnostic sera mené au niveau des EPCI pour savoir de quelle superficie de terres agricoles sont-ils propriétaires, mais aussi avoir une visibilité sur les exploitations en situation d'urgence.</p> <p>Un outil de veille foncière mutualisé pourrait être créé. Cet outil servira à appuyer les temps de sensibilisation.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : Le GAL, l'ADEARM, la Chambre d'Agriculture, la CIAPS3, Terre de Liens PDL.</p> <p>Partenaires : Les EPCI, la SAFER, le CERFRANCE pour les données. Les lycées agricoles et centres de formations.</p>
120	GAL Haute-Mayenne		Susciter des carrières agricoles et l'installation sur le territoire	<p>Identifier sur le territoire et ailleurs s'il y a des porteurs de projets en recherche de terres.</p> <p>Avoir une formule d'accompagnement regroupant les différentes offres de formation pour s'installer (parcours à l'installation, de l'eau au projet, stage paysan créatif...), expliquer les étapes.</p> <p>Adapter la communication selon le type de public. Cette communication doit aussi valoriser le métier d'agriculteur et le territoire (richesse paysagère, historique, réservoirs...). Pourquoi pas avoir un support vidéo pour faire la promotion des fermes sur le territoire avec différents points de vue.</p> <p>Organiser des fermes ouvertes pour montrer les possibles. S'appuyer sur des Espaces Tests Agricoles (ex: ZA des Chevreuils).</p> <p>Pourquoi pas passer des Appels à Manifestation d'Intérêt ? et les relayer par différents réseaux.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : Le GAL et les organisations agricoles.</p> <p>Partenaires : Les acteurs publics à différentes échelles (communes, EPCI, département, région), les réseaux agricoles à différentes échelles (régional et national), les enseignants et les producteurs du territoire.</p>
121	GAL Haute-Mayenne		Créer un collectif territorial pour faciliter la transmission et l'installation	<p>Identifier les acteurs intéressés par cette démarche : ADEARM, Chambre d'Agriculture, CIAPS3, CIVAM Bio 53, CIVAM AD 53, DDT, SAFER, Terre de Liens... + collectivités territoriales.</p> <p>Réunir ces acteurs dans le but de créer un groupe d'appui local / un groupe d'accueil pour la transmission / installation.</p> <p>Définir les objectifs de ce groupe, écrire une charte, évaluer le temps de travail par structure.</p> <p>Trouver un moyen de pérenniser ce groupe, par exemple en passant des conventions, trouver des fonds pour soutenir le travail de ce groupe.</p> <p>Etudier plus précisément le fonctionnement d'organisations de ce type sur d'autres territoires (Nantes Métropole, Ile d'Yeu, Clermont Ferrand/Ivradois Forrez...).</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : Le GAL</p> <p>Partenaires : Les collectivités territoriales et les acteurs agricoles.</p>
122	GAL Haute-Mayenne		Quantifier l'offre et les besoins sur le territoire	<p>Au niveau de l'offre : savoir par type de produits quelle quantité est produite sur le territoire, quelle partie est en filière courte, quelle partie est en filière longue. Savoir s'il y a des besoins en outillage/matiel.</p> <p>Au niveau des débouchés : définir quel type de débouché (distribution, restauration privée ou collective) et à partir de ce débouché, quels sont les besoins.</p> <p>Être accompagné pour bâtir cette étude, voire trouver un prestataire pour la mener.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : Le GAL</p> <p>Partenaires : Les collectivités territoriales, les réseaux agricoles (Chambre d'Agriculture, CIVAM Bio 53, CIVAM AD, ADEARM...) et autres chambres consulaires (CMA...).</p>
123	GAL Haute-Mayenne		Etudier l'opportunité d'un label/d'une charte pour valoriser les acteurs engagés dans les circuits courts et la qualité	<p>Définir les objectifs de cette charte, de ce label. Faire le lien avec d'autres actions du PAT. Idée de mettre en avant le territoire, mais aussi le territoire (axe patrimonial).</p> <p>Co-construire les objectifs avec un petit groupe, puis agrandir ce groupe. Définir la notion de "qualité" et de "local". Pourquoi pas mettre en place une "démarche progrès" + patrimoine alimentaire.</p> <p>Etudier les différentes formes juridiques possibles : association, marque, label...</p> <p>Référencer les acteurs ayant déjà des certifications en place, étudier l'intérêt de créer cette charte/label. Prospective auprès des producteurs, des distributeurs et des restaurateurs.</p> <p>Une fois ce réseau consolidé, cela peut être une base pour l'animation.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : Le GAL</p> <p>Partenaires : Chambre d'Agriculture, réseau CIVAM, CMA, CRAPAL : pour les agriculteurs, transformateurs. Collectivités territoriales, CCI : pour les commerces et restaurants.</p>
124	GAL Haute-Mayenne		Faciliter l'achat de produits locaux et de qualité	<p>Accompagner l'émergence de lieux centralisant une offre de produits locaux et de qualité (ex : AMAP, drive, ruches, magasins de producteurs, "corners" ...)</p> <p>Pour les communes excéntrées des lieux d'achat, un système d'épicerie ambulante pourrait être imaginé, proposant un itinéraire par semaine.</p> <p>Les commandes par internet peuvent aussi être une solution.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : Le GAL</p> <p>Partenaires : Les associations locales, chambre d'Agriculture, CIVAM, CCI, Initiative Mayenne.</p>
125	GAL Haute-Mayenne		Inciter à la diversification de la production	<p>Pour les producteurs déjà en place : inciter à prendre le temps de la réflexion. Mettre en avant les avantages de diversification + en bio (ex : sur une exploitation en conventionnel, premier pas vers la conversion). S'appuyer sur des groupes d'acteurs locaux qui vont permettre d'élargir les horizons : agriculteurs, citoyens... Accompagner au parcours de la diversification par les réseaux existants, en mettant en place par exemple des visites de fermes, des témoignages. Si étudier les possibilités de création d'un espace test agricole (diagnostic) : conditions agronomiques, type d'activité, porteurs de projets intéressés, gouvernance, partenariat, lieux, insertion dans une filière...</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : GAL, réseau CIVAM, Chambre d'Agriculture, + ADEARM / CIAPS3</p> <p>Partenaires : ADEARM, CIAPS3, EPCI, lycées agricoles, structures de formation, commerces producteurs</p>
126	GAL Haute-Mayenne		Accompagner la création d'espaces tests agricoles sur le territoire (ZA des Chevreuils et ailleurs)	<p>Rencontrer de partenaires.</p> <p>Rechercher de porteurs de projets intéressés par le lieu de la ZA des Chevreuils : réseaux des associations, un espace d'information par AMAP, ouvrir des contacts avec d'autres territoires, réseaux d'agroécologie, échanges avec les agriculteurs, échanges avec les producteurs, qui peuvent être intéressés, gouvernance, avoir des indicateurs.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Partenaires : CPIE, CIVAM Bio 53, Chambre d'Agriculture, Lycée Rochefeuille, ETIC 53, Maine Atelier, Mayenne Communauté pour la ZA des Chevreuils.</p> <p>Porteurs de projet : Le GAL pour l'animation + collectivités territoriales.</p>
127	GAL Haute-Mayenne		Développer les pratiques agroécologiques sur le territoire	<p>Identifier les points de blocage sur le territoire : manque de matériel, contexte culturel...</p> <p>Sensibiliser les différents acteurs à l'agroécologie, aux impacts et aux techniques (naturelles) :</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : GAL, Mayenne Communauté + CIAPS3</p> <p>Partenaires : CPIE, CIVAM Bio 53, Chambre d'Agriculture, Lycée Rochefeuille, ETIC 53, Maine Atelier, Mayenne Communauté pour la ZA des Chevreuils.</p> <p>Porteurs de projet : GAL, Mayenne Communauté + CIAPS3</p> <p>Partenaires : Les organisations agricoles et associations locales.</p>
128	GAL Haute-Mayenne		Vulgariser la question du consommateur local	<p>Rassembler les documents à but pédagogique sur l'alimentation en circuits courts.</p> <p>Proposer des ouvrages dans les bibliothèques ou les médiathèques au sujet de la thématique alimentaire, de la relocation alimentaire.</p> <p>Faire émerger des lieux ressources où des temps pédagogiques pourront être organisés (fermes, épiceries existantes...)</p> <p>Utiliser des outils interactifs et ludiques sur cette thématique : escape game, vidéos, blog, podcast, visites de fermes...</p> <p>Expliquer les intérêts du consommateur local (développement territorial, autonomie alimentaire, prévention des risques de pénuries, lien social, résilience territoriale...)</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	<p>Porteurs de projet : GAL et associations locales pour accompagner la construction de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs socio-culturel (association de jeux comme Payaso Loco), - Association de cinéma (Atmosphère 53) - Centre social - AMAP <p>Partenaires : EPCI (service culturel), bibliothèques/médiathèques, mairies, écoles, collèges, lycées (lien à faire avec la restauration collective).</p> <p>Des agriculteurs.</p>

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
129	GAL Haute-Mayenne		Former des ambassadeurs de l'alimentation de proximité	Identification d'ambassadeurs, en passant par les réseaux d'associations locales. Former les ambassadeurs, sur chaque EPCI, puis former des équipes. Temps forts : visites de fermes, ateliers de transformation, jardinage. Faire émerger des groupes autour de ces personnes. Analyser les habitudes de consommations, les pratiques à partir de ces groupes.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + CPIE, Synergies, CIVAM Bio 53.
130	GAL Haute-Mayenne		Favoriser la vente de produits locaux dans des commerces multiproducts existants	Identifier les magasins intéressés + les producteurs et transformateurs pour mettre en place un partenariat (ou alors créer un lieu de ce type, comme par exemple un magasin de producteurs qui accueillerait d'autres produits pas seulement de l'alimentaire, via l'action B.6) = rencontrer les commerces + enquête au niveau de la production. Organiser des dégustations gratuites avec l'aide des producteurs / transformateurs. Mettre en place des promotions sur les produits locaux afin d'inciter les gens à essayer. Afficher les recettes en magasin. S'appuyer sur l'expérience des épicières en "circuit courts" : identifier les motivations au début du projet, les clés de réussite, les freins, les critères de sélection.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + EPCI et élus communaux + prestataire Partenaires : Réseau CIVAM, chambres consulaires et producteurs/transformateurs
131	GAL Haute-Mayenne		Créer des groupes d'échanges "manger sain, local et pas cher"	Mettre en place sur plusieurs jours des formations : compréhension des impacts de ma consommation, cours de cuisine, faire ses courses autrement, limiter mon gaspillage alimentaire... Possibilité de s'appuyer des expériences menées sur d'autres territoire : défi consom'acteur, alimentation positive, association Vrac... Mettre en place un système de bons d'achat (ou chèques cadeaux comme May Shopping) utilisables dans magasins en circuits courts (épiceries locales, magasins à la ferme, Biocoop...) pour les participants Montrer des commerces en circuits courts ou lieux différents de leurs habitudes : visites de lieux avec animation, visite de fermes avec animation...	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + EPCI et élus communaux. Associations locales (Synergies, CPIE, CIVAM Bio, nutritionnistes/diététiciens, sportives et autres). Centres sociaux, Epicerie sociale et solidaire, CIAS / CCAS. Acteurs économie sociale et solidaire. Partenaires : Les commerces locaux, les associations locales, associations de voisins, parents d'élèves, AMAP, entreprises locales, agriculteurs...
132	GAL Haute-Mayenne		Mener une enquête sur les pratiques et habitudes alimentaires des habitants du territoire	Etat des lieux des enquêtes existantes (ADEME...) Etudier les catégories de consommateurs sur le territoire, leurs lieux et modes de consommation, s'appuyer sur des données sociologiques pour construire l'enquête. Ne pas oublier les freins. Communiquer largement les résultats obtenus. S'appuyer sur ces résultats pour les actions de sensibilisation.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + stagiaire pour mener l'enquête ou projet universitaire. Traitement des données : par stagiaire ou universitaire ou GAL. Partenaires : Sociologues, statisticiens pour la conception du questionnaire. Recueil de réponses par des lycéens (lycées agricoles), étudiants. En relai : EPCI, producteurs, associations, commerçants...
133	GAL Haute-Mayenne		Initier un réseau d'acteurs pour le partage d'expériences	Définir différentes thématiques pour rassembler les acteurs de la restauration collective (scolaire, santé...). Valoriser les expériences réussies et qui perdurent : les cuisines ressources. Identifier et montrer des exemples de petites et grandes cuisines ayant introduit des produits locaux et de qualité, mis en place une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, contre l'usage du plastique et fait évoluer des techniques en cuisine. Avoir un aperçu sur la situation "avant" et "après" changement entrepris. Quelques éléments : le coût, la main d'œuvre, l'approvisionnement, le matériel et investissements, la fréquentation, le volume de produits gaspillés... Visites dans des cuisines témoins ou ailleurs. Réaliser des petits films qui reprennent les témoignages des acteurs (à partir d'une grille d'entretien).	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + établissements ressources Chambre agriculture avec Réseau local CIVAM Bio 53. Partenaires : Le conseil départemental, la région, les communes, le CIVAM Bio, la Chambre d'agriculture avec Réseau Local, associations de diététiciens et autres acteurs locaux. Atmosphère 53 ?
134	GAL Haute-Mayenne		Formation des différents acteurs	Organisation de sessions de formation aux nouvelles méthodes de cuisine, aux menus végétariens, à la cuisine évolutive. Vulgarisation de la loi GALIM dans le cadre groupes d'échanges. Associer les parents d'élèves, les équipes de cuisine (personnel de service, cuisiniers), les directeurs d'établissements, renforcer les contacts entre cuisiniers et convives (donner du temps au personnel), mais aussi les élus, sous la forme d'ateliers thématiques. Avoir des temps de visites de fermes programmés sur l'année pour rencontrer les producteurs, ces visites pourraient être ouvertes au personnel de restauration et aux convives. Au niveau du scolaire, avoir un programme d'enseignement sur l'année ayant comme thématique l'alimentation locale. Former à la communication (présentation ludique des menus, support vidéo pour montrer comment cela se passe en cuisine)	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + prestataire : CIVAM bio 53 et formateurs. Chambre agriculture avec le Réseau Local. Faire le lien avec les formations proposées par le département + région. Partenaires : Organismes de formation (CNFPT, Les pieds dans le plat, du pain sur la planche), diététiciens, Chambre d'agriculture, Conseil départemental, région, communes.
135	GAL Haute-Mayenne		Bâtir une méthodologie de démarche de progrès avec les cuisines	Charte alimentaire ou autre document : identification des acteurs intéressés pour aller dans ce type de démarche. Accompagnement des établissements ou collectivités à l'écriture de cet outil. Associer d'autres personnes : les parents d'élèves, les équipes de cuisine (personnel de service, cuisiniers), les directeurs d'établissements, les convives. Etat des lieux, diagnostic initial sous forme d'auto-évaluation : "où j'en suis dans mes pratiques et quelle est la part de produits sous signes de qualité et locaux dans mes repas ?" S'aider avec des logiciels : tableau Excel de suivi, Maia, EMAPP, Mon resto responsable... Accompagner la planification et la contractualisation : Rencontrer les restaurants, faire remonter les besoins et les problématiques (enquête). Rencontrer les producteurs, identifier ceux qui travaillent déjà avec la restauration collective, ceux qui souhaiteraient aller vers ce débouché (enquête). Évaluer le nombre de restaurants actuels de restaurants qui planifient sur le territoire. Inciter les restaurants collectifs à planifier en montrant les avantages et proposer une méthodologie pour y parvenir. Mettre en place une brigade de remplacement pour les temps de concertation.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + prestataire
136	GAL Haute-Mayenne		Générer plus de liens entre l'amont et l'aval : encadrer une démarche territoriale pour l'approvisionnement	Organiser des rencontres entre producteurs ou structures d'approvisionnement, cuisines, élus communaux en charge de la restauration collective et chambres consulaires : forums type Mayenne Food Dating, réunions, ateliers. Communiquer sur les structures existantes sur le territoire : Manger Bio 53, MaYon Court : comment les faire connaître, connaître leur fonctionnement avec leurs réseaux.	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + prestataire : Chambre d'agriculture avec Réseau Local pour l'animation de plénière, le Conseil Départemental pour des événements plus conséquents. Partenaires : Les élus locaux, Manger Bio 53, MaYon Court, la région, les EPCI.

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
137	GAL Haute-Mayenne		Simplifier la logistique	<p>Etudier les conditions de partenariat, de regroupement : au niveau des producteurs, des transformateurs, des plateformes, des entreprises agro-alimentaires + magasins spécialisés (Bilocoop Soleil).</p> <p>Collecter les produits chez les producteurs, mutualiser les livraisons de commandes : s'appuyer sur la mise en place d'un système de planification, de partenariats avec d'autres restaurants à proximité.</p> <p>Mettre en relation les acteurs.</p> <p>S'appuyer sur les structures existantes : MaYon Court, Manger Bio 53 qui regroupent l'offre et propose un service de commande en ligne et de livraisons.</p> <p>S'appuyer sur l'outil naissant : Coclicaux, qui favorise la mutualisation de livraison et d'espaces de stockage.</p> <p>En parallèle, identifier les points de blocage et les solutions possibles.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : Etude échelle dép. : GAL Haute-Mayenne + Sud Mayenne + Laval Agglo + Pays des Coëvrons pour porter l'étude. CIVAM Bio 53 : étude ? MaYon Court, Manger Bio 53, Coclicaux. Partenaires : Les élus locaux, la région, le conseil départemental, les EPCI. Chambre d'agriculture, civam bio 53, civam AD 53, producteurs, transformateurs, commerces de bouche.
138	GAL Haute-Mayenne		Accompagner l'émergence de cuisines mutualisées à l'échelle des communes	<p>Contacter dans un premier temps les élus locaux, les personnes en charge de la restauration collective pour les collèges et lycées. Puis dans un second temps les cuisiniers, gestionnaires, directeurs. Pour les élus : présenter l'idée de mutualiser, de mise en commun en bureau ou commission. Dans un second temps, avec les élus intéressés et référents, les réunir et discuter pour identifier les besoins, les problématiques. Pour le personnel de restauration (ce temps vient après) : organiser des ateliers thématiques avec élus, avoir des témoignages (lien à faire avec action G.14).</p> <p>Identifier les communes qui sont prêtes à mutualiser avec d'autres communes. Fixer les objectifs de cette mutualisation, définir la gouvernance. Indiquer un seuil : jusqu'à quel nombre de repas la mutualisation est-elle possible.</p> <p>Accompagnement sur les formes de conventions, sur la recherche de personnel, la recherche de financement, agréments...</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + élus référents Partenaires : CD 53, région, Chambre d'agriculture avec Réseau Local, CIVAM Bio 53.
139	GAL Haute-Mayenne		Réaliser une base documentaire pour définir le patrimoine alimentaire	<p>Faire des recherches scientifiques et historiques (articles scientifiques, monographies, archives...).</p> <p>Prospection sur d'autres territoires de projets de valorisation de leur patrimoine alimentaire et identifier une méthodologie.</p> <p>Rencontrer des acteurs spécialistes de ces questions et les faire témoigner (historiens, producteurs, associations, musées...).</p> <p>Rencontrer les "anciens" : organiser des ateliers dans des maisons de retraite (ou ailleurs) où il serait possible de recueillir des éléments sur la base du souvenir.</p> <p>Bâtir l'enquête : quels sont les produits ? quelles sont les caractéristiques ? qui sont les producteurs ? Où se situent-ils ? Comment se structure la filière ? Quel mode de commercialisation ? Quelles sont leurs aspirations ? (...)</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + stagiaire ou groupe d'étudiants. Partenaires : Office de tourisme, CPIE, CRAPAL, Conseil Départemental, universités.
140	GAL Haute-Mayenne		Etat des lieux global des productions rattachées au patrimoine alimentaire	<p>Pour les productions animales : état des lieux des éleveurs présents sur le territoire (Haute-Mayenne, voire plus ?) travaillant avec les différentes races à faibles effectifs (la typologie de ces races sera réalisée dans l'action 23).</p> <p>Pour les productions végétales : même procédé.</p> <p>Idem pour les produits transformés.</p> <p>Temps de restitution à prévoir.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + CRAPAL pour la partie élevage CPIE Mayenne Bas Maine ou CIVAM Bio 53 pour la partie végétale ? Chambre agriculture ? Partenaires : Office de tourisme, Chambre d'agriculture, CPIE, CIVAM Bio 53, Conseil Départemental, réseau
141	GAL Haute-Mayenne		Organiser des animations pour présenter à différents publics les données et produits identifiés	<p>Regrouper l'information obtenue : édition de supports de communication => 1 produit/mois</p> <p>Les métiers de bouche : communication auprès de ces métiers pour consolider ce débouché pour les producteurs identifiés, travail avec des restaurateurs, des bouchers/charcutiers, fromageries...</p> <p>Les producteurs : visites de fermes pour donner envie à d'autres se lancer dans ce type de production mais aussi accueillir le grand public ou des commerces pour découvrir les produits, puis sessions de formation...</p> <p>Public scolaire : restauration collective à mettre en lien avec ces producteurs, temps d'animation à prévoir pour visiter des fermes, ou participer à des ateliers de jardinage avec des anciens (1 produit/mois sur un temps de programme défini), échange intergénérationnel</p> <p>Grand public : stands sur marchés de producteurs, événements plus larges (Planète en fête...)</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL en chef d'orchestre. CRAPAL et associations représentatives de races pour la partie élevage CIVAM Bio 53 pour les producteurs en végétal. Office de tourisme / CPIE Mayenne Bas Maine / réseau CIVAM / Chambres consulaires pour les animations. Partenaires : Les écoles et autres établissements de formation. Les maisons de retraite pour échange intergénérationnel. Les chambres consulaires, les organisations agricoles. Les organisateurs d'événements (festival, marchés de producteurs). Les AMAPs ? Les communes, les EPCI (services communication),
142	GAL Haute-Mayenne		Faire émerger un groupe d'éleveurs de races patrimoniales engagés dans la valorisation des produits	<p>Création d'un groupe multiraces "viandes", à partir d'éleveurs intéressés pour experimenter un approvisionnement auprès des métiers de bouche (boucheries, charcuteries, restaurants privés et collectifs).</p> <p>Identifier les personnes (commerces et restaurants) intéressés : restaurateurs, restauration collective, boucher, charcutier...</p> <p>Organiser des rencontres entre les éleveurs et ces "débouchés" : sur visite de ferme, ou lors d'un forum...</p> <p>Dans un second temps, s'ouvrir aux commerces de proximité, type épicerie voire enseignes plus grandes.</p>	1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Projet	PAT Haute-Mayenne	Porteurs de projet : GAL + CRAPAL Partenaires : Les communes, EPCI, chambres consulaires, CIAP, réseau CIVAM (CIVAM AD 53 et CIVAM Bio 53).
143	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Pérenniser et renforcer l'offre de soin	Accueil des stagiaires / Organisation d'un séjour pour les internes	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	CLS	
144	MFR	Pré en Pail Saint Samson	Mise en place d'une filière "Service à la personne"		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Projet	CLS	

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
145	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Coop du Mont des Avaloirs	<p>Développer l'autonomie et la citoyenneté des adolescents :</p> <ul style="list-style-type: none"> La pédagogie Coop du Mont des Avaloirs vise à développer la prise en charge graduelle de leur projet par les coopérants afin qu'ils prennent confiance en eux et développer leur esprit d'initiative et leur capacité à entreprendre. Renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle : La Coop du Mont des Avaloirs ne s'adresse pas à un groupe de jeunes déjà constitué mais à des adolescents ayant des parcours différents, issus de milieux sociaux divers, ne fréquentant pas les mêmes lieux... Par leurs contrats et missions, les jeunes sont amenés à rencontrer les adultes, à travailler avec eux, dans des postures différentes amenant chacun à changer de regard sur l'autre. Développer les liens et la connaissance du territoire : En ouvrant ses portes et ses réseaux aux jeunes de la Coop du Mont des Avaloirs, les membres du comité local leur permettent de tisser des liens avec les acteurs et institutions du territoire, de découvrir les services et ressources disponibles. Souvent la première expérience concrète de travail, la Coopérative permet d'initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail et à la gestion coopérative. 	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	PS Jeunes	CAF
146	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Dispositif Argent de Poche Chantier Citoyen	<p>Il s'agit d'offrir, aux jeunes âgés de 16 à 21 ans, la possibilité d'effectuer des petits chantiers de proximité permettant d'améliorer leur cadre de vie, en contrepartie d'une indemnisation. Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité Permettre au jeune de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie Permettre au jeune d'apprehender le monde du travail par la découverte des notions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Le travail en équipe La notion d'argent Les règles à respecter Les techniques de travail Permettre au jeune une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet Améliorer les échanges entre jeune et adulte 	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	PS Jeunes	CAF
147	CCMA	Pré en Pail Saint Samson	Les Mercredis Loisirs	<p>1. Rendre l'adolescent acteur de son séjour</p> <ul style="list-style-type: none"> Ils doivent participer à l'élaboration du séjour. Ils choisissent ensemble l'hébergement, les activités, le transport, leurs souhaits divers (ils bâttent leur voyage). Les décisions doivent être validées par le groupe Les recherches se feront par internet, documentations, par connaissance. <p>2. Possibilité d'accéder à davantage d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> Apprendre à se débrouiller seul, chercher des informations, s'exprimer dans la langue du pays Apprendre à se gérer seul dans la vie du quotidien Faire sa valise gérer son budget, ranger ses affaires, s'entraider <p>3. Respecter chaque participant</p> <ul style="list-style-type: none"> Le séjour sera une situation de vie collective où chacun devra trouver sa place, tout en adhérant au groupe. C'est une occasion de faire des rencontres et de découvrir une autre vie en collectivité. L'équipe d'adulte veillera également au respect des règles de vie du séjour et le respect des engagements pris. Un bon climat de groupe sera essentiel au bon déroulement du séjour. <p>4. Découvrir un pays, une culture, une histoire, une gastronomie</p> <ul style="list-style-type: none"> Les participants pourront choisir les visites avec les animateurs. Si l'activité n'est pas possible ; les raisons seront données au groupe. Pendant le séjour la découverte du pays doit permettre à chacun de découvrir les paysages, les sites historiques, des rencontres avec la population. Durant le séjour, le groupe fera également la découverte et la dégustation de la cuisine locale Le groupe devra communiquer un minimum dans la langue du pays. Ils devront connaître les formules de politesse pour remercier les personnes qui les accueillent. 	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	PS Jeunes	CAF
149	COURCITE	COURCITE	Réfection de la toiture des annexes de la salle socio-culturelle		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	DETR - Projets structurants 2021	Etat - DETR
150	JAVRON LES CHAPELLES	JAVRON LES CHAPELLES	Revitalisation centre bourg	Travaux d'aménagement et de sécurisation Rue du Stade et Rue des Pommiers	2 : CADRE DE VIE	Action	DETR - Projets structurants 2021	Etat - DETR
151	LE HAM	LE HAM	Rénovation de bâtiments municipaux		2 : CADRE DE VIE	Action	DETR - Projets structurants 2021	Etat - DETR
152	NEUILLY LE VENDIN	NEUILLY LE VENDIN	Travaux d'accessibilité et d'isolation des bâtiments communaux		4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Action	DETR - Projets structurants 2021	Etat - DETR
153	SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN	SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN	Amélioration de logements communaux	Remplacement de radiateurs électriques de logements communaux	2 : CADRE DE VIE	Action	DETR - Projets structurants 2021	Etat - DETR
154	SAINT-AUBIN-DU-DESERT	SAINT-AUBIN-DU-DESERT	Réhabilitation logement mairie	Réhabilitation logement mairie	2 : CADRE DE VIE	Action	CTE DETR - Projets structurants 2021	Etat - DETR
155	SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER	SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER	Réhabilitation d'un bâtiment communal	Réhabilitation-restauration d'un bâtiment communal proche de la mairie	4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Action	DETR - Projets structurants 2021	Etat - DETR
156	SAINT-PIERRE-DES-NIDS	SAINT-PIERRE-DES-NIDS	Rénovation de salle intergénérationnelle	Rénovation de la salle inter-générationnelle place des Anciens Combattants	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	DETR - Projets structurants 2021	Etat - DETR
157	CCMA	CCMA	Réhabilitation de locaux intercommunaux	Réhabilitation de locaux intercommunaux pour réalisation de vestiaires	3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	DSIL - Projets structurants 2021	Etat - DSIL
158	LOUPFOUGERES	LOUPFOUGERES	Réfection du clocher de l'église		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	DSIL Exceptionnelle - Projets structurants 2021	Etat - DSIL Exceptionnelle
159	RAVIGNY	RAVIGNY	Restauration de l'église		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	DSIL Exceptionnelle - Projets structurants 2021	Etat - DSIL Exceptionnelle

ANNEXE 4 : TABLEAU D'ACTIONS ET DES PROJETS CRRTE

n° action	Porteur de projet	Commune	Nom Projet	Description	Orientation stratégique	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	Partenaires identifiés
160	SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER	SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER	Restauration de l'église et de la chapelle		3 : QUALITE DE VIE - SERVICES	Action	DSIL Exceptionnelle - Projets structurants 2021	Etat - DSIL Exceptionnelle
161	SAINT-CALAIS-DU-DESERT	SAINT-CALAIS-DU-DESERT	Travaux d'isolation des bâtiments		4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Action	DSIL Relance - Projets structurants 2021	Etat - DSIL Exceptionnelle
162	SAINT-CYR-EN-PAIL	SAINT-CYR-EN-PAIL	Remplacement de la chaudière au fuel de l'école		4 : TRANSITION ECOLOGIQUE	Action	DSIL Relance - Projets structurants 2021	Etat - DSIL Exceptionnelle
163	CCMA	CCMA	Projet d'acquisition de vélo à assistance électrique pour inciter la population aux déplacements doux		2 : CADRE DE VIE	Action	Contrat de ruralité 2019	
<p>Le réseau lecture de la CCMA comprend aujourd'hui une grande médiathèque "tête de réseau", à Villaines la Juhel, trois bibliothèques "moyennes" à Pré en Pail Saint Samsom, Saint Pierre des Nids et Javron les Chapelles, gérées par des salariés, professionnels de la CCMA, et 5 points lecture animés par des bénévoles avec l'aide des professionnels. Les superficies varient de 25 m² à 650 m². Les usages, les publics, les besoins et les possibilités d'animation sont par conséquent très différents selon les endroits.</p>								
148	CCMA	Javron les Chapelles	Troisièmes lieux culturels - travaux de réhabilitation des bibliothèques	La volonté, au travers des aménagements tant mobilier que de configuration des lieux, est de rompre avec les anciens usages liés aux Savoirs avec une vision élitiste pour faire la place à de nouveaux usages : jeux vidéo, informatique, débats, détente, activités en famille, jeux ... Le projet est d'organiser et de modular les espaces de la bibliothèque de Javron les Chapelles en fonction des nouvelles pratiques et de mettre l'accent sur le mobilier, les couleurs, le design, l'éclairage.	Qualité de vie - services	Projet	Contrat de ruralité	DRAC CD 53 - BDM
149	CCMA		Reconfiguration du projet culturel de territoire : Construction d'un schéma territorial de la lecture publique (intégration de troisièmes lieux) Définition d'un enseignement artistique et culturel	Le projet culturel de territoire 2019-2022 doit être réactualisé pour un plan d'action 2022 - 2025. Au regard des enjeux, le territoire se mobilise pour mettre en oeuvre les orientations concertées : usagers/associations/partenaires culturels.	Qualité de vie - services	Projet	CD53	

PREFECTURE DE LA MAYENNE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRRTE)**

ANNEE 2021

ENTRE

La préfecture du département de la Mayenne, représentée par Xavier LEFORT, Préfet
d'une part,

ET

La Communauté de communes du Mont des Avaloirs, représentée par Diane ROULAND, Présidente
d'autre part,

dénommées les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat rural de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat rural de relance et de transition écologique du territoire du Mont des Avaloirs, signé le 15 juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat rural de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat rural de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat rural de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat rural de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve

que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi	Recrutement d'un prospecteur économique	CCMA	159 000 € HT	79 500 € HT	France Relance : 79 500 € HT	-
	Audit des Zones d'Activité	CCMA	13 872,50 € HT	13 872,50 € HT	-	-
2. Revitaliser le territoire, développer et renforcer son attractivité – Cadre de vie	Opération rue du Bourg l'Abbé	Commune de Saint-Pierre-des-Nids	1 217 500 € HT	423 246 € HT	DETR : 150 000 € HT DSIL : 500 000 € HT	144 254 € HT CD53
	Revitalisation du centre bourg rue du stade et rue du pommier	Commune de Javron-les-Chapelles	391 815 € HT	201 744,50 € HT	DETR : 99 070,50 € HT	75 000 € HT Relance Investissement Communal
	Etude pré-opérationnelle OPAH RU	CCMA	50 000 € HT	25 000 €	-	25 000 € ANAH
	Acquisition de VAE pour inciter la population aux déplacements doux	CCMA	37 448,67 € HT	17 448,67 €	Contrat de ruralité : 20 000 €	-
3. Organiser – optimiser une offre de services – Qualité de vie	Recrutement d'un conseiller numérique	CCMA	111 555 €	51 555 €	-	60 000 € ANCT
	Réfection du clocher de l'église	Loupfougères	5 525 € HT	2 210 € HT	DETR : 1 657,50 € HT	1 657,50 HT Département
	Restauration de l'église	Ravigny	5 167,40 € HT	1 166,96 € HT	DETR : 1 550,22 € HT	1 550,22 € HT Sauvegarde de l'Art Français
	Restauration de l'église et des chapelles	Saint-Germain-de-Coulamer	21 537 € HT	10 769 € HT	DETR : 6 461 € HT	4 307 € HT Région
4. Faire de la transition écologique un levier de développement,	Baux environnementaux	CCMA	793,80 € / an	648,80 € / an	-	145 € / an Chambre d'Agriculture

d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux	Sectorisation / télégestion	CCMA	250K € HT	100K € HT	-	100K € AELB 50K € ATD'Eau
	Renouvellement des réseaux et ouvrages	CCMA	3 500K € HT	1 400K € HT	-	1 400K € AELB 700K € ATD'Eau
	Réhabilitation énergétique d'un bâtiment communal	Saint-Aubin-du-Désert	260 000 € HT	52 054 € HT	DSIL plan de relance : 40 000 € HT	50 000 € HT Région 38 246 € HT Département
	Réhabilitation énergétique d'un bâtiment intercommunal	CCMA	278 500 € HT	74 500 € HT	DETR : 75 000 € HT DSIL plan de relance : 75 000 € HT	54 000 € HT Région

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Contrat de ruralité
858 239,22 € HT	79 500 € HT	258 739,22 € HT	500 000 € HT	20 000 € HT

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat rural de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Pré-en-Pail-Saint-Samson, le 15 juillet 2021

La Présidente de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs,



Le Préfet de la Mayenne,

